

Commune de Val-de-Travers

Rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui du budget 2014

Rapport d'information (pages blanches)

Arrêtés soumis au Conseil général (pages roses)

Approbation du budget 2014

Transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget

Budget 2014 du compte de fonctionnement (pages blanches)

Budget commenté du compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle Récapitulatif selon la classification fonctionnelle

Budget du compte de fonctionnement selon la classification par nature

Récapitulatif selon la classification par nature

Budget 2014 du compte des investissements (pages vertes)

Tableau des crédits d'investissement ouverts selon la classification fonctionnelle Récapitulatif des crédits d'investissement ouverts selon la classification fonctionnelle Récapitulatif des crédits d'investissement par nature

Liste indicative des crédits à solliciter

Anticipations des dicastères pour la législature

Planification financière quadriennale (pages blanches)



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2014 de la commune de Val-de-Travers

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Le budget qui vous est présenté ici s'avère délicat à appréhender. Cela non pas tant par son résultat, qui avec un déficit de 512'400 francs s'inscrit dans la lignée de l'exercice précédent (624'900 francs de déficit) et présente une nette amélioration par rapport à la planification financière mise à jour il y a un an, mais par le nombre d'éléments particuliers qui le constituent.

Premier d'entre eux: la contribution de notre commune à la recapitalisation de Prévoyance.ne. Présentant un coût de près de 4 millions de francs, celle-ci avait pu être partiellement anticipée lors du bouclement des comptes 2012 par la création d'une réserve de 3 millions de francs destinée à ce seul effet. Reste donc 1 million à financer, lequel se trouve porté au présent budget et induit son déficit.

Ces quatre millions de francs qui s'ajoutent, de façon extraordinaire, à notre budget n'expliquent pas seuls la progression de nos charges: de 64 millions de francs pour l'exercice 2013, celles-ci en atteignent 8 de plus l'an prochain. Si aucun report de charges du Canton ne vient cette fois grever nos prévisions, il n'en demeure pas moins que nous restons soumis à la progression de nombreuses dépenses sur lesquelles nous n'avons pas de prise dans les domaines du social, de la santé, de la sécurité et de l'éducation notamment.

Ce budget contient également plusieurs charges ponctuelles et certains «réajustements» dans la dotation de plusieurs services. Depuis sa naissance, notre commune s'est montrée particulièrement vigilante dans la maîtrise de ses charges de personnel, demandant de grands efforts à ses collaborateurs. Il convient aujourd'hui de rester attentif à certaines situations critiques et de permettre à Val-de-Travers d'assumer correctement ses prestations de base.

En cohérence avec le programme de législature, il importe aussi de miser sur l'avenir et de développer, sans verser dans la démesure, nos structures d'accueil, atout important dans la valorisation et le développement de la région.

Le budget 2014 est aussi marqué par une hausse spectaculaire des revenus, qu'il s'agit de placer dans leur contexte. Ce budget intègre en effet le projet d'harmonisation de la clé de répartition des principaux impôts. Or si celle-ci freine l'évolution des revenus fiscaux des personnes morales et réduit la part de l'impôt des frontaliers, elle augmente fortement celle des personnes physiques.

Conséquence de l'amélioration de nos ressources: pour la première fois depuis l'introduction de la péréquation verticale, Val-de-Travers ne se trouve plus parmi les bénéficiaires. Notre commune n'en reste pas moins tributaire de la péréquation horizontale, pour un montant de 5,62 millions de francs. Aussi la révision en cours de la péréquation intercommunale, qui produirait ses effets dès 2015, représente-t-elle un enjeu majeur pour notre collectivité.

Quand bien même le résultat final projeté pour l'exercice à venir peut être considéré comme relativement bon compte tenu des éléments cités plus haut, il s'avère nécessaire de garder en vue les réformes et réflexions en cours. Péréquation horizontale, harmonisation des impôts, imposition des personnes physiques: difficile de se projeter à long terme quand tant d'inconnues subsistent et que notre commune reste fortement liée à un principal secteur d'activité dont on redoute le moindre soubresaut.

L'effort de notre collectivité de valoriser son potentiel industriel mérite ici d'être rappelé, tout comme celui d'investir dans des projets de développement démographique. Ce n'est qu'en maintenant une politique volontariste et ambitieuse que Val-de-Travers pourra poursuivre son grand rêve d'avenir.

Veuillez recevoir, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

LE CONSEIL COMMUNAL

Table des matières

Table des matières	3
1. Considérations générales	4
1.1. Cadre réglementaire	4
1.2. Objectif budgétaire	4
1.3. Harmonisation de la clé de répartition des impôts	5
1.4. Péréquation financière	5
1.5. Politique salariale	5
1.6. Résultat budgétaire	6
2. Eléments marquants	6
2.1. Traitements et effectif du personnel	6
2.2. Evolutions organisationnelles	10
2.3. Charges ponctuelles	12
2.4. Situation conjoncturelle et fiscalité	12
2.5. Evolution des prix et des taxes causales	13
2.6. Budget des investissements	14
3. Analyse financière	15
3.1. Approche structurelle des charges et des résultats	15
3.2. Approche analytique des charges	16
3.3. Nature des revenus	19
3.4. Autofinancement et limite d'investissement	22
3.5. Endettement, fortune et limite de déficit	23
4. Conclusion	24

1. Considérations générales

1.1. Cadre réglementaire

L'adoption du budget est un acte politique majeur, qui ponctue annuellement l'action des autorités. Le budget est en effet la traduction chiffrée des intentions politiques de la commune, en plus de constituer l'outil central de sa gestion financière. Cette importance se traduit par l'existence de nombreuses dispositions légales ou réglementaires, que les autorités doivent respecter dans l'élaboration de leur budget.

La loi cantonale sur les communes, du 21 décembre 1964 (RSN 171.1), stipule à son article 57 que le Conseil communal soumet au Conseil général, durant le dernier trimestre de l'année, le budget de l'exercice suivant, qui est obligatoirement composé d'un budget de fonctionnement et d'un budget des investissements. L'article 58 de cette même loi précise que le budget communal doit être soumis à l'approbation du département cantonal de tutelle, qui peut le refuser s'il présente un déficit supérieur à la fortune nette de la commune.

Cette nécessaire rigueur dans la gestion financière a amené Val-de-Travers à se doter de mécanismes de maîtrise des finances, qui visent à préserver durablement la fortune nette de notre commune et à limiter son endettement. C'est ainsi que le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances définit une limite de déficit en fonction de la fortune nette de la commune, ainsi qu'un montant maximal des investissements nets financés par l'impôt.

En vertu dudit règlement le déficit pour l'exercice 2014 est limité à 5% de la fortune nette selon bouclement 2012, à savoir 1'412'084 francs. Le plafond des investissements est quant à lui défini sur la base d'un degré d'autofinancement minimal de 70%, s'appliquant à certains investissements spécifiques. Il se monte à 4'680'571 francs.

1.2. Objectif budgétaire

La dernière mise à jour de la planification financière a été présentée en marge du budget 2013. Nous tablions alors sur un exercice 2014 déficitaire à hauteur de 1'310'000 francs.

Le déficit prévu aujourd'hui pour l'exercice à venir présente donc une forte amélioration. Celle-ci s'explique par plusieurs facteurs, à commencer par une prévision à la hausse du produit des impôts induite par les perspectives favorables liées à notre économie et par le projet de révision de la répartition des impôts.

Le produit attendu de la péréquation intercommunale est lui aussi plus conséquent que précédemment. Toutefois, Val-de-Travers sortant du cercle des bénéficiaires de la péréquation verticale en 2014, l'augmentation par rapport à la planification financière est relativement faible. La réforme en cours de la péréquation intercommunale nous est actuellement particulièrement défavorable. Compte tenu de ses effets négatifs sur de nombreuses autres communes, il est peu probable que cette révision soit acceptée telle quelle. Néanmoins, une diminution du montant perçu par Val-de-Travers doit être envisagée et c'est cette option qui a été retenue ici. Nous vous renvoyons, pour le détail, aux pages relatives à la planification quadriennale.

La planification financière mise à jour laisse apparaître une forte évolution des charges (celle de l'exercice 2014 étant faussée par notre contribution de 3,93 millions de francs à la recapitalisation de Prévoyance.ne). Cette perspective découle de nombreux choix liés au présent budget, notamment en matière de santé, d'accueil pré et parascolaire et de prévoyance sociale. Les projections actuelles montrent que des exercices difficiles attendent en 2015 et 2016 notre commune, qui grâce à ses efforts de développement devrait retrouver une situation plus favorable en 2017.

1.3. Harmonisation de la clé de répartition des impôts

La réforme de la fiscalité des personnes morales comportait un mécanisme de répartition transitoire qui arrive à échéance le 31 décembre 2013. Le projet d'inclure une solution durable dans une troisième étape de désenchevêtrement ayant été abandonné, la CDC-Finances a choisi de recommander une harmonisation de la clé de répartition des quatre impôts principaux.

Le Conseil d'Etat a décidé tout récemment de prévoir une phase transitoire de deux ans quant à l'inclusion de l'impôt sur les frontaliers. Le présent budget a toutefois été élaboré selon la position de la CDC-Finances. Si la phase transitoire devait être retenue par le Grand Conseil, elle améliorerait l'exercice à venir.

Afin de mieux appréhender les enjeux techniques de cette réforme qui vise notamment à partager les risques liés à la volatilité de l'impôt sur les personnes morales et à asseoir les finances communales sur une base plus stable, nous vous renvoyons au point 3.3 du présent rapport.

1.4. Péréquation financière

Deux éléments marquants sont à souligner au chapitre de la péréquation. En premier lieu, notre commune sortira en 2014 du cercle des bénéficiaires de la péréquation verticale. Cela est dû non pas à la diminution de l'enveloppe globale affectée par le Canton à cet outil subsidiaire à la péréquation horizontale, mais à l'amélioration de nos revenus. Cette évolution est donc en soi réjouissante.

Le deuxième élément, lui, est moins positif: il s'agit de la réforme de la péréquation horizontale, rendue nécessaire par l'évolution qu'ont connue les rapports entre l'Etat et les communes depuis 2001 (année d'entrée en vigueur de la péréquation) et par l'incohérence qui existe à ne pas intégrer, dans le calcul de l'assiette déterminant la péréquation des ressources, l'entier des revenus fiscaux communaux (les impôts sur les frontaliers et à la source en sont actuellement exclus).

Cette réforme en est pour l'heure au stade de projet mis en consultation, sur la base d'un rapport de la commission péréquation financière du Grand Conseil. Cette première version nous est fortement défavorable, puisque sur la base de l'exercice 2011, notre commune verrait sa part réduite de 5,25 millions de francs à 2,97 millions.

Sans entrer ici dans le détail de ce vaste projet, il importe de souligner que Val-de-Travers ne serait de loin pas la seule touchée. De nombreuses autres communes se trouveront dans une situation difficile, alarmante pour certaines. Si les effets de la réforme de la péréquation des ressources s'expliquent par l'élargissement de l'assiette prise en compte et la modification du mode de calcul visant à réduire les écarts entre les communes de façon désormais progressive et non plus proportionnelle, ceux de la réforme de la péréquation des charges reposent sur la prise en compte de facteurs différents. Cette nouvelle grille a pour incidence de faire passer des communes du rang de contributrices à celui de bénéficiaires et inversement, tel que cela serait le cas pour Val-de-Travers.

Cette réforme ne pouvant porter effet qu'à compter de 2015, et rien ne permettant d'affirmer qu'elle sera appliquée telle quelle, nous ne prolongeons pas ici le débat sur cette question, mais assurons le Conseil général de notre extrême vigilance face à cet enjeu.

1.5. Politique salariale

Le projet de budget a été établi sur les projections connues début octobre, à savoir un renchérissement nul et une progression régulière des échelons. Depuis lors, le Conseil d'Etat a annoncé plusieurs mesures visant à contenir l'évolution de sa masse salariale, dont l'indexation négative des salaires et le report, au 1^{er} avril, de la progression des échelons.

Conformément aux dispositions prévues par l'Etat dans le cadre de son propre budget et qui sont appliquées par analogie au personnel communal, l'indexation négative des salaires, si elle est confirmée par le Grand Conseil, sera appliquée au personnel communal à taux identique. Il

convient de préciser que le Conseil d'Etat propose de répercuter partiellement l'indexation négative (-0.6%) sur les traitements, en la contenant à -0.32%.

Par contre, le Conseil communal exclut de répercuter sur le plan communal un éventuel report au 1^{er} avril de la progression salariale. Cette mesure ne lui semble pas opportune, d'autant moins que l'indexation négative des salaires cumulée à la hausse des cotisations à la caisse de pension se traduira par un recul du revenu net de certains collaborateurs.

1.6. Résultat budgétaire

Compte tenu de la situation particulière induite par notre contribution à la recapitalisation de Prévoyance.ne, qui pèse pour près de 4 millions de francs sur les charges de l'exercice (compensées pour 3 millions par un prélèvement à la réserve instituée lors du bouclement des comptes 2012), le résultat présenté peut être qualifié de bon.

Les incertitudes liées aux réformes en cours et à venir (imposition des personnes physiques, révision de la péréquation intercommunale) nous conduisent toutefois à continuer d'envisager l'avenir avec prudence.

L'autofinancement de 3,28 millions de francs, supérieur à celui de l'an dernier, est jugé satisfaisant, même s'il sera vraisemblablement insuffisant pour couvrir sans recourir à l'emprunt les investissements prévus durant l'exercice à venir.

2. Eléments marquants

2.1. Traitements et effectif du personnel

Evolution des traitements

L'effectif communal comprend trois catégories principales d'employés : le personnel administratif et technique, le personnel enseignant et le personnel auxiliaire. Ces trois catégories sont soumises à des règles différentes en matière de progression salariale.

Les rémunérations du personnel enseignant sont intégralement déterminées au niveau cantonal, de sorte que la commune n'est pas compétente pour fixer les modalités de progression. Pour cette année, sous réserve d'un possible revirement dans le cadre du processus budgétaire cantonal, l'Etat reportera au 1^{er} avril la progression réglementaire des échelons, et il répercutera à -0.32%, contre -0.6%, l'indexation négative (cf point 1.5).

Le projet de budget communal inclut en outre une mesure visant à résoudre sur le long terme la question des heures supplémentaires de nombreux cadres, récurrente depuis la fusion. Cette disposition, en cours de consultation auprès de la commission du personnel, augmente le nombre d'heures de travail hebdomadaire selon le niveau de traitement et prévoit en échange une revalorisation salariale. L'impact de cette mesure sur l'exercice 2014 est évalué à Fr. 72'000.-.

Finalement, le personnel auxiliaire est souvent engagé à temps très partiel et rémunéré selon un tarif horaire. Il s'agit par exemple de gardes-bains, d'aides-concierges, de patrouilleurs scolaires ou encore de gardiens de déchetteries. A relever que la volonté d'améliorer les conditions de travail du personnel ambulancier permettra à terme de réduire fortement l'engagement d'ambulanciers auxiliaires.

Effectif du personnel

Les charges de personnel représentent la moitié des charges communales. Le Conseil communal est dès lors particulièrement attentif à l'évolution de l'effectif et de la masse salariale. D'importants efforts ont ainsi été entrepris dès le début de la première législature et la rationalisation du travail demeure une préoccupation constante des différents services.

Il apparaît toutefois que la situation est devenue critique dans plusieurs services, dont celui des ambulances, où des mesures doivent être prises pour conformer notre pratique à la législation sur le travail, et l'aide sociale, où l'augmentation constante du nombre de dossiers implique de revoir légèrement à la hausse la dotation du service. La création d'un poste administratif à 70% pour une gestion plus efficiente des déchets s'avère en outre nécessaire.

En conformité avec le programme de législature, le budget 2014 prévoit par ailleurs une augmentation de l'offre en matière d'accueil préscolaire et parascolaire, qui se traduit par une hausse de l'effectif. Celle-ci est d'autant plus marquée que le maintien de la crèche de Môtiers passe par un rapatriement de celle-ci dans la structure communale.

L'évolution détaillée et l'état de l'effectif communal sont présentés dans le tableau de la page suivante. Cette synthèse ne comprend cependant ni le personnel auxiliaire, dont le temps de travail n'est que rarement connu a priori, ni les apprentis et stagiaires formés au sein de la commune, qui au 1^{er} janvier prochain seront au nombre de 19 (7 employés de commerce, 5 assistants socio-éducatifs, 3 agents d'exploitation, 2 forestiers-bûcherons et 2 stagiaires).

Dotation par entité (en EPT)	Début 2013	Fin 2013	Début 2014	Fin 2014	Cat.	Compte	Cause des variations et commentaires.	
Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP)								
Chancellerie	2.0	2.0	4.2	3.3	PAT	020.301.00	Remplacement d'un congé maternité et reprise des tâches du secrétariat, hors contrôle des habitants.	
Contrôle des habitants	0.0	0.0	2.3	2.3	PAT	020.301.00	Cf. ci-dessus.	
Secrétariat central	3.7	3.7	0.0	0.0	PAT	020.301.00	Cf. ci-dessus.	
Ressources humaines	2.0	2.0	2.0	2.0	PAT	020.301.00		
Sécurité publique	4.7	6.7	6.7	6.7	PAT	112.301.00	Engagement d'une assistante de sécurité publique et d'un commandant de la défense incendie en 2013. Financement d'1.5 EPT par le fonds cantonal PC.	
Ambulances du Val-de-Travers	13.7	13.7	13.7	16.5	PAT	490.301.00	Augmentation de l'effectif liée à la mise en conformité des conditions de travail avec la législation sur le travail. Soutien financier de HNE/Etat pour 5.5 EPT.	
	Dicas	tère de la	a jeune	sse et a	le l'en	seignement (DJE)	
Direction du dicastère	1.45	1.45	1.45	1.45	PAT	020.301.00		
JJR-Direction des écoles	2.88	2.88	2.88	2.88	PAT	210.301.03	Subvention de l'Etat à hauteur de 25%.	
JJR-Personnel administratif des écoles	2.83	2.33	2.33	2.33	PAT	212.301.02	Fin de l'engagement d'un collaborateur administratif engagé en raison d'un congé maternité en mars 2013.	
JJR-Concierges/aides des écoles	3.40	3.40	3.40	3.40	PAT	212.301.03		
JJR-Bibliothécaire des écoles	0.53	0.53	0.53	0.53	PAT	212.301.05		
JJR-Enseignants	98.47	99.42	99.42	99.42	PE	210.302.00	Ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée d'août 2013. Subvention de l'Etat à hauteur de 45%.	
JJR-Unité socio-éducative	1.03	1.10	1.10	1.10	PAT	212.302.06		
Bibliothèque communale	0.24	0.24	0.24	0.24	PAT	300.301.00		
Centre sportif et piscine des Combes (hors restaurant du centre)	14.3	13.54	13.6	13.6	PAT	343.301.00	Fin de contrat d'une collaboratrice à l'administration sans remplacement et réorganisation de la réception.	
Crèche communale	9.20	13.20	20.0	20.0	PAT	540.301.00	Augmentation de la capacité à Fleurier et reprise de Môtiers. Dotation reconnue subventionnée à env. 15%.	

^{*)} PAT = personnel administratif et technique, PE = personnel enseignant. Le tableau ne comprend pas le personnel auxiliaire.

Dotation par entité (en EPT)	Début 2013	Fin 2013	Début 2014	Fin 2014	Cat.*	Compte	Cause des variations et commentaires.		
Dicastère d	u dévelop _i	pement te	erritoria	al, de la	vie as	sociative et	de la culture (DTVAC)		
Direction du dicastère	2.2	2.2	2.9	2.9	PAT	020.301.00	020.301.00 Création de 0.7 EPT pour la gestion des déchets.		
Déchetterie communale	0.2	0.2	0.2	0.2	PAT	720.301.00			
		Dica	stère d	es infra	structi	ıres (DI)			
Direction du dicastère	2.10	2.10	2.10	2.10	PAT	020.301.00			
Service des travaux publics	24.5	24.5	24.5	24.5	PAT	620.301.00			
Gérance des bâtiments	12.15	12.15	12.15	12.15	PAT	943.301.00			
Service des eaux	2.0	2.0	2.0	2.0	PAT	700.301.00			
	1.0	1.0	1.0	1.0	PAT	710.301.00			
Dica	stère de l'e	économie	e, des f	inances	et de	l'intégration	sociale (DEFI)		
Direction du dicastère	4.55	4.55	4.55	4.55	PAT	020.301.00			
Chargé de mission auprès de la direction	1.0				PAT	020.301.00	Poste limité dans le temps (Maison de l'absinthe).		
Service forestier	3.0	3.0	3.0	3.0	PAT	812.301.00			
Guichet social régional (GSR)	7.1	8.4	9.1	9.1	PAT	581.301.00	Mise en place en 2013 de l'antenne ACCORD. Augmentation de l'effectif en 2014 (+0.3 EPT personnel social, +0.3 EPT personnel administratif, +0.1 EPT cheffe de service). Subvention cantonale de 40%, hors poste de responsable de service.		
Programme d'insertion Ecoval	3.2	3.2	3.0	3.0	PAT	588.301.00	L'intégration de 0.5 EPT en 2013 a été externalisée par un mandat. La différence de 0.2 EPT est relative à la diminution du taux d'occupation d'un collaborateur. Service financé par l'Etat et le SECO.		

Totaux						
Personnel administratif et technique	124.96	130.70	138.93	140.83	PAT	
Personnel enseignant	98.47	99.42	99.42	99.42	PE	
Total	223.43	230.12	238.35	240.25		

^{*)} PAT = personnel administratif et technique, PE = personnel enseignant. Le tableau ne comprend pas le personnel auxiliaire.

2.2. Evolutions organisationnelles

Adaptée au début de la deuxième législature, l'organisation des dicastères ne mérite pas d'être revue pour l'exercice à venir. Seule modification à la structure communale, le transfert de la gestion des déchets du DTVAC au DI. Plusieurs évolutions au sein des équipes en place sont par ailleurs prévues et présentées ci-après.

Gestion des déchets

La gestion administrative des déchets a jusqu'à présent été assumée par le secrétariat du DTVAC, avec le concours de stagiaires et de personnes placées dans le cadre de contrats d'insertion notamment. En vue d'une gestion optimale des déchets qu'accompagne le projet de reprise de la déchetterie communale, il s'avère nécessaire de faire reposer cette organisation sur une base stable et pérenne. La création d'un poste à 70% est dès lors prévue dès le 1^{er} janvier.

Compte tenu des options prises en début de deuxième législature concernant la réorganisation des dicastères, ce poste, ainsi que l'entier de la gestion des déchets, sera transféré au DI.

Ambulanciers

Le service des ambulances est composé de 13.7 EPT d'ambulanciers fixes et de 0.97 EPT d'auxiliaires, qui garantissent tous les jours de l'année 24 heures sur 24 un équipage d'ambulanciers et un SMUR, ainsi gu'une deuxième ambulance entre 07h00 et 19h00.

Cette organisation, nécessaire pour garantir une sécurité sanitaire à nos habitants, induit une charge de travail particulièrement conséquente. Si un accord a pu être conclu avec le personnel concernant la durée hebdomadaire du travail, cette situation ne crée pas moins à l'usage des problèmes importants, qu'il s'agisse des conditions de travail du personnel (une analyse interne a montré que la situation devait être améliorée) ou de la compétitivité du service, confronté à des difficultés de recrutement récurrentes.

Afin de remédier à ces problèmes tout en restant dans une évolution aussi mesurée que possible des charges, une augmentation de l'effectif de 2.8 EPT est prévue, afin de le porter à 16.5 EPT.

Cette augmentation interviendra au 1^{er} octobre 2014 seulement. Elle s'accompagnera d'une diminution de l'effectif du personnel auxiliaire, qui sera ainsi réduit à 0.17 EPT contre 0.97 actuellement. Le résultat final de l'opération correspond ainsi à une augmentation de 2.0 EPT.

Médecine scolaire

Depuis le décès du Dr. Jean-Pierre Monod survenu en mai 2013, les missions de médecine scolaire ont été reprises par le Dr. Julien Caccia, sous la supervision de la Dresse Véronique Truong. Le Dr. Caccia est assisté par Mme Dominique Ionescu et par Mme Mercédès Tâche, qui prendra sa retraite à la fin de l'année.

Le Dr. Caccia va devoir mettre fin à ce mandat pour poursuivre sa formation. Le Dr. Rudolf Schaepfer, pédiatre retraité, lui succédera.

Par ailleurs, la médecine scolaire se trouve en pleine mutation. Le canton envisage de nouvelles directives, qui confieront davantage de missions aux infirmières scolaires, le médecin n'intervenant que dans des situations particulières qui lui sont signalées par ces dernières.

Cette évolution n'est pas inquiétante pour Val-de-Travers, qui peut compter sur Mme lonescu, très compétente, bien formée et disposant de l'expérience nécessaire pour mener à bien de nombreuses missions individuellement. Elle s'investit déjà beaucoup à l'heure actuelle et serait partante pour reprendre la conduite de la médecine scolaire, sous la supervision du médecin qui n'interviendrait qu'en deuxième plan. Cela nécessiterait de revoir son taux d'activité, lequel serait porté à 40%.

Cette augmentation serait compensée par la cessation d'activité de Mme Tâche, ainsi que par la diminution du mandat du médecin scolaire, qui passerait de 21'125 frs (chiffres 2012) à environ 10'000 frs. L'impact financier pour la commune serait ainsi nul, même s'il s'agit de rester prudent

quant à l'ampleur du mandat confié au Dr Schaepfer, difficile à appréhender compte tenu des nouvelles orientations prises sur le plan cantonal.

Accueil parascolaire et crèches

Si notre commune pouvait se vanter précédemment de répondre plus rapidement que d'autres aux demandes de place d'accueil des familles, la situation s'est fortement tendue ces derniers temps. La crèche communale, qui se déploie à Couvet et Fleurier, affiche des taux de 100%. La crèche privée de Môtiers est elle aussi saturée, dépassant même le quota de places qu'elle devrait offrir.

Alors que Val-de-Travers a fait du développement démographique l'un des axes majeurs de son programme de législature, il nous paraît important d'augmenter notre effort et de répondre davantage à la demande actuelle et future. Cela d'autant que mesurée à l'aune des critères cantonaux, notre cercle scolaire, qui présente un taux de couverture de 53%, s'affiche loin derrière les autres cercles du canton.

Une réflexion globale a ainsi été menée, conduisant à des propositions pour chacune des structures.

- 1. Crèche communale Site de Couvet. Ce site offre actuellement 44 places en préscolaire (0 à 4 ans) rue Edouard-Dubied et 20 places en parascolaire (4 à 11 ans) dans le collège voisin, soit 64 places au total. Pour des motifs de rationalité et afin de répondre aux normes cantonales, il est prévu de regrouper l'entier des places dans le bâtiment de la rue Edouard-Dubied. Bien que la structure de Couvet ait atteint sa capacité maximale, il n'est pas proposé d'augmenter encore le nombre de places sur ce site.
- 2. Crèche communale Site de Fleurier. L'offre dans le plus grand village de la commune est aujourd'hui insuffisante. Avec seulement 10 places en préscolaire et 6 en parascolaire, la structure doit régulièrement refuser des demandes. En déménageant la crèche au 7 de la rue du Temple et en augmentant son effectif, la capacité d'accueil grimpera de 5 places en préscolaire et 15 en parascolaire.
- 3. Crèche Chez Joëlle Môtiers. Madame Joëlle Marion dirige une structure privée depuis de nombreuses années, d'une capacité d'accueil actuelle de 17 places, lesquelles sont occupées par 53 enfants. Les normes toujours plus exigeantes imposées par le Canton en termes d'encadrement et de gestion rendent l'exploitation de cette structure toujours plus difficile. Cette évolution a débouché sur le versement d'une subvention communale, qui pour 2013, se montera à Fr. 77'500.- Les nouvelles exigences auxquelles doit faire face aujourd'hui Mme Marion, à deux ans de la retraite, semblent difficilement surmontables sans un appui communal plus marqué. Proposition est donc faite d'intégrer cette crèche dans la structure communale. La capacité d'accueil étant régulièrement dépassée, ce changement de statut s'accompagnerait d'une augmentation de trois places.

Au total, ces évolutions se traduiront par l'ouverture de 6.8 postes, soit 4.95 EPT d'éducatrices formées et 1.85 d'auxiliaires. Cela portera à 20 EPT l'ensemble de l'effectif de la crèche communale. Si l'intégration de la crèche de Môtiers est prévue dès le 1^{er} janvier, les engagements supplémentaires se feraient de manière progressive. Compte tenu des subventions cantonales et des contributions des parents, l'impact net sur les finances communales est estimé à Fr. 263'000.-. Les travaux nécessaires aux divers aménagements ont été devisés à Fr. 150'000.- et font l'objet d'une demande de crédit séparée.

Guichet social régional

Face à la hausse continue des dossiers relevant de l'aide sociale, le Guichet social régional du Val-de-Travers se trouve confronté à un problème d'effectif de plus en plus prononcé. La perspective de voir cette hausse se prolonger n'est évidemment pas réjouissante (le Conseil d'Etat s'attend à une augmentation des cas de 8 à 10% pour 2014) et nous conduit à revoir la dotation en personnel du GSR dès le 1^{er} janvier 2014.

Afin de placer cette réflexion dans son contexte, rappelons quelques chiffres mettant en relation l'évolution du nombre de dossiers ouverts et celui d'assistantes sociales. Si le premier est passé, entre fin 2010 et le 1^{er} juillet 2013, de 276 à 375, l'effectif est resté inchangé, à 3.2 EPT. Ainsi, si la

dotation de l'équipe avait suivi l'augmentation du nombre de dossiers, elle devrait se monter aujourd'hui à 4.35 EPT. Selon les directives de l'ODAS, notre GSR devrait compter entre 3.08 et 4.63 EPT d'assistantes sociales

La péjoration de la situation peut aussi se mesurer au coût de l'aide sociale : de 3.2 millions de francs en 2010 pour notre commune (charge nette), il est monté à 4.2 millions un an plus tard et à 5.3 millions l'an dernier. Bien qu'une hausse plus mesurée soit attendue pour 2013 (les effets de la crise financière de 2008, amplifiés par la révision de la LACI, se sont atténués), il n'en demeure pas moins que ces différents indicateurs témoignent des difficultés que connaît – et connaîtra de manière plus accrue encore à l'avenir – le GSR du Val-de-Travers.

Le manque de personnel administratif est lui aussi avéré. Avec 2.2 EPT, notre GSR se trouve ici aussi en bas de la fourchette reconnue par l'ODAS (1.54–3.24). Les effets de cette faible dotation, tant du côté social qu'administratif, se traduisent désormais par un retard dans le traitement des dossiers et par des erreurs qui n'existaient pas auparavant et qui peuvent avoir des répercussions financières directes pour la Commune.

Consécutivement à la hausse du nombre de dossiers, à la mise sur pied de l'antenne Accord (qui se traduit par la présence de deux collaboratrices supplémentaires depuis le 1^{er} octobre 2013), aux séances de collaboration qui se multiplient (et qui engendrent, depuis le Val-de-Travers, des déplacements chronophages) et aux projets d'insertion notamment restants à mener, la cheffe de service (qui occupe un 40%) peine par ailleurs à assumer pleinement ses responsabilités.

Dès lors, les augmentations suivantes ont été prévues au budget :

- 1. augmentation de l'effectif d'assistantes sociales à 3.5 EPT (+0.3 EPT)
- 2. augmentation de l'effectif administratif à 2.5 EPT (+0.3 EPT)
- 3. augmentation du taux d'activité de la cheffe de service à 50% (+0.1 EPT)

Il n'est pas inutile de rappeler que le personnel social et administratif émarge au pot commun et que ces charges supplémentaires sont donc mutualisées (60% Commune / 40% Canton). Le poste de cheffe de service incombe, lui, entièrement à la commune.

2.3. Charges ponctuelles

Le projet de budget 2014 intègre plusieurs charges ponctuelles, détaillées dans les commentaires. De par leur ampleur, deux d'entre elles méritent des précisions supplémentaires :

- 1. 620.314.00 Entretien routes et divers: les intempéries du début de l'été dernier ont causé de nombreux dommages sur notre réseau routier. Afin d'éviter une péjoration de la situation, des travaux s'avèrent nécessaires sans plus tarder sur les tronçons les plus touchés. Si un crédit d'investissement pourrait être envisagé, l'état actuel du budget plaide pour une prise en charge directe de ces travaux via le compte de fonctionnement.
- 943.314.04 Mise en conformité OIBT: de nombreux bâtiments publics doivent subir une remise aux normes électriques l'an prochain. Un nouveau compte est créé à cet effet, qui permettra, en cas de futurs travaux, de bénéficier d'une vision de cette charge sur un long terme.

2.4. Situation conjoncturelle et fiscalité

Si, tel que nous l'avons écrit en introduction, le présent budget s'avère difficile à appréhender, il en va de même de la situation conjoncturelle. Alors qu'un certain optimisme peut prévaloir au moment d'évaluer les recettes attendues des exercices à venir, les inquiétudes demeurent sur le plan du chômage et de l'aide sociale.

Recettes fiscales

Le pessimisme qui prévalait l'an dernier dans ce même chapitre peut aujourd'hui être nuancé. Sans tomber dans un excès d'optimisme, les indicateurs (sur lequel le chapitre 3 se montre plus détaillé) permettent d'envisager les exercices à venir avec une certaine sérénité. La réforme en cours de la répartition des impôts y contribue, elle qui vise à donner une plus grande stabilité aux revenus communaux.

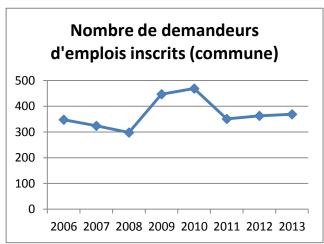
Par sa cohérence, ce projet de révision (qui doit encore être adopté par le Grand Conseil) permet aussi à notre commune de passer le cap redouté de la suppression du mécanisme temporaire de redistribution de l'impôt sur les personnes morales. Cela même si la part attendue de l'impôt sur les frontaliers qui continue sa progression doit, elle, être revue à la baisse.

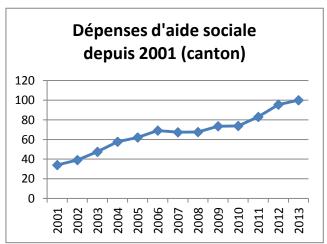
Comme nous nous y étions engagés lors du bouclement des comptes 2012, nous reviendrons vers votre autorité d'ici à la fin de l'année 2014 avec un rapport évaluant la pertinence d'une baisse du coefficient fiscal communal.

Taux de chômage et dépenses sociales

Fin septembre, le taux de chômage affichait un taux de 5.2 dans notre district, équivalent à la moyenne cantonale, en hausse de 0.3 point par rapport au mois précédent. Si le pic des années 2009-2010 semble oublié, il n'en demeure pas moins que la situation demeure préoccupante, comparée notamment à celle de la moyenne du pays.

Quant à l'aide sociale, son évolution a déjà été présentée plus haut (point 2.2). Nous ajouterons ici que face à l'ampleur de la hausse continue de la facture sociale, le Conseil d'Etat, en collaboration avec les communes, a dû se résoudre à réfléchir à une série de mesures visant à freiner cette évolution dès 2014. A l'inverse, le Canton entend intensifier les efforts pour appuyer la réinsertion sociale et/ou professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale. Les expériences menées avec succès dans notre commune par EcoVal prouvent que ces efforts ne sont pas vains.





2.5. Evolution des prix et des taxes causales

Les Vallonniers ont été particulièrement mis à contribution par des augmentations de tarifs durant l'année 2013. L'année à venir devra être une année de consolidation durant laquelle nous n'envisageons pas de nouvelle augmentation. Face à la hausse des coûts à charge des habitants de Val-de-Travers induits par la nouvelle convention tarifaire des ambulances, un postulat a été déposé en avril 2013 au Grand Conseil. Il prévoit d'harmoniser sur le plan cantonal le coût par habitant pour le financement des services ambulances, ainsi qu'une tarification au forfait pour le patient. Les deux réflexions devant être menées conjointement. Le Conseil d'Etat dispose de deux ans pour y répondre. Il est peu probable qu'une solution soit trouvée au cours de l'année 2014.

Sur le plan de la gestion de déchets, c'est par une nouvelle organisation que nous allons infléchir la hausse de la taxe. Nous avons bon espoir dans ce domaine de pouvoir observer une amélioration de la situation dès 2014. Les incertitudes en sont cependant trop larges pour que nous puissions déjà en tenir compte dans les chiffres du budget.

Par ailleurs, nous n'avons pas souhaité répercuter l'an prochain les décisions prises par le Canton en matière de taxe sur les chiens, qui verront la part cantonale doubler. Nous disposions de la latitude pour maintenir à son niveau actuel notre part, mais cela impliquait de porter le montant de la taxe de 90 à 120 francs. Nous avons choisi de ne pas intégrer, dans l'immédiat du moins, cette hausse, de façon à ne pas noircir le tableau des taxes.

Enfin, il convient de relever que la hausse des prix des entrées individuelles dans les infrastructures sportives de la commune décidée l'an dernier a porté ses fruits, puisque elle a permis d'améliorer le taux de couverture des charges sans péjorer la fréquentation des piscines.

2.6. Budget des investissements

Le budget des investissements se compose de trois documents :

- 1. Le premier est la liste des crédits ouverts ainsi que des crédits restant à ouvrir, mais déjà avalisés par le Conseil général, à savoir ceux pour lesquels le délai référendaire est en cours au moment de la mise sous presse du budget.
- 2. Le deuxième document est une liste indicative des crédits à solliciter, comprenant l'ensemble des projets que le Conseil communal envisage de proposer à votre autorité durant l'exercice 2014.
- 3. Le troisième document est un inventaire anticipatif et non exhaustif des besoins identifiés pour la législature.

Pour mémoire, les crédits à solliciter et dont l'amortissement sera financé par l'impôt sont limités par les mécanismes de maîtrise des finances. Ces derniers fixent un plafond d'investissements nets au-delà duquel une dérogation est nécessaire pour accepter de tels crédits. Pour l'exercice à venir le plafond correspond à un degré d'autofinancement de 70%, ce qui porte la limite 4,68 millions de francs.

Situation des crédits ouverts

Les crédits du patrimoine administratif ouverts à ce jour totalisent un montant de 37,3 millions de francs et les soldes encore disponibles en début d'exercice 2013 pour ces crédits se montaient à 18,1 millions de francs. L'arrêté relatif à l'approbation du budget mentionne les soldes disponibles sur les crédits d'investissement.

Plus de la moitié de ces crédits et des soldes disponibles concernent des chapitres autofinancés.

Du côté du patrimoine financier, les crédits ouverts s'élèvent à 2,68 millions de francs, avec un disponible de 2,1 millions de francs au début de l'année 2013.

Crédits à solliciter

En matière de crédits à solliciter et conformément à la stratégie de développement voulue par le Conseil communal, l'année à venir sera aussi intense que la précédente.

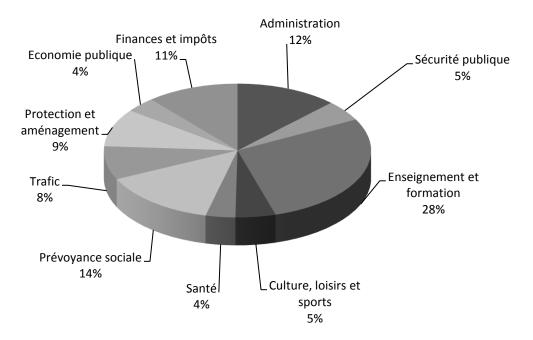
Trente demandes de crédits sont prévues, chiffrées pour 27 d'entre elles totalisant un montant de 12,1 millions de francs. Vingt-et-un de ces crédits sont soumis aux mécanismes de maîtrise des finances. Six concernent des chapitres autofinancés. Ils devront donc être couverts par des taxes causales ou des ventes. Deux crédits portent sur des achats ou de l'équipement de terrain. Ils seront financés par les ventes de terrain et la taxe d'équipement. Le dernier d'entre eux touche au patrimoine financier.

La somme des crédits à solliciter qui sont soumis aux mécanismes dépasse Fr. 9,2 millions. La limite d'investissement inscrite sur l'arrêté étant d'environ la moitié de ce chiffre (Fr. 4'681'000.-), nous devrons bien évidemment différer la présentation de certains rapports. Nous avons volontairement choisi de renoncer à trancher dès aujourd'hui, préférant privilégier une certaine souplesse pour adapter les décisions à l'évolution des priorités.

3. Analyse financière

3.1. Approche structurelle des charges et des résultats

Le budget de fonctionnement est organisé selon le plan comptable communal. Graphiquement, les charges du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :



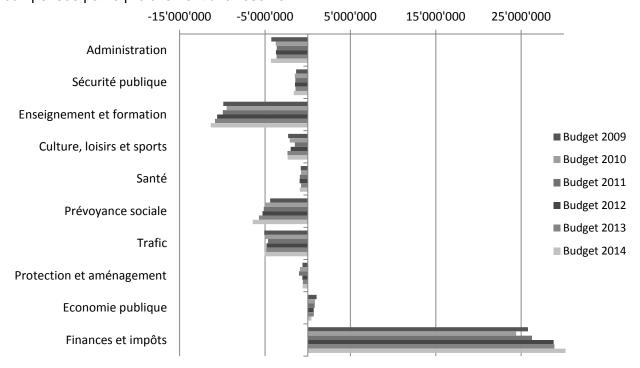
Cette répartition n'est pas représentative d'une analyse à travers le temps. Les charges du dicastère de l'administration, ordinairement situées aux alentours de 7 %, sont gonflées par la part communale à l'assainissement de la caisse de pension.

La situation de l'administration explique ainsi la moitié de la hausse des charges communales. Cependant, et cette évolution ne manque pas de susciter quelques inquiétudes même si les raisons en sont multiples, tous les dicastères laissent apparaître une augmentation des charges :

Dicastère	Variation 2013-2014
Administration	86.4 %
Sécurité publique	19.6 %
Enseignement et formation	4.0 %
Culture, loisirs et sports	4.7 %
Santé	8.4 %
Prévoyance sociale	20.5 %
Trafic	3.7 %
Protection et aménagement	3.0 %
Economie publique	7.1 %
Finances et impôts	2.9 %
Total	13.2 %

Certaines augmentations de charges sont compensées par de nouvelles recettes. Il peut être intéressant à cet égard de jeter un œil sur l'évolution des résultats.

Ces derniers sont nettement moins faussés par l'assainissement de la caisse de pension, dans la mesure où notre part à la réserve pour fluctuation de valeur de prévoyance.ne est en grande partie compensée par le prélèvement à la réserve.



L'évolution des dicastères est nettement plus contrastée qu'en abordant uniquement les dépenses. En partant depuis le haut du graphique, on constate déjà que l'augmentation des charges se poursuit dans le dicastère de l'enseignement. En 2014, la raison en provient d'abord du développement de l'accueil parascolaire, dont les coûts devraient augmenter de 160'000 francs. S'y ajoute la contribution communale aux établissements spécialisés, en hausse de 134'000 francs. Ces deux postes expliquent pour 60 % l'augmentation du coût de ce dicastère. Les 40 % restants proviennent principalement des charges salariales, notamment des hausses de cotisation à la caisse de pension.

Plus bas, le dicastère de la santé, avec la place limitée qu'il occupe dans les comptes communaux (4 %), présente, avec une hausse des charges nettes de presque 20 %, l'augmentation proportionnelle la plus marquée. L'adaptation de l'effectif du service des ambulances aux exigences de la loi sur le travail sera la cause de cette évolution.

Le dicastère suivant, *Prévoyance sociale*, est celui qui enregistre la plus grande dégradation en francs : une hausse des charges nettes de Fr. 678'800. Ce montant se répartit presque pour trois tiers entre l'augmentation de la part communale aux crèches, la hausse de la part communale à l'aide sociale et le coût supplémentaire que l'antenne ACCORD fera peser sur le guichet social régional.

3.2. Approche analytique des charges

Les prévisions budgétaires présentent une augmentation des charges de 8,5 millions de francs entre le budget 2013 et le budget 2014. La moitié de ce montant provient de l'assainissement de la caisse de pension.

Parmi les charges, certaines ont un rôle assez particulier, il s'agit des imputations internes. Il nous semble à nouveau utile, cette année, de rappeler les règles appliquées par la commune à cette catégorie d'écritures comptables.

Imputations internes

Le compte de fonctionnement est structuré de manière à donner une image des charges et recettes selon plusieurs angles de vue. Par nature et selon la structure de la commune, soit par dicastère (premier chiffre du numéro de compte), par tâche (deux premiers chiffres) et par sous-tâche (trois premiers chiffres). Cette représentation est parfois faussée, car les services ne travaillent pas en vase clos. La plupart des dicastères fournissent des prestations à d'autres.

Pour corriger les coûts effectifs d'un service, il convient d'y ajouter par une écriture comptable les charges enregistrées dans un autre chapitre. On distingue dans les comptes de Val-de-Travers trois familles d'imputations internes :

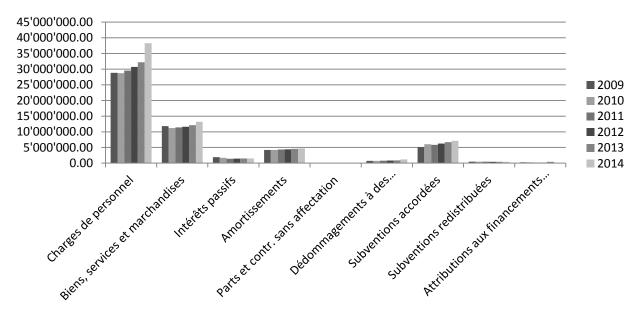
- 1. Les imputations de salaires et de charges administratives. Par exemple le travail accompli par la sécurité en faveur du corps des sapeurs-pompiers, ou les différentes tâches accomplies par le personnel de la voirie pour le ramassage et l'élimination des déchets. Les employés utilisent depuis 2010 un outil performant pour la gestion des heures de travail. Ceci permet de calculer les imputations avec précision.
- 2. Les *imputations de la gérance*. Le dicastère des bâtiments détermine en fin d'année le coût spécifique de chaque immeuble communal et en affecte la charge à certains services en proportion des locaux utilisés.
- 3. Les *imputations d'intérêts*. Le coût financier des investissements comprend leur perte de valeur au fil du temps : les amortissements, et le coût de l'endettement nécessaire à les acquérir : les intérêts bancaires. Ces derniers sont calculés à partir du taux moyen de la dette communale.

Les imputations internes peuvent être comprises comme des facturations entre services. Elles représentent une charge (nature 390) pour le service qui reçoit la prestation, et un produit de même montant (nature 490) pour le service qui la fournit. Les curieux pourront vérifier que le budget par nature des comptes 390 correspond au centime près à celui des comptes 490.

Les chapitres qui exigent une vision complète des charges et des recettes sont ceux qui doivent être complètement financés par une taxe ou une vente (déchets, eau, épuration, chauffage à distance), ceux dont le résultat est partagé avec des communes partenaires (service du feu, ambulances, guichet social, cercle scolaire, etc.) et ceux qui devraient en principe être équilibrés par d'autres recettes que l'impôt (crèches, organisation de la protection civile, programme d'insertion).

Vue analytique des charges, hors imputations internes

En faisant abstraction des imputations internes, les charges par nature se présentent comme suit :



Le total des charges augmente de 7,8 millions hors imputations internes. 3,9 millions proviennent de l'assainissement de la caisse de pension. Restent 3,9 millions, qui concernent tous les dicastères et presque toutes les natures de charges.

Trois catégories de charges évoluent fortement et méritent d'être commentées : les charges de personnel, les BSM (biens, services et marchandises) et les subventions accordées.

Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 2,2 millions. En partie pour des raisons externes, en partie pour anticiper des choix communaux :

Les cotisations à la caisse de pension

Les taux de cotisation à la caisse de pension ont été adaptés.

Pour les employeurs, l'évolution est la suivante :

Age	Cotisations 2013	Cotisations 2014
17 – 19 ans	1.0 %	1.0 %
Dès 20 ans	13.0 %	14.7 %

Lors d'augmentation de salaire, un rappel est en outre facturé aux employeurs. Ce rappel est réparti à raison de 40 % à charge de l'employé et 60 % à charge de l'employeur.

Les cotisations à charge des employés et le taux des rappels totaux dépendent de l'âge, ils se présentent comme suit :

Age	Cotisations 2013	Rappels 2013	Cotisations 2014	Rappels 2014
17 – 19 ans	1.0 %		1.0 %	
20 – 24 ans	7.5 %	100.0 %	8.8 %	85.0 %
25 – 29 ans	8.5 %	100.0 %	8.8 %	85.0 %
30 – 39 ans	8.7 %	100.0 %	9.3 %	95.0 %
40 – 49 ans	9.0 %	100.0 %	9.8 %	100.0 %
50 – 59 ans	9.0 %	100.0 %	10.5 %	115.0 %
60 – 70 ans	9.0 %	100.0 %	10.7 %	125.0 %

La charge est donc sensiblement augmentée, tant pour la commune que pour les employés, enseignants compris.

La nouvelle organisation de la sécurité

Le service de la sécurité a été renforcé en cours d'année 2013 par une agente de sécurité. Il a simultanément fallu engager un commandant des sapeurs-pompiers pour faire face aux nouvelles exigences de la sécurité incendie. Ces deux postes avaient été prévus au budget 2013 pour une partie de l'année, ils chargent l'exercice 2014 sur douze mois. Le chapitre 112 présente une augmentation des salaires bruts de Fr. 110'500.-, ce qui impacte bien sûr les charges salariales.

Adaptation de l'effectif du service des ambulances

Par rapport au budget 2013, les traitements des ambulanciers professionnels et auxiliaires présentent une augmentation de Fr. 134'000.-.

Développement de la crèche

La nouvelle organisation de la crèche communale, avec l'extension du site de Fleurier et la communalisation de celui de Môtiers, représente une augmentation de Fr. 522'000.- des traitements du chapitre des crèches.

L'augmentation de la charge salariale sera compensée par l'augmentation des subventions cantonales, d'une part, et par la contribution des parents et des communes de domicile d'autre part. Le chapitre 540 *Crèche communale* restera globalement équilibré.

Mise en place de l'antenne ACCORD

Les engagements nécessaires pour répondre à la mise en place de l'antenne ACCORD représentent 1,3 équivalent plein-temps. S'y ajoute l'adaptation de l'effectif du guichet social pour 0,7 équivalent plein-temps. Ils induisent une hausse de Fr. 186'000.- partiellement compensée par la subvention cantonale et la refacturation aux communes partenaires.

Biens, services et marchandises

Ce poste accuse une augmentation de 8.8 % ou Fr. 1'070'200.-. Les biens, services et marchandises ont augmenté de 1,38 million de francs depuis 2009, année de la fusion. Ce poste a ensuite diminué en 2010, depuis lors il augmente chaque année plus rapidement que l'inflation.

L'augmentation attendue en 2014 a des causes très hétérogènes. Citons par ordre d'importance :

- La part communale aux institutions parascolaires : + 176'000.- compte tenu du développement de cette prestation.
- L'entretien des routes : + 150'000.- pour prendre en charge la réfection de routes qui ont particulièrement souffert suite aux inondations de l'été 2013.
- La mise en conformité OIBT : + 150'000.-, compte spécifique créé en 2014 pour financer des dépenses particulièrement élevées consécutives à un rattrapage des contrôles de la part du Groupe E et de la SEVT.
- Dépassent également les 50'000 francs de hausse les postes *Mobilier, matériel et machines* du Centre sportif, *Locations payées* par la gérance et *Honoraires divers* d'EcoVal.

Nous vous renvoyons pour les explications aux commentaires spécifiques des services qui sont présentés en regard des comptes de fonctionnement.

Intérêts passifs

L'Europe sort de récession. La croissance devrait en théorie exercer une pression à la hausse sur les taux d'intérêts. Chacun s'attend à une correction du niveau des taux d'intérêt, surtout s'agissant des taux à long terme. Cependant, et c'est peut-être la seule bonne nouvelle du surendettement des Etats, tant le gouvernement fédéral américain que les grands pays de la zone euro ne pourraient supporter un coût trop élevé de leur dette souveraine. Tant la Banque centrale européenne que la Réserve fédérale américaine devront donc tout mettre en œuvre pour maintenir un niveau réduit des taux sur leurs monnaies. La Banque nationale, si elle tient à maintenir la parité de l'€uro en dessus d'un franc vingt, devra suivre le mouvement.

Le budget a ainsi pu être élaboré avec un taux d'intérêt moyen de 2,1 %, soit le taux actuel de refinancement à 10 ans. Ce niveau profite également aux services financés par des taxes, les imputations internes d'intérêt étant calculées sur cette même base.

Subventions accordées

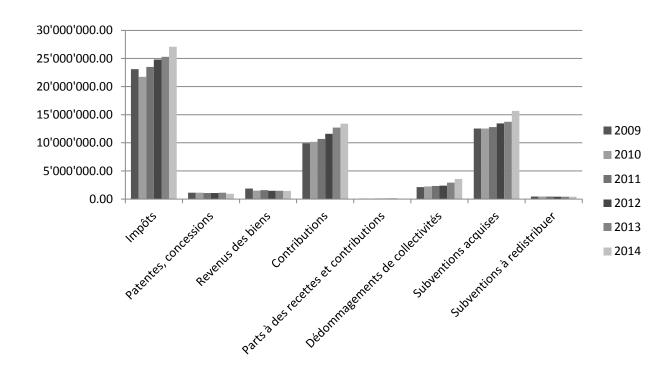
Avec une augmentation de 414'000 francs, ce poste continue sa croissance :

Cette augmentation est imputable à deux postes bien précis :

- 1. La part communale à l'aide sociale, en hausse de Fr. 293'000.-. La commune paiera en 2014 la contribution à l'aide matérielle 2013. Les mesures annoncées par le canton pour l'an prochain ne porteront donc effet qu'à partir de l'exercice comptable 2015.
- 2. La part communale aux crèches, en hausse de Fr. 223'000.-, pour tenir compte de l'évolution de ce domaine.

3.3. Nature des revenus

Du côté des revenus, voici les recettes prévues selon leur répartition par nature (hors imputations internes et prélèvements aux réserves). Quelques-unes de ces catégories de revenus sont commentées de manière plus détaillée.



Péréquation

Ces ressources issues de la solidarité envers les communes les plus faibles sont vitales pour Valde-Travers. Elles représentent environ 36 % du poste *subventions acquises*.

La situation de la commune de Val-de-Travers s'est néanmoins améliorée en comparaison intercommunale. Le *minimum vital* que représente le 80 % du revenu fiscal moyen devrait être dépassé par notre commune. Nous perdrons ainsi le droit à la péréquation verticale. C'est une perte de revenu qui correspond au fond à une bonne nouvelle!

Certaines communes contributrices continuent cependant à taper sur la péréquation intercommunale. Leur acharnement semble porter ses fruits et ébranle ce mécanisme de solidarité. Un projet de révision a été présenté à l'automne 2013 par une commission du Grand Conseil. Il aurait pour résultat de mettre les communes les plus défavorisées dans une situation telle que certaines ne pourront plus assumer les dépenses que leur impose la législation. Nous suivons ce projet au plus près et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter l'adoption d'une législation désastreuse pour notre région.

Revenu des impôts

La croissance de ce poste devrait se poursuivre de façon énergique l'an prochain. Nos simulations laissent apparaître une hausse de 7,8 % des revenus fiscaux. La raison en est bien sûr la belle conjoncture économique, mais elle est aussi à chercher auprès d'une nouvelle répartition fiscale prévue dans notre canton à partir de 2014. Décortiquons un peu cela :

Impôt sur les personnes physiques

L'impôt sur les personnes physiques subit deux réformes simultanées :

- 1. La réforme proprement dite qui inclut une modification du barème et de nouvelles déductions. Cette réforme est mise en œuvre progressivement depuis 2013. Elle prendra pleinement effet en 2018. 2014 sera concernée uniquement par la baisse du barème. L'autre nouveauté de l'année, l'introduction du rabais d'impôt pour enfants, ne concerne en effet que l'impôt cantonal.
 - Nous prévoyons que les effets de cette réforme seront moindres en 2014 qu'en 2013, qui avait vu l'introduction de la déduction complète des frais de garde.
- 2. Le deuxième changement consiste en une nouvelle bascule d'impôt. Le canton souhaite que les différents impôts perçus dans le canton auprès des personnes

physiques comme auprès des entreprises soient répartis entre l'Etat et les communes selon une clé homogène. Si les impôts sur les entreprises devraient être partagés un peu plus en faveur du canton, le coefficient d'impôt sur les personnes physiques sera abaissé de 10 points pour l'impôt cantonal et augmenté d'autant pour les communes.

Cette deuxième réforme n'a pas encore été soumise au Grand Conseil. Notre appréciation est qu'elle a de bonnes chances de passer la rampe. Nous avons donc décidé d'en tenir compte pour élaborer le budget des impôts.

Le résultat en est une hausse attendue de l'impôt sur le revenu de 1,96 million de francs ou 12 % par rapport au budget 2013. L'impôt sur la fortune devrait même croître de 16 %, soit 212'000 francs. Ces augmentations proviennent avant tout de la bascule d'impôt. 10 points sur 72 représentent en effet une hausse de 13.8 %. Les chiffres du budget des personnes physiques ont été extrapolés des simulations effectuées par le service cantonal des contributions.

Impôt sur les personnes morales

Le budget inclut le projet de nouvelle répartition de l'impôt.

Pour rappel, la situation actuelle est la suivante :

	Etat	Commune
Impôt sur les personnes morales	50,0 %	50,0 %
Impôt à la source	64,4 %	35,6 %
Impôt sur les frontaliers	25,0 %	75,0 %
Impôt sur les personnes physiques	64,4 %	35,6 %

La répartition prévue sera :

	Etat	Communes
Impôt sur les personnes morales	60,0 %	40,0 %
Impôt à la source	59,4 %	40,6 %
Impôt sur les frontaliers	60,0 %	40,0 %
Impôt sur les personnes physiques	59,4 %	40,6 %

Des 40 % d'impôt sur les personnes morales qui reviennent aux communes, 70 % seront directement attribuées à la commune siège de l'entreprise. Les 30 % restant seront répartis entre toutes les communes selon une clé qui tient compte pour moitié de l'effectif de la population et pour moitié du nombre de personnes qui travaillent sur le territoire communal.

Compte tenu de ces mécanismes de répartition, l'évolution de l'impôt sur les personnes morales pour notre commune dépendra un peu moins du marché de l'horlogerie de luxe, mais restera très liée au niveau des exportations.

L'économie suisse a continué à bien résister en 2013, malgré des exportations à la traîne. Les Etats-Unis ont maintenu leur belle dynamique de croissance malgré les coupes budgétaires de l'administration fédérale. Le taux de chômage pourrait y crever le plancher des 7 % en 2014 voire d'ici à la fin de cette année, alors qu'il flirtait avec les 10 % en 2009. L'Europe à son tour semble sortir de la récession, y compris la zone Euro. Cette évolution réjouissante devrait profiter au secteur des exportations suisses. Le SECO table ainsi sur une croissance 2014 de 2,3 %, qui devrait encore s'accélérer en 2015 selon l'institut CREA de l'université de Lausanne.

Notre commune devrait largement profiter de cette croissance.

A plus long terme, les mesures de la Banque nationale pour maintenir le cours du franc suisse face à l'€uro continuent de maintenir les taux d'intérêt à des niveaux anormalement bas. Le corollaire en est une double menace contre la situation économique à venir :

- Un stock de devises au bilan de la BNS dont nul ne peut aujourd'hui prévoir l'effet d'une normalisation,
- Un endettement global en hausse constante, principalement à cause de l'endettement des ménages.

Au niveau international, les inquiétudes proviennent des soubresauts des pays émergents, moteurs de la croissance mondiale ces dernières années, mais qui n'ont pour beaucoup pas su en

profiter pour réformer leurs problèmes structurels. Si le rendement des obligations libellées en Dollar ou en Euro devait augmenter un peu, les Etats émergeants pourraient subir une sortie de capitaux préjudiciable à l'investissement, et donc à la poursuite de leur croissance économique.

Plus proche de nous, la sortie de crise de la zone Euro a été financée par des dépenses publiques, qui ont augmenté d'autant des dettes déjà excessives. Il s'agit là de la principale *bombe* à retardement sur la situation matérielle des citoyens de l'UE. Or les conditions économiques n'ont à ce jour pas encore permis aux Etats européens, notamment les plus grands d'entre eux, d'amorcer le cercle vertueux du désendettement.

Il ressort de cette brève analyse que l'impôt 2014 sur les personnes morales devrait continuer à bien se comporter. Nous tablons sur une hausse 2012-2014 de 10 % de l'impôt sur le bénéfice, comme de l'impôt sur les frontaliers. Il semble qu'à l'échelle cantonale, et donc sur la tranche répartie, on puisse tabler sur une augmentation encore plus élevée de l'impôt sur les personnes morales.

Nous sommes optimistes à moyen terme, mais restons très attentifs aux évolutions qui pourraient lourdement péjorer l'évolution à plus long terme de la situation économique.

Contributions

Le troisième poste qui peut être commenté est celui des contributions, qui a augmenté de Fr. 749'800.- ou 7.6 %.

L'on se souvient que ces recettes avaient déjà sensiblement augmenté au budget 2013 à cause de la hausse des tarifs d'ambulances, de taxe d'épuration et de taxe sur les déchets.

En 2014, le Conseil communal ne prévoit pas devoir adapter à nouveau des tarifs. La hausse s'explique avant tout par des facteurs techniques.

- 1. Les cotisations des employés à la caisse de pension font elles aussi partie du chapitre des contributions. L'augmentation des taux induit naturellement une hausse de ce poste.
- 2. L'évolution de la crèche communale devrait apporter des recettes supplémentaires de Fr. 252'000.- au titre de la contribution des parents.
- 3. Le chauffage à distance de Couvet fonctionnera en 2014 sur une année complète. La vente d'énergie budgétée en tient naturellement compte.
- Ajoutons que les premières vente de bois de l'exercice 2014 ont permis au service forestier d'ajuster ces prévisions à un niveau supérieur de 150'000 francs à celui de l'année forestière 2013.

3.4. Autofinancement et limite d'investissement

L'autofinancement représente la trésorerie que dégage le fonctionnement ordinaire pour procéder à des investissements ou rembourser des emprunts.

Le budget 2014 laisse apparaître un autofinancement de Fr. 3'276'400.-.

Les mécanismes de maîtrise de finances fixent une limite au montant total des crédits d'investissement que le Conseil général pourra voter durant l'exercice. Seuls sont pris en considération les investissements nets financés par les recettes non affectées de la commune. Le plafond correspondant à un degré d'autofinancement de 70 % s'élève à 4,7 millions de francs. Ce chiffre figure sur l'arrêté d'approbation qui vous est soumis. Il sera surveillé tout au long de l'exercice comptable.

A l'heure du budget, les investissements 2013 n'étant pas connus, un autre indicateur lié à l'autofinancement est également intéressant. Il s'agit de la capacité d'autofinancement ou taux d'autofinancement. Ce ratio indique quelle proportion de ses revenus la commune peut consacrer à ses investissements. Avec 5 %, la capacité d'autofinancement de la commune de Val-de-Travers reste faible (elle est tenue pour faible en dessous de 10 %). Elle est cependant en amélioration par rapport aux 2,7 % qui ressortaient du premier budget communal (2009).

Certaines institutions financières ont une approche un peu différente des standards de comptabilité publique. Elles déterminent l'autofinancement en tenant compte de l'amortissement du patrimoine financier et du mouvement des réserves. Cet autofinancement *réel* tient ainsi compte des

opérations liées à l'assainissement de la caisse de pension, même si une réserve permet d'en financer la plus grande partie. Il s'élève à Fr. 973'400.- pour le budget 2014. Au delà de ce montant la commune doit recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. L'autofinancement est en effet utilisé aux trois quarts pour payer la contribution de la commune à la réserve pour fluctuation de valeurs de prévoyance.ne.

Ce chiffre fausse donc l'analyse dans une orientation *collectivité publique* puisqu'il prend en considération le patrimoine financier, non nécessaire à l'accomplissement des tâches publiques, mais surtout les mouvements des réserves, qui pour une commune ne représentent qu'un décalage dans le temps des mouvements de trésorerie. Mais cet indicateur reste néanmoins intéressant pour évaluer les besoins de trésorerie et donc l'évolution de la dette. Dans cette optique, il doit être mis en regard des dépenses réelles qui seront consenties en 2014 au titre des investissements. Toutes choses égales par ailleurs, l'endettement augmente si le total des dépenses effectives d'investissement dépasse l'autofinancement réel.

3.5. Endettement, fortune et limite de déficit

L'autofinancement nous présente une vision dynamique des finances communales. Il montre les limitations du potentiel financier de la commune de Val-de-Travers.

Pour une compréhension de l'état de santé des finances vallonnières, il convient également d'aborder une approche statique. Cette dernière se réfère notamment à la dette et à la fortune communale. On y recourt usuellement de manière approfondie à l'heure d'analyser les comptes, mais il n'est pas inintéressant de s'y pencher déjà au moment d'approuver le budget.

La fortune nette communale s'élevait à 28,2 millions au 31 décembre 2012. Elle permet à la commune de supporter plusieurs exercices déficitaires. Avec des structures de charges et de revenus globalement équilibrées, nous pouvons considérer que la commune est en position de «voir venir» si des décisions ou des événements extérieurs ne rompent pas trop gravement cet équilibre.

Limité à 5 % de la fortune nette, le déficit ne pourra dépasser 1,41 million en 2014. Ce chiffre figure sur l'arrêté d'approbation.

Compte tenu des travaux à accomplir dans les services autofinancés et des investissements qui pourront encore être financés par l'aide à la fusion, il est logique de s'attendre encore en 2013 et en 2014 à une augmentation de l'endettement communal. Le budget 2014 a été élaboré avec une hypothèse d'endettement moyen de 69,2 millions de francs et un taux moyen de 2,1 %.

Relevons que l'autorisation générale d'emprunter à hauteur de 85 millions de francs accordée en 2009 au Conseil communal restera largement suffisante pour permettre à l'administration d'assumer les dépenses de l'année prochaine.

Avec 1,46 million de francs, les intérêts de la dette à moyen et long terme présentent une prévision parfaitement stable par rapport au budget 2013.

La quotité des intérêts, ou part des charges d'intérêts, est l'un des trois indicateurs considérés comme prioritaires par la conférence des directeurs cantonaux des finances. Elle est considérée comme bonne en dessous de 4 %, et comme mauvaise au delà de 10 %. Le budget 2014 laisse apparaître une quotité des intérêts de 2,01 %. Cela signifie que la part des revenus communaux qui sera consacrée au paiement des intérêts de la dette est tout à fait tolérable.

Pour une vision de l'évolution à moyen terme de la fortune nette et de l'endettement, il reste nécessaire de se pencher sur la planification financière quadriennale, qui met notamment en évidence l'impact prévisible des nombreux investissements ouverts, crédits à solliciter et anticipations des dicastères. Nous vous renvoyons pour cela aux dernières pages du présent cahier.

4. Conclusion

Sans notre contribution à la recapitalisation de Prévoyance.ch, le budget pour l'exercice 2014 afficherait un résultat positif. Cette situation réjouissante ne doit toutefois pas nous pousser à un excès d'optimisme. Le budget présenté compte de nombreuses augmentations de charges, non maîtrisables pour certaines, décidées pour d'autres, que seules autorisent une vision optimiste du développement de notre commune et une gestion rigoureuse de nos dépenses.

Si le temps des reports de charges de l'Etat sur les communes qui nous préoccupait il y a un an semble révolu, il a fait place à l'inquiétude liée aux attaques contre la péréquation horizontale. Le résultat de cette réforme, que nous entendons combattre dans son état actuel, pourrait avoir de fortes conséquences pour notre avenir. Le projet de la commission du Grand Conseil nous apparaît en outre contre-productif à l'heure où les communes et le Conseil d'Etat semblent avoir trouvé un chemin pour harmoniser la répartition des principaux impôts, en s'appuyant sur une solidarité accrue entre les collectivités.

En vous remerciant pour la bonne collaboration entre nos autorités respectives et en espérant que le projet de budget déposé vous conviendra, nous vous recommandons d'approuver les arrêtés qui lui sont liés, et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 19 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Christian Mermet Alexis Boillat

APPROBATION DU BUDGET 2014



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009; vu le rapport du Conseil communal, du 19 novembre 2013;

vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 18 novembre 2013;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Le budget de fonctionnement de l'exercice 2014 est amendé comme suit :

- compte	012.300.01	Vacations du Conseil communal	Fr.	50'000.00
- compte	213.318.00	Promotion communale aux filières	Fr.	6'000.00
		postobligatoires		
 compte 	542.365.10	Part communale à Maison des jeunes	Fr.	70'000.00

Art. 2 Au vu des amendements ci-dessus, est approuvé le budget de l'exercice 2014, qui comprend :

a) le budget de fonctionnement, qui se présente en résumé comme suit :

Charges Fr. 72'561'900.00 Revenus Fr. 72'033'500.00 Excédent de charges Fr. 528'400.00

b) Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses autorisées Fr. 18'097'411.80 Crédits à solliciter Fr. 12'122'000.00 Recettes Fr. 0.00 Investissements totaux Fr. 30'219'411.80

c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses autorisées Fr. 2'165'843.15 Recettes Fr. 0.00

- Art. 3 La limite de déficit du compte de fonctionnement pour l'exercice 2014 s'élève à Fr. 1'412'084.-.
- **Art. 4** Le montant maximal des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances pour l'exercice 2014 s'élève à Fr. 4'657'714.29.
- **Art. 5** ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²II sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Val-de-Travers, le 13 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT LE SECRETAIRE-SUPPLEANT

Daniel Dreyer

Pierre-Alain Wyss

TRANSACTIONS IMMOBILIERES DECOULANT DE TRAVAUX EXECUTES DANS LE CADRE DU BUDGET



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964; vu le rapport du Conseil communal, du 19 novembre 2013; vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 18 novembre 2013; sur la proposition du Conseil communal, arrête:

Article premier Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2014.

Art. 2 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 13 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Daniel Dreyer Nathalie Ebner Cottet



Budget 2014

Date:

16/12/2013

		Budge	et 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
0	ADMINISTRATION				
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF				
011	** CONSEIL GENERAL **				
011.300.01	Indemnités aux bureaux électoraux	1,000.00		1,000.00	680.00
011.300.02	Jetons de présence CG et commissions	15,000.00		15,000.00	0.00
011.310.00	Matériel d'élections et votations	1,000.00		6,000.00	6,473.50
011.319.00	Frais divers	8,000.00		8,000.00	8,119.95
TOTAL	** CONSEIL GENERAL **	25,000.00	0.00	30,000.00	15,273.45
	Solde net		25,000.00		
012	** CONSEIL COMMUNAL **				
012.300.00	Honoraires du Conseil communal	700,500.00		696,000.00	684,154.10
012.300.01	Vacations du Conseil Communal	50,000.00		50,000.00	48,748.05
012.303.00	AVS/AC sur honoraires Conseil communal	100,500.00		100,000.00	98,155.00
012.303.01	AVS/AC sur vacations Conseil communal			7,400.00	6,993.80
012.304.00	Cotis. CPE Conseil Communal	147,500.00		131,700.00	123,680.90
012.305.00	Assurance maladie et accidents	10,300.00		11,500.00	7,333.20
012.317.00	Réceptions et manifestations	33,000.00		35,000.00	31,746.00
012.319.00	Frais divers	1,000.00		1,000.00	694.10
012.319.01	Cotisations à associations de communes	21,000.00		20,600.00	20,158.30
012.436.00	Cotis. AVS/AC Conseil Communal		42,500.00	-42,200.00	-44,238.40
012.436.01	Cotis. AVS/AC Vacations Conseil Communal			-3,200.00	0.00
012.436.02	Cotis. CPE Conseil Communal		59,700.00	-53,900.00	-51,902.75
012.436.03	Part employés ass. maladie-accident		10,200.00	-10,800.00	-8,170.50
012.439.00	Recettes diverses			0.00	-2,600.00
TOTAL	** CONSEIL COMMUNAL **	1,063,800.00	112,400.00	943,100.00	914,751.80
	Solde net		951,400.00		

No Compte	Compte	Commentaires				
011.310.00	Indemnités aux bureaux électoraux	Il n'y aura pas d'élections en 2014.				
011.319.00	Frais divers	Repas et verrées suivant les séances du Législatif et des commissions. La sonorisation et				
		l'enregistrement des séances du CG sont depuis début 2013 assurés par les concierges.				
012.300.00	Honoraires du conseil communal	L'augmentation est liée au versement des allocations complémentaires.				
012.300.01	Vacations du Conseil Communal	Adaptation des frais aux coûts réels.				
012.317.00	Réceptions et manifestations	Réceptions et manifestations organisées par le Conseil communal (Nouveaux citoyens atteignant leur majorité et ayant obtenu la nationalité suisse, Noces d'or, jubilaires, réception d'Autorités cantonales ou d'autres communes, accueil d'organisations cantonales ou fédérales).				
012.319.01	Cotisations à associations de	Le montant budgétisé comprend les cotisations suivantes :				
	communes	✓ Association des communes neuchâteloises : fr. 3'600				
		✓ Réseau des villes de l'Arc jurassien : fr. 6'700				
		✓ Association des communes suisses : fr. 2'600				
		✓ Union des villes suisses : fr. 6'600				
		✓ Forum transfrontalier : fr. 1'000				
		✓ Coordination des villes de Suisse romande : fr. 500				
020.301.00	Trait. Administration	L'augmentation de ce chapitre est liée à la création d'un poste pour la gestion administrative des déchets.				
020.310.00	Fournitures de bureau, imprimés	Ajout des commandes pour les archives y.c. la destruction des documents confidentiels fr. 5'000				
020.310.01	Impression de formules	Diminution liée au fait que nous n'avons qu'une seule publication de la brochure communale en				
		2014 au lieu de 2 publications en 2013.				
020.310.02	Publications et annonces	 ✓ Page 2 du Courrier du Val-de-Travers : fr. 43'200 ✓ Feuilles officielle (publications légales : délai référendaire, élections, proclamation des viennent-ensuite, initiative, etc) : fr. 2'000 ✓ Recherches de personnel : fr. 10'000 ✓ Arrêtés de circulation routière (Feuille officielle) : fr. 7'000 ✓ Annonces diverses : fr. 4'800 				
020.311.00	Achat de mobilier, matériel et machines	Achat de nouveaux PC pour Fr. 10'000, distribution de cadeaux de naissance pour les nouveaux nés de la commune pour Fr. 6'000 ainsi que acquisition de 8 chaises de conférence, 6 armoires, 5 chaises de bureau, 4 tables, 3 logiciels informatiques, 2 téléphones, 2 bureaux et divers matériel selon une planification établie avec les différents services.				
020.315.00	Entretien du mobilier, mat et machines	60 PC devront migrer sur Windows 7. 18 PC, 8 imprimantes et 7 écrans seront changés.				
020.315.01	Convention et maintenance informatique	Acquisition d'un logiciel pour l'élaboration des processus et la gestion de l'organisation interne (programme de législature : efficience de l'administration) pour Fr. 25'000, augmentation de la redevance liée aux nouveaux postes informatiques pour Fr. 6'400, complément au logiciel Netbiblio pour Fr. 5'800, migration du logiciel ETIC-AEF pour Fr. 4'000 et mise en place du portail Echo-VDT pour Fr. 1'000				
020.318.03	Expertise comptes communaux	La révision des comptes communaux a été négociée sur la base d'un forfait annuel.				
020.318.04	Assurance R.C. Générale	Ce compte enregistre la part de la prime qui n'est pas répartie sur des chapitres ou des services autofinancés ou refacturés à des tiers.				
020.318.05	Assurance mobilier	Idem que pour la prime RC, mais pour l'assurance biens meubles.				
020.318.07	Assurance protection juridique	La comptabilisation de la prime pour protection juridique est similaire à celle de la RC.				

Budget 2014

Date:

16/12/2013

2

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	LEGISLATIF ET EXECUTIF	1,088,800.00	112,400.00	973,100.00	930,025.25
TOTAL	Solde net	1,000,000.00	976,400.00	973,100.00	930,023.23
	Solde net		976,400.00		
02	ADMINISTRATION GENERALE				
020	** ADMINISTRATION COMMUNALE **				
020.301.00	Trait. Administration	2,040,000.00		1,995,100.00	1,954,708.75
020.303.00	Ch. soc. AVS,. Administration	289,000.00		288,000.00	280,440.30
020.304.00	Cotis. CPE Administration	438,700.00		361,900.00	336,447.70
020.305.00	Assurance maladie et accidents	29,000.00		33,100.00	20,849.80
020.307.00	Prestations aux retraités	22,700.00		27,800.00	27,702.60
020.309.00	Frais de formation du personnel	45,500.00		44,500.00	37,148.10
020.309.01	Autres charges de personnel	27,000.00		26,500.00	23,869.53
020.310.00	Fournitures de bureau, imprimés	47,000.00		43,000.00	42,990.95
020.310.01	Impression de formules	32,000.00		41,000.00	31,648.25
020.310.02	Publications et annonces	67,000.00		60,000.00	58,398.36
020.310.03	Journaux et revues	5,000.00		5,000.00	3,526.00
020.311.00	Achat de mobilier, matériel et machines	58,000.00		38,100.00	8,451.40
020.315.00	Entretien du mobilier, mat.,machines	66,000.00		64,000.00	23,584.85
020.315.01	Convention et maintenance informatique	276,000.00		232,000.00	219,800.94
020.315.03	Photocopieuses	101,000.00		101,000.00	98,892.22
020.315.04	Maintenance des archives			0.00	3,641.50
020.317.00	Frais de déplacements	10,000.00		10,000.00	9,555.65
020.318.00	Ports et chèques postaux	45,000.00		45,000.00	46,175.75
020.318.01	Téléphones Administration	24,000.00		27,000.00	20,389.50
020.318.02	Frais actes, sanctions honoraires			2,000.00	2,603.20
020.318.03	Expertise comptes communaux	10,000.00		10,000.00	8,640.00
020.318.04	Assurance R.C. Générale	8,000.00		8,000.00	8,060.05
020.318.05	Assurance mobilier	18,500.00		18,500.00	18,322.70
020.318.06	Assurances et taxes véhicules			1,200.00	2,797.40
020.318.07	Assurance protection juridique	3,600.00		3,600.00	3,539.85

No Compte	Compte	Commentaires
020.318.08	Frais bordereau unique	Le service cantonal des contributions s'occupe de la perception des impôts communaux
		simultanément à celle des impôts cantonaux. Pour ce travail il facture aux communes 18
		francs par contribuable personnes morales (entreprises) et 18,80 frs par contribuable
		personne physique.
020.318.14	Frais de poursuites	La plus grande partie de ce montant nous est refacturée par le canton dans le cadre de la
		perception de l'impôt. La commune a prévu de sous-traiter en partie le recouvrement de
		créances.
020.361.00	Contribution aux structures d'accueil	Participation employeur en fonction de la masse salariale.
020.436.04	Récupération de frais de poursuites	Ce compte enregistre les montants récupérés sur les frais de poursuites avancés dans le
		cadre de procédures de recouvrement. La grande partie de cette somme provient des
		poursuites sur impôts directs.
020.436.07	Facturation de frais de rappels	La commune facture 20 francs de frais lorsqu'elle doit émettre un deuxième rappel.
020.490.00	Imputation interne sécurité publique	Augmentation du travail du chef de dicastère pour Fr. 10'000, augmentation de la
		maintenance informatique liée aux nouveaux pc pour Fr. 10'000 et achat de mobilier pour
		Fr. 5'000
020.490.02	Imputation interne Crèche communale	Augmentation du travail de la cheffe de dicastère.
020.490.03	Imputation interne Aide sociale	Augmentation de la maintenance informatique liée à liée aux nouveaux pc.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

3

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
020.318.08	Frais bordereau unique	140,000.00		141,000.00	138,738.00
020.318.12	Sécurité au travail	8,000.00		8,000.00	2,044.45
020.318.13	Droits d'auteurs sur photocopies	600.00		600.00	594.50
020.318.14	Frais de poursuites	80,000.00		60,000.00	79,380.35
020.319.00	Cotisations et frais divers	1,000.00		2,000.00	320.35
020.331.00	Amortissements matériel informatique	1,800.00		1,900.00	1,900.00
020.361.00	Contribution aux structures d'accueil	40,800.00		32,000.00	26,047.90
020.436.00	Cotis. AVS/AC Administration	,	122,000.00	-122,000.00	-116,708.65
020.436.01	Cotis. CPE Administration		176,400.00	-144,600.00	-140,503.85
020.436.02	Rbt div. ass. s/sal. Administration		·	0.00	-20,465.00
020.436.04	Récupération de frais de poursuites		65,000.00	-40,000.00	-72,036.14
020.436.05	Rbt photocopies par des tiers		100.00	-100.00	-43.00
020.436.07	Facturation de frais de rappels		10,000.00	-20,000.00	-8,061.55
020.436.09	Part employés ass. maladie-accident		29,000.00	-30,900.00	-21,841.45
020.439.00	Recettes diverses		6,000.00	-6,000.00	-24,789.90
020.450.00	CCNC rétrocession Taxe CO2		4,600.00	-10,800.00	-10,347.85
020.451.00	Dédomm. canton encaiss. redevance eau		7,000.00	-7,000.00	-6,935.00
020.460.00	Subvention IntégraVal		60,000.00	-50,000.00	-50,000.00
020.490.00	Imputation interne Sécurité publique 112.390.00		135,500.00	-110,100.00	-82,700.00
020.490.01	Imputation interne écoles 210.390.05		121,300.00	-127,700.00	-88,900.00
020.490.02	Imputation interne Crèche communale 540.390.01		57,600.00	-45,900.00	-29,900.00
020.490.03	Imputation interne Aide sociale 581.390.01		87,600.00	-76,800.00	-66,000.00
020.490.04	Imputation interne Eau 700.390.03		23,300.00	-33,000.00	-22,500.00
020.490.06	Imputation interne Traitement déchets 720.390.02		103,000.00	-135,600.00	-119,300.00
020.490.07	Imputation interne EcoVal 588.390.00		21,300.00	-11,500.00	-10,900.00
020.490.08	Imputation interne sports 343.390.02		91,000.00	-86,700.00	-45,300.00
020.490.09	Imputation interne CAD Couvet 863.390.01		1,000.00	-1,000.00	0.00
TOTAL	** ADMINISTRATION COMMUNALE **	3,935,200.00	1,121,700.00	2,672,100.00	2,603,978.51
	Solde net		2,813,500.00		



Budget 2014

Date:

16/12/2013

4

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
029	** ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS **				
029.309.00	Assainissement de la caisse de pensions	3,939,200.00		0.00	0.00
029.380.99	Préfinancement assainissement prevoyance.ne			0.00	3,000,000.00
029.452.00	Participation de tiers à assainissement		217,200.00	0.00	0.00
029.480.00	Prélèvement à réserve assainissement		3,000,000.00	0.00	0.00
029.490.00	Imputation interne assainissement		190,400.00	0.00	0.00
TOTAL	** ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS **	3,939,200.00	3,407,600.00	0.00	3,000,000.00
	Solde net		531,600.00		
TOTAL	ADMINISTRATION GENERALE	7,874,400.00	4,529,300.00	2,672,100.00	5,603,978.51
	Solde net		3,345,100.00		
TOTAL	ADMINISTRATION	8,963,200.00	4,641,700.00	3,645,200.00	6,534,003.76
	Solde net		4,321,500.00		

No Compte	Compte	Commentaires
101.451.00	Dédommagements commandements de	Transfert au 113.
	payer	
112.301.00	Traitements du personnel	L'engagement durant l'année 2013 d'une assistante de sécurité publique ainsi que d'un
	·	commandant de la défense incendie se manifestera en plein en 2014.
112.490.01	Imputation admin défense incendie	La gestion de la nouvelle défense incendie nécessitera un travail réalisé par 2,6 EPT.

Budget 2014

Date:

19/11/2013

5

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
1	SECURITE PUBLIQUE				
10	PROTECTION JURIDIQUE				
101	** JUSTICE, DIVERS **				
101.310.00	Frais documents d'identité	80,000.00		80,000.00	86,989.35
101.352.00	Part. à Office régional d'état-civil	150,500.00		121,000.00	111,576.20
101.431.00	Emoluments Contrôle des Habitants		153,000.00	-150,000.00	-179,331.15
101.439.00	Recettes diverses		100.00	-100.00	0.00
101.451.00	Dédommagement commandements de payer			-90,000.00	-144,531.00
TOTAL	** JUSTICE, DIVERS **	230,500.00	153,100.00	-39,100.00	-125,296.60
	Solde net		77,400.00		
TOTAL	PROTECTION JURIDIQUE	230,500.00	153,100.00	-39,100.00	-125,296.60
	Solde net		77,400.00		
11	POLICE				
112	** SERVICE DE LA SECURITE PUBLIQUE **				
112.301.00	Traitements du personnel	640,500.00		530,000.00	429,120.10
112.303.00	Ch. soc. AVS/AC	92,000.00		77,200.00	61,565.50
112.304.00	Cotisations CPE	135,000.00		88,300.00	77,488.80
112.305.00	Assurance maladie et accidents	9,300.00		8,900.00	5,845.30
112.317.00	Frais de déplacement			1,500.00	414.40
112.318.00	Frais administratifs			1,000.00	600.00
112.390.00	Imputation interne administration 020.490.00	135,500.00		110,100.00	82,700.00
112.436.00	Cotis. AVS/AC personnel		39,000.00	-32,600.00	-26,329.05
112.436.01	Cotis. CPE personnel		59,000.00	-37,600.00	-32,703.00
112.436.02	Part employés ass. maladie-accident		9,200.00	-8,300.00	-5,168.25
112.490.00	Imputation adm. police du feu 140.390.00		81,300.00	-88,500.00	-59,400.00
112.490.01	Imputation adm. Centre de secours 141.390.00		136,700.00	-110,700.00	-71,200.00
112.490.02	Imputation adm. Service du feu 142.390.01		179,700.00	-132,800.00	-124,600.00

No Compte	Compte	Commentaires
112.490.05	Imputation admin police administrative	L'internalisation de certaines missions de sécurité de proximité nécessitera un travail réalisé
		par 2,4 EPT.
113.315.00	Frais de véhicule	Nouvelle rubrique liée à l'utilisation d'un véhicule de service.
113.319.01	Frais section Pol-route	Les frais relatifs à l'engagement de la section Pol-Route des sapeurs-pompiers ont été
		transférés de la défense incendie à la sécurité de proximité.
113.351.00	Mandat de prestations avec la PCN	La police neuchâteloise continuera d'être sollicitée pour les missions de nuit et pour des
		tâches d'appui lorsqu'il est nécessaire d'intervenir avec deux agents formés et armés.
113.351.01	Mandat de prestations sécurité	Pour atténuer les coûts du mandat de prestations, les mandats privés seront augmentés.
113.441.00	Part sur les amendes de police	En l'absence de mandat de prestations, la police neuchâteloise ne reverse plus la part
		communale des amendes.
113.451.00	Dédommagements commandement de	Transfert du 101.451.00.
	payer	



Budget 2014

Date:

19/11/2013

6

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
112.490.03	Imputation adm. protection civile 161.390.00		158,000.00	-158,000.00	-154,300.00
112.490.04	Imputation adm. ambulances 491.390.01		25,800.00	-36,900.00	-29,700.00
112.490.05	Imputation Police administrative 113.390.00		323,600.00	-211,600.00	-154,333.80
		4 040 000 00			
TOTAL	** SERVICE DE LA SECURITE PUBLIQUE **	1,012,300.00	1,012,300.00	0.00	0.00
	Solde net				
113	** POLICE LOCALE **				
113.301.00	Traitements patrouilleurs scolaires	21,000.00		20,800.00	20,725.25
113.303.01	Cotis. AVS/AC Patrouilleurs scolaires	3,100.00		3,100.00	2,973.40
113.305.00	Assurance maladie et accidents Patrouilleurs	300.00		400.00	282.30
113.315.00	Frais de véhicule	14,000.00		0.00	0.00
113.319.00	Frais divers	5,000.00		14,500.00	2,551.40
113.319.01	Frais section Pol-route	10,000.00		0.00	0.00
113.351.00	Mandat de prestations avec la PCN	90,000.00		116,000.00	133,142.10
113.351.01	Mandat de prestations sécurité	30,000.00		24,000.00	0.00
113.365.00	Subvention SPA et sociétés canines	5,000.00		5,000.00	5,000.00
113.390.00	Imputation salaire et frais admistr. 112.490.05	323,600.00		211,600.00	154,333.80
113.410.00	Taxes de permissions tardives		1,000.00	-1,000.00	-1,800.00
113.436.01	Cotis. AVS/AC Patrouilleurs scolaires		1,300.00	-1,300.00	-1,295.85
113.436.02	Cotis. ANP Patrouilleurs scolaires		200.00	-200.00	-254.20
113.436.04	Part employés ass. maladie-accident		100.00	-100.00	0.00
113.439.00	Récupérations diverses		2,000.00	-1,000.00	-5,357.15
113.441.00	Part sur les amendes de Police		8,000.00	-94,000.00	-139,611.15
113.451.00	Dédommagement commandements de payer		106,000.00	0.00	0.00
113.490.00	Imputation interne manifestations 350.390.00		15,000.00	0.00	0.00
TOTAL	** POLICE LOCALE **	502,000.00	133,600.00	297,800.00	170,689.90
	Solde net		368,400.00		
TOTAL	POLICE	1,514,300.00	1,145,900.00	297,800.00	170,689.90
	Solde net		368,400.00	,	·

No Compte	Compte	Commentaires
141.300.03	Soldes des pompiers	Les soldes liées aux missions de secours, notamment les secours routiers, seront pris en
		charge par notre contribution aux frais des SIS.
141.306.00	Equipement des pompiers	Renouvellement partiel des anciennes tenues feu.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budge	et 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
14	POLICE DU FEU				
140	** POLICE DU FEU DE VAL-DE-TRAVERS **				
140.300.01	Frais commission police du feu	8,000.00		12,000.00	7,481.95
140.311.00	Achat mobilier, équipt et mach	5,000.00		0.00	423.75
140.315.00	Entretien des hydrants	86,000.00		80,000.00	92,284.00
140.318.01	Téléphones, radios et divers	1,000.00		1,000.00	53.00
140.331.00	Amortissements	2,000.00		2,000.00	2,400.00
140.352.00	Contribution pour les frais des SIS	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		61,000.00	60,799.20
140.390.00	Imputation interne salaires et admin. 112.490.00	81,300.00		88,500.00	59,400.00
140.439.00	Produits divers	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	1,000.00	-1,000.00	-806.00
140.461.00	Subventions ECAP		2,000.00	-1,000.00	-10,500.00
TOTAL	** POLICE DU FEU DE VAL-DE-TRAVERS **	178,300.00	3,000.00	242,500.00	211,535.90
	Solde net		175,300.00		
141	** CENTRE DE SECOURS VAL-DE-TRAVERS **				
141.300.01	Soldes pour services de piquet	25,000.00		26,000.00	22,312.00
141.300.02	Indemnités Cdt adj, chef mat	29,000.00		9,000.00	8,900.00
141.300.03	Soldes des pompiers	107,000.00		44,000.00	40,530.00
141.306.00	Equipement des pompiers	81,000.00		30,000.00	41,506.75
141.309.00	Cours et formation	63,000.00		26,000.00	13,847.00
141.309.01	Frais de formation et d'exercices	10,000.00		3,000.00	2,724.35
141.309.02	Visites médicales	5,000.00		2,000.00	535.85
141.311.00	Mobilier, matériel et machines	27,000.00		8,000.00	6,787.30
141.311.01	Location de véhicules à l'ECAP	22,000.00		22,000.00	21,125.00
141.315.00	Entretien du matériel et véhicules	68,000.00		30,000.00	22,660.05
141.318.00	Téléphones, radios et divers	51,000.00		25,000.00	20,186.50
141.318.01	Frais de sinistres	95,000.00		38,000.00	38,988.35
141.318.02	Assurances	21,100.00		9,000.00	11,195.75
141.319.00	Jeunes sapeurs-pompiers	7,000.00		0.00	0.00
141.330.00	Pertes sur débiteurs			0.00	26,212.00

No Compte	Compte	Commentaires
141.352.00	Contribution pour les frais des SIS	La nouvelle LPDIENS entrée en vigueur prévoit une participation des communes pour les renforts des SIS (Fr. 7.10/hab) ainsi que pour les missions de secours liées aux hydrocarbures, chimiques et secours routiers (Fr. 12./hab).
141.390.01	Imputation interne salaires et admin	La gestion de la nouvelle défense incendie nécessitera un travail réalisé par 2,6 EPT.
141.452.00	Participations communales	Le service de défense contre l'incendie intervient sur les trois communes du Val-de-Travers. Les frais en sont ensuite répartis pour moitié en fonction du nombre d'habitants, et pour moitié en fonction de la valeur d'assurance incendie des bâtiments situés sur le territoire communal.
141.461.00	Subventions cantonales	La nouvelle LPDIENS entrée en vigueur supprime le subventionnement cantonal.
141.461.01	Subventions ECAP s/soldes	Passage d'un subventionnement au prorata à un subventionnement au forfait par sapeur- pompier.
141.461.02	Subventions ECAP s/cours	Les cours cantonaux seront entièrement subventionnés.
141.461.03	Autres subventions ECAP	La nouvelle LPDIENS prévoit une aide financière pour les régions qui n'ont pas une masse critique suffisante pour assurer leurs missions à des coûts proches de la moyenne cantonale.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

8

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
141.352.00	Contribution pour les frais des SIS	221,000.00		0.00	0.00
141.390.00	Imputation interne gérance 943.490.00	138,000.00		38,000.00	32,296.18
141.390.00	Imputation interne salaires et admin. 112.490.01	316,400.00		110,700.00	71,200.00
141.436.00	Rembts frais de sinistres	310,400.00	53,000.00	-26,000.00	-18,129.85
141.436.00	Rembts divers et autres recettes		8,000.00	-2,000.00	-3,253.15
141.452.00	Participations communales		124,300.00	-36,600.00	-21,884.35
141.452.00	Subventions cantonales		124,300.00	•	· ·
141.461.00	Subventions ECAP s/soldes		E0 000 00	-25,000.00	-29,668.05
			50,000.00	-25,000.00	-25,000.00
141.461.02	Subventions ECAP s/cours		48,000.00	-10,000.00	-8,000.00
141.461.03	Autres subventions ECAP		160,000.00	0.00	0.00
TOTAL	** CENTRE DE SECOURS VAL-DE-TRAVERS **	1,286,500.00	443,300.00	296,100.00	275,071.68
	Solde net		843,200.00		
142	** SERVICE DU FEU VAL-DE-TRAVERS **				
142.300.00	Soldes pour exercices			75,000.00	64,310.00
142.300.01	Indemnités cadres			20,000.00	19,940.00
142.306.00	Equipement des pompiers et autre matériel			28,000.00	27,448.25
142.309.00	Cours et formation			45,000.00	26,763.30
142.309.01	Frais de formation et d'exercices			7,000.00	5,136.35
142.309.02	Visites médicales			2,000.00	3,684.55
142.309.03	Formation Jeunes sappompiers			7,000.00	3,639.45
142.310.00	Journaux et revues			2,000.00	1,425.00
142.311.00	Achat de mobilier, équipements, machines			20,000.00	86,436.20
142.315.00	Entretien matériel et véhicules			38,000.00	30,292.80
142.317.00	Frais de déplacement séance externe			0.00	12.00
142.318.00	Téléphones, radios et divers			26,000.00	14,761.61
142.318.01	Frais de sinistres			50,000.00	44,083.65
142.318.02	Assurances			12,100.00	8,237.35
142.319.00	Cotisations et aides diverses			5,000.00	4,630.00
142.390.00	Imputation interne gérance 943.490.01			90,000.00	95,252.73

Budget 2014

Date:

19/11/2013

9

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
142.390.01	Imputation interne salaires et admin. 112.490.02			132,800.00	124,600.00
142.436.00	Remboursement des frais de sinistres			-17,000.00	-18,893.00
142.436.01	Remboursement divers et autres recettes			-5,000.00	-1,625.00
142.452.00	Participations communales			-55,500.00	-61,200.00
142.461.00	Subventions cantonales			-20,000.00	-54,233.70
142.490.00	Imputation interne manifestations 350.390.00			-13,000.00	-13,424.50
TOTAL	** SERVICE DU FEU VAL-DE-TRAVERS **	0.00	0.00	449,400.00	411,277.04
	Solde net				
TOTAL	POLICE DU FEU	1,464,800.00	446,300.00	988,000.00	897,884.62
	Solde net		1,018,500.00		
15	DEFENSE NATIONALE MILITAIRE				
151	** STAND DE TIR **				
151.314.00	Entretien des stands et cibleries	1,000.00		1,000.00	700.00
151.316.00	Conventions installations de tir	3,200.00		3,200.00	3,220.00
TOTAL	** STAND DE TIR **	4,200.00	0.00	4,200.00	3,920.00
	Solde net		4,200.00		
TOTAL	DEFENSE NATIONALE MILITAIRE	4,200.00	0.00	4,200.00	3,920.00
	Solde net		4,200.00		
16	DEFENSE NATIONALE CIVILE				
160	** DEFENSE NATIONALE CIVILE **				
160.352.00	Part communale à OPC	152,000.00		152,000.00	151,998.00
160.352.01	Part financière au COP Couvet	31,000.00		31,000.00	30,769.00
TOTAL	** DEFENSE NATIONALE CIVILE **	183,000.00	0.00	183,000.00	182,767.00
	Solde net		183,000.00		



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
161	** OPC PROTECTION CIVILE REGIONALE **				
161.308.00	Personnel temporaire	300.00		300.00	0.00
161.309.00	Cours, exercices et formation	13,000.00		13,000.00	10,793.40
161.311.00	Achat mobilier et machines	2,000.00		2,000.00	2,178.95
161.311.01	Frais de véhicules	6,000.00		5,500.00	6,285.00
161.313.00	Achat de matériel	6,000.00		5,000.00	5,621.15
161.315.00	Entretien du matériel	3,000.00		2,200.00	2,796.95
161.318.00	Frais de téléphone, radio et divers	5,000.00		5,000.00	5,330.85
161.318.01	Frais de sinistres	2,000.00		2,000.00	715.75
161.318.02	Cotisations et frais divers	300.00		300.00	24.00
161.318.03	Assurances	1,900.00		1,900.00	1,854.25
161.390.00	Imputation interne salaires et admin. 112.490.03	158,000.00		158,000.00	154,300.00
161.390.01	Imputation interne gérance 943.490.18	25,000.00		24,000.00	22,133.28
161.390.02	Imputation assainissement caisse de pensions	23,300.00		0.00	0.00
161.436.00	Remboursements divers et autres recettes		2,500.00	-1,500.00	-5,159.75
161.436.02	Fact interventions profit collectivité (IPPC)		3,400.00	-2,200.00	-5,130.40
161.436.04	Facturation frais de sinistres		2,000.00	-2,000.00	-1,089.45
161.451.00	Participation du canton		182,000.00	-181,200.00	-168,393.98
161.460.00	Subvention OFPP		5,600.00	-5,600.00	-5,600.00
161.461.00	Part. cantonale sur salaires		27,000.00	-26,700.00	-26,660.00
TOTAL	** OPC PROTECTION CIVILE REGIONALE **	245,800.00	222,500.00	0.00	0.00
	Solde net		23,300.00		
TOTAL	DEFENSE NATIONALE CIVILE	428,800.00	222,500.00	183,000.00	182,767.00
	Solde net		206,300.00		-
TOTAL	SECURITE PUBLIQUE	3,642,600.00	1,967,800.00	1,433,900.00	1,129,964.92
	Solde net		1,674,800.00		

No Compte	Compte	Commentaires
210.301.00	Traitement correspondants administratifs	Il y a une classe en plus dans les années 1 à 7.
210.301.03	Direction école	La réforme cantonale de nouvelle classification des directeurs est entrée en vigueur au 01.01.2013. Il s'ensuit une nouvelle échelle de classement et une augmentation des salaires financée à 25% par le canton et 75% par la commune.
210.301.07	Traitements USESS	Le taux d'occupation du poste de conseiller socio-pédagogique a été augmenté de 0.43 à 0.50 % au 1 ^{er} avril 2013, il en résulte une augmentation de la masse salariale.
210.302.00	Traitement corps enseignant	La grille horaire de 7 ^e année a été augmentée. L'introduction de 12 périodes de "Tremplin lecture" augmente également la masse salariale. Au cycle 3, l'année scolaire 2013-2014 a demandé l'ouverture d'une classe par dérogation.
210.302.02	Primes de fidélité	Ces montants dépendent des parcours individuels des enseignants. Les primes, calculées par le Service de l'Enseignement Obligatoire (SEO), sont financées à raison de 45% par le Canton et 55% par la Commune
210.302.06	Traitements remplaçants subventionnés	Ce montant correspond à une estimation des besoins en remplacements subventionnés pour l'année 2013.
210.302.08	Traitements non subventionnés	Il s'agit du salaire des remplacements décidés par le direction pour des projets liés à l'établissement scolaire (trot' contest, enseignants restant au VDT avec des élèves alors que d'autres sont en camps, etc)
210.303.00	Charges AVS	La charge AVS est fonction de la masse salariale.
210.304.00	Cotisations caisse de pensions	Les charges liées à prévoyance.ne ont augmenté. L'augmentation des cotisations est consécutive à la recapitalisation de prévoyance.ne. Pour exemple, la part employeur passe de 13 % à 14.7%.
210.304.01	Cotisations caisse de remplacement	Le montant est directement lié à la masse salariale.
210.309.00	Formation et perfectionnement	Cette somme comprend la formation d'un directeur adjoint - qui est prise en charge partiellement par le canton - ainsi que diverses formations continues touchant les enseignants, USESS et direction (séminaires, brevets à renouveler, journées à thème).
210.310.03	Matériel d'enseignement	Ce montant correspond aux frais de matériel d'enseignement. Il comprend également son renouvellement régulier en fonction des besoins. Une classe du cycle 3 a été ouverte par dérogation.
210.311.00	Mobilier et équipement	Il est nécessaire de renouveler du mobiliser dans plusieurs classes.
210.311.01	Informatique secrétariat	Le coût d'une licence informatique diminue ce qui justifie la diminution des frais.
210.317.00	Courses scolaires	Il s'agit d'une participation communale aux courses d'école d'un montant forfaitaire par élève. La variation s'explique par la variation du nombre de classes.
210.317.01	Camps scolaires JJR	Ce compte comprend le coût d'un camp pour chaque élève de l'école susceptible d'y participer.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

11

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION				
21	ECOLES PUBLIQUES				
	** ==== **				
210	** ECOLE OBLIGATOIRE **				
210.301.00	Traitement correspondants admninistratifs	8,200.00		8,100.00	7,050.00
210.301.02	Traitement personnel adm.	191,000.00		187,500.00	178,158.20
210.301.03	Direction école	467,500.00		434,000.00	441,593.65
210.301.05	Traitement personnel Entretien	249,500.00		245,000.00	241,908.65
210.301.06	Traitement bibliothécaire	41,800.00		41,000.00	40,498.90
210.301.07	Traitements USESS	120,000.00		111,000.00	108,447.55
210.302.00	Trait. Corps enseignant	10,650,000.00		10,500,000.00	10,127,184.60
210.302.01	Traitements remplaçants non subventionnés			0.00	207.40
210.302.02	Primes de fidélité	28,700.00		30,000.00	15,894.60
210.302.06	Traitements remplaçants subventionnés	53,000.00		53,000.00	36,117.70
210.302.08	Traitements non subventionnés	34,000.00		34,000.00	28,822.70
210.303.00	Charges AVS	1,712,500.00		1,696,000.00	1,635,726.05
210.304.00	Cotisations Caisse de pensions	2,450,000.00		2,292,000.00	2,059,985.70
210.304.01	Cotisations caisse de remplacement	110,000.00		109,000.00	155,270.70
210.305.00	Cotisations ass. Maladie-accid	99,000.00		100,000.00	124,283.20
210.309.00	Formation et perfectionnement	12,000.00		15,000.00	2,198.20
210.309.01	Séminaire pédagogique	4,000.00		4,000.00	2,756.25
210.310.00	Fournitures et matériel de bureau	3,500.00		3,500.00	3,706.75
210.310.02	Achat de livres/bibliothèque	8,500.00		8,500.00	8,655.95
210.310.03	Matériel d'enseignement	140,000.00		138,000.00	139,262.99
210.310.06	Publications et annonces	5,000.00		2,000.00	604.85
210.311.00	Mobilier et équipement	25,000.00		25,000.00	26,900.40
210.311.01	Informatique secrétariat	10,500.00		12,500.00	6,651.05
210.315.00	Entretien mobilier et équipement	20,000.00		20,000.00	15,898.40
210.317.00	Courses scolaires	29,800.00		29,000.00	30,116.00
210.317.01	Camps scolaires	220,000.00		237,000.00	207,958.70
210.317.02	Echanges scolaires	3,000.00		3,000.00	946.70

No Compte	Compte	Commentaires
210.317.04	Remboursement frais de déplacements	Le travail de proximité dans les différents collèges par USESS et la direction montre la
		nécessité d'augmenter les montants relatifs aux frais de déplacement.
210.317.09	Activités pédagogiques diverses	Le projet "Écoles à Berne" va être reconduit en 2014.
210.318.01	Frais téléphone	Les prévisions tiennent compte de l'installation de la téléphonie IP.
210.318.02	Assurance accidents des élèves	Il s'agit d'une estimation basée sur la prime payée en 2013. L'assureur ne communique pas d'augmentation de prime.
210.318.06	Assurances diverses	Ce poste enregistre la part des écoles aux primes des assurances communales générales, telles que la responsabilité civile, la protection juridique et les biens mobiliers.
210.318.08	Assurances et taxes bus scolaire	L'un des bus utilisés pour le transport d'élèves appartient à la commune.
210.318.10	Transport d'élèves montagne	Des courses supplémentaires ont été mises en place à 15h00 et 16h00 pour réponde aux horaires scolaires.
210.318.11	Transport d'élèves organisation	Un transport Môtiers – Boveresse a été nouvellement mis en place. Les coûts des transports restent stables par le fait que certains élèves se déplacent en transports publics.
210.318.13	Abonnements et déplacements élèves CVT	Ceci correspond aux cartes multicourses, aux déplacements divers (élèves) et abonnements onde verte.
210.351.00	Part aux établissements spécialisés Al	Cette participation correspond aux écolages payés aux structures s'occupant des élèves du Val-de-Travers non scolarisés au JJR. Les élèves sont connus pour l'année scolaire 2013-2014 mais la liste d'août-décembre 2014 ne constitue qu'une estimation. Les coûts facturés dépendent du projet de l'élève et de la prise en charge familiale durant les weekends et les vacances. Ajoutons que les tarifs ont augmenté. Il y a une forte augmentation du coût journalier facturé par l'Office des établissements spécialisés (Fr. 57.90 au lieu de Fr. 46.10 pour un enfant de 8 à 11 H). Environ 20 enfants sont placés en école spécialisée (Perce Neige, Billodes, Fondation J et M Sandoz, Fondation Borel, Malvilliers, CERAS) de quelques semaines à toute l'année scolaire, parfois y compris en week-end.
210.352.00	Participation à autres centres scolaires	Coût de scolarisation de quelques élèves habitant au Mont de Travers et scolarisés aux Ponts-de-Martel et d'enfants placés à Belmont et scolarisés à Cescole.
210.361.00	Gestion dossiers enseignants	La gestion des dossiers du personnel enseignant et remplaçant est effectuée par le SEO sur la base d'un forfait par dossier. L'estimation du nombre de dossiers remplaçant a été effectuée en fonction des années précédentes.
210.436.01	Cotisations AVS/AC écoles	Les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale.
210.436.02	Cotisations caisse de pensions écoles	Les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale.
210.436.03	Cotisation Caisse de remplacement	Les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale.
210.436.15	Part employés ass. maladie-accident	Les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
210.317.04	Remboursement frais de déplacements	10,000.00		7,800.00	10,069.90
210.317.05	Activités culturelles	19,000.00		19,000.00	16,879.15
210.317.06	Activités sportives	20,000.00		29,500.00	13,899.30
210.317.09	Activités pédagogiques diverses	11,000.00		8,000.00	6,441.45
210.318.01	Frais téléphone	10,000.00		12,500.00	12,557.45
210.318.02	Assurance accidents des élèves	3,500.00		3,500.00	3,325.00
210.318.04	Frais de port	4,500.00		4,500.00	4,352.90
210.318.06	Assurances diverses	27,200.00		27,600.00	24,388.85
210.318.08	Assurances et taxes bus scolaire	1,200.00		1,200.00	512.30
210.318.10	Transport d'élèves montagne	153,000.00		137,000.00	128,675.85
210.318.11	Transport d'élèves organisation	112,500.00		112,000.00	66,084.85
210.318.12	Transports d'élèves CSR	86,000.00		81,000.00	81,000.00
210.318.13	Abonnements transports publics	220,000.00		215,000.00	189,410.60
210.319.00	Frais divers	60,500.00		60,500.00	39,271.60
210.319.01	150ème du collège			0.00	38,270.20
210.322.02	Frais bancaires et CCP	500.00		500.00	773.55
210.331.00	Amortissements	2,000.00		2,000.00	2,000.00
210.351.00	Part aux établissements spécialisés Al	320,000.00		186,000.00	178,627.95
210.352.00	Participation à autres centres scolaires	75,000.00		62,000.00	68,224.15
210.361.00	Gestion dossiers enseignants	26,400.00		26,400.00	24,120.00
210.390.00	Imputation interne gérance 943.490.04	1,605,400.00		1,533,600.00	1,496,560.79
210.390.04	Imputation interne intérêts 940.490.01	229,500.00		190,000.00	191,800.00
210.390.05	Imputation interne administration 020.490.01	121,300.00		127,700.00	88,900.00
210.422.00	Intérêts actifs			0.00	-123.15
210.436.01	Cotisations AVS/AC écoles		720,000.00	-713,000.00	-694,646.30
210.436.02	Cotisations caisse de pensions écoles		990,000.00	-950,000.00	-866,289.25
210.436.03	Cotisation Caisse de remplacement		55,000.00	-54,000.00	-51,658.05
210.436.15	Part employés ass. maladie-accident		123,900.00	-132,500.00	-149,951.10
210.436.24	Remboursements divers		4,000.00	-39,000.00	-11,951.75
210.436.25	Rbt div. ass. s/sal. écoles			0.00	-55,241.05

No Compte	Compte	Commentaires
210.436.30	Participation des parents aux camps	Le montant encaissé dépend du nombre d'élèves participant aux camps et varie en fonction des allègements accordés. La ligne a été calculée sur la base d'un paiement total du camp pour chaque élève de l'année scolaire concernée.
210.436.31	Participation J+S/camp	Il s'agit d'une estimation en fonction des moniteurs JS participantaux camps.
210.436.32	Participation parents EFA	Les parents participent à hauteur de 50 francs par semestre aux frais de l'EFA (en 11e année).
210.451.00	Écolages versés par d'autres cantons	Les écolages versés par d'autres cantons font l'objet d'un accord financier. Les élèves concernés proviennent du canton de Vaud.
210.452.00	Ecolages versés par d'autres communes	Le budget a été élaboré sur la base du coût moyen de ces dernières années.
210.461.00	Subventions cantonales	Le subventionnement cantonal comprend la part cantonale des salaires de direction (25%), des salaires d'enseignants (45%) ainsi que les participations aux charges.
210.461.01	Autres prestations de l'Etat	Prise en charge par le Canton à 100 % de période d'enseignements pour des projets particuliers (informatique, projet pédagogiques demandés par l'Etat, programme de prévention, etc).
219.318.05	Part communale à institutions parascolaires	Ce poste comprend l'accueil parascolaire dispensé par l'Association familiale de jour ainsi que celui proposé dans le rapport relatif à la politique d'accueil extra-familial à Val-de-Travers présenté au Conseil général le 9 décembre 2013.



Budget 2014

Date:

16/12/2013

13

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
210.436.30	Participation des parents aux camps		100,000.00	-105,200.00	-77,929.05
210.436.31	Participation J+S/camp		10,000.00	-10,000.00	-17,043.00
210.436.32	Participation parents EFA		14,500.00	-14,200.00	-13,304.00
210.451.00	Ecolages versés par d'autres cantons		38,000.00	-38,000.00	-17,350.00
210.452.00	Ecolages versés par d'autres communes		1,140,000.00	-1,141,000.00	-824,607.50
210.452.03	Transp. élèv.fact. à autres communes		22,000.00	-24,000.00	-24,521.45
210.461.00	Subventions cantonales		5,610,000.00	-5,300,000.00	-5,506,243.15
210.461.01	Autres prestations de l'Etat		48,000.00	-10,000.00	-29,766.85
210.461.02	Subvention transports scolaires		76,000.00	-124,500.00	-76,340.00
210.480.00	Prélèvement à la réserve scolaire		12,000.00	-12,000.00	-18,450.00
TOTAL	** ECOLE OBLIGATOIRE **	19,815,000.00	8,963,400.00	10,518,000.00	9,897,536.03
	Solde net		10,851,600.00		
213	** ECOLES SECONDAIRES SUPERIEURES **				
213.318.00	Promotion communale aux filières postobligatoires	6,000.00		6,000.00	0.00
TOTAL	** ECOLES SECONDAIRES SUPERIEURES **	6,000.00	0.00	6,000.00	0.00
	Solde net		6,000.00		
219	** ACCUEIL PARASCOLAIRE **				
219.318.00	Jardin Malin - Foyer scolaire	65,000.00		80,000.00	0.00
219.318.04	Jardin Malin - parascolaire -			0.00	136,273.15
219.318.05	Part communale à institutions parascolaires	430,000.00		254,000.00	90,645.30
TOTAL	** ACCUEIL PARASCOLAIRE **	495,000.00	0.00	334,000.00	226,918.45
	Solde net	·	495,000.00		
TOTAL	ECOLES BURLIQUES	00 240 000 00	0.000.400.00	40.050.000.00	40.404.454.40
TOTAL	ECOLES PUBLIQUES	20,316,000.00	8,963,400.00	10,858,000.00	10,124,454.48
	Solde net		11,352,600.00		
23	FORMATION PROFESSIONNELLE				
239	** FORMATION PROFESSIONNELLE **				



Budget 2014

Date:

16/12/2013

	Budget 2014		2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012	
239.361.00	Fonds de formation CCNC	13,500.00		11,900.00	9,116.75	
TOTAL	** FORMATION PROFESSIONNELLE **	13,500.00	0.00	11,900.00	9,116.75	
	Solde net		13,500.00			
TOTAL	FORMATION PROFESSIONNELLE	13,500.00	0.00	11,900.00	9,116.75	
	Solde net		13,500.00			
TOTAL	ENSEIGNEMENT - FORMATION	20,329,500.00	8,963,400.00	10,869,900.00	10,133,571.23	
	Solde net		11,366,100.00			



Budget 2014

Date:

19/11/2013

15

		Budge	et 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
3	CULTURE LOISIRS SPORTS				
30	CULTURE				
300	** BIBLIOTHEQUE **				
300.301.00	Trait. Bibliothécaires	17,900.00		17,600.00	17,282.20
300.303.00	Ch. soc. AVS,. Bibliothécaires	2,700.00		2,600.00	2,479.50
300.305.00	Assurance maladie et accidents	300.00		300.00	235.40
300.310.00	Achat de livres	10,000.00		10,000.00	9,425.85
300.315.00	Entretien du mobilier	500.00		500.00	0.00
300.315.01	Maintenance du système informatique	1,300.00		1,300.00	3,996.00
300.318.02	Frais de ports	100.00		100.00	0.00
300.318.03	Bibliobus	56,000.00		56,000.00	56,460.20
300.319.00	Frais divers	2,000.00		2,000.00	1,931.90
300.436.00	Cotis. AVS/AC Bibliothécaires		1,100.00	-1,100.00	-1,080.50
300.436.02	Part employés ass. maladie-acc		300.00	-300.00	-59.70
300.461.00	Subvention cantonale		3,000.00	-3,000.00	-3,000.00
TOTAL	** BIBLIOTHEQUE **	90,800.00	4,400.00	86,000.00	87,670.85
	Solde net		86,400.00		
301	MUSEES				
301.365.00	Subventions à Musée Régional	33,000.00		33,000.00	32,610.00
301.365.01	Subventions à Musée Rousseau	5,000.00		5,000.00	9,798.90
TOTAL	MUSEES	38,000.00	0.00	38,000.00	42,408.90
	Solde net		38,000.00		
309	** AUTRES TACHES CULTURELLES **				
309.314.00	Fonds Duval	10,000.00		10,000.00	8,954.80
309.365.01	Subvention au Centre culturel	27,000.00		27,000.00	27,142.50
TOTAL	** AUTRES TACHES CULTURELLES **	37,000.00	0.00	37,000.00	36,097.30
	Solde net		37,000.00		

No Compte	Compte	Commentaires
343.311.00	Mobilier, matériel et machines Sports	Ce poste couvre l'achat de sèche-mains à la piscine des Combes (3'000), celui de 150
		chaises (16'000) pour le centre sportif, ainsi que le renouvellement de six machines de fitness (30'000.00).
343.314.00		Suppression du compte et transfert sur le 943.314.00. L'entretien des bâtiments de la piscine sera repris par la gérance des immeubles.
343.314.02	•	Les frais d'entretien de la piscine des Combes augmentent (réparation des pompes et du brûleur d'eau chaude.)
343.316.02	Taxes de séjour Sports	85% de la taxe est versée à Tourisme Neuchâtelois
343.318.11	·	Le budget comprend les éléments suivants : Local.ch+search.ch : 4'500 / RTN :9'000 / Revues (3x) : 6'500 /partenariat : 2'000 / divers 6'000



Budget 2014

Date:

19/11/2013

16

		Budge	et 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	CULTURE	165,800.00	4,400.00	161,000.00	166,177.05
IOTAL	Solde net	105,800.00	4,400.00 161,400.00	161,000.00	100,177.03
	Solde net		161,400.00		
34	SPORTS				
343	** CENTRE SPORTIF ET PISCINE DES COMBES **				
343.301.00	Salaires	1,129,000.00		1,125,000.00	1,210,484.35
343.301.01	Salaires cours			0.00	13,485.75
343.303.00	Ch. soc. AVS,	164,100.00		165,800.00	179,106.98
343.304.00	Cotisations CPE	231,000.00		203,000.00	208,783.75
343.305.00	Assurance maladie et accidents	30,000.00		33,000.00	31,353.00
343.309.00	Frais de formation	20,000.00		20,000.00	12,229.95
343.310.00	Fournitures de bureau, imprimés, etc			0.00	1,033.45
343.310.02	Envois postaux	1,000.00		1,000.00	1,295.10
343.311.00	Mobilier, matériel et machines	60,000.00		3,000.00	20,551.65
343.313.01	Commissions cartes de crédit			2,000.00	0.00
343.314.00	Frais d'entretien de l'immeuble			11,000.00	17,739.05
343.314.01	Frais d'entretien de l'extérieur	42,000.00		42,000.00	46,651.20
343.314.02	Frais d'entretien des installations	130,000.00		120,000.00	156,414.72
343.315.00	Entretien mobilier, machines yc produits	27,000.00		24,000.00	26,838.20
343.315.01	Cartes	15,000.00		20,000.00	11,068.85
343.315.02	Manifestations	5,000.00		3,000.00	3,861.00
343.315.03	Entretien des véhicules	3,000.00		3,000.00	2,100.30
343.316.00	Locations chambres ECAP	8,000.00		10,000.00	5,435.00
343.316.01	Achat de repas	100,000.00		100,000.00	106,245.55
343.316.02	Taxes de séjour	900.00		1,000.00	454.00
343.316.03	Salles ECAP	6,000.00		4,000.00	5,050.00
343.317.00	Achats boutique	12,000.00		25,000.00	20,415.25
343.318.04	Assurance machines	7,900.00		7,900.00	7,899.15
343.318.09	Télécommunications	7,000.00		7,000.00	8,235.30
343.318.11	Publicité	30,000.00		25,000.00	26,061.65

No Compte	Compte	Commentaires
343.331.01	Amortissement mobilier	La plus grande part de cette somme provient des travaux de rénovation de la piscine des Combes. Les installations du Centre sportif sont intégrées comptablement au bâtiment, leur amortissement est donc inclus dans l'imputation de la gérance.
343.390.01	Imputation interne intérêts 940.490.05	Pour affiner la démarche de réorganisation du Centre sportif, et dans l'objectif d'en avoir la vision des coûts la plus proche possible de la réalité, le Conseil communal a décidé de réinstaurer les différentes imputations internes à charge de ce chapitre.
343.434.07	Locations diverses Sports	Env. 15'000 proviennent des locations de l'ECMigros
344.452.00	Part. des communes à Service des sports	Les communes de La Côte-aux-Fées et des Verrières contribuent forfaitairement à la piscine des Combes et au Centre sportif à hauteur de 100 francs par habitant.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
343.319.00	Frais divers	20,000.00		20,000.00	20,010.30
343.319.90	Charges PPE CSR	120,000.00		120,000.00	92,405.86
343.331.01	Amortissements	90,800.00		90,800.00	90,800.00
343.390.00	Imputation interne gérance 943.490.11	432,000.00		400,600.00	422,447.71
343.390.01	Imputation interne intérêts 940.490.05	150,000.00		136,000.00	138,000.00
343.390.02	Imputation interne administration 020.490.08	91,000.00		86,700.00	45,300.00
343.434.00	Recettes installations sportives		400,000.00	-365,000.00	-362,839.15
343.434.02	Locations chambres ECAP		85,000.00	-85,000.00	-78,991.30
343.434.04	Recettes publicité		15,000.00	-12,000.00	-7,200.00
343.434.06	Ventes à la boutique		22,000.00	-35,000.00	-21,664.05
343.434.07	Locations diverses		30,000.00	-10,000.00	-13,658.90
343.434.14	Entrées cours			0.00	-6,004.30
343.435.00	Petit-déjeuner		15,000.00	-10,000.00	-28,221.60
343.435.01	Facturation de pension		85,000.00	-90,000.00	-80,880.25
343.435.70	Taxes de séjour		1,000.00	-1,000.00	-1,138.19
343.435.80	Prestations diverses			0.00	-9,309.00
343.436.00	Cotis. AVS/AC employés		70,000.00	-69,900.00	-71,942.48
343.436.01	Cotis. CPE employés		93,000.00	-82,000.00	-85,493.45
343.436.02	Part employés ass. maladie-accident		17,000.00	-17,800.00	-13,777.42
343.436.05	Rbt. div. ass. s/sal. Centre sportif			0.00	-50,656.90
343.439.00	Restitutions diverses		42,000.00	-40,000.00	-56,714.22
343.451.00	Prestations de conciergerie		130,000.00	-34,500.00	-29,960.11
TOTAL	** CENTRE SPORTIF ET PISCINE DES COMBES **	2,932,700.00	1,005,000.00	1,957,600.00	2,013,305.75
	Solde net		1,927,700.00		
344	** AUTRES SPORTS **				
344.312.00	Entretien terrains de foot	19,000.00		18,000.00	9,482.05
344.314.00	Entretien salles de gym	20,000.00		27,000.00	15,477.85
344.452.00	Part. des communes à Service des sports		110,000.00	-110,000.00	-112,300.00

No Compte	Compte	Commentaires
350.318.04	Bicentenaire entrée canton dans la	La participation de la Commune de Val-de-Travers aux festivités du bicentenaire implique
	confédération	une charge de Fr. 30'000.00. A noter que l'entier du budget de la manifestation approche le
		million de francs et qu'elle se déploiera entre Môtiers et Cernier.
350.365.02	DEFI Val-de-Travers	La participation financière a été adaptée à l'ampleur de la manifestation.
350.390.00	Imputation interne manifestations	Transfert au 113



Budget 2014

Date:

19/11/2013

18

		Budge	et 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	** AUTRES SPORTS **	20.000.00	440,000,00	-65,000.00	07 240 40
TOTAL		39,000.00	110,000.00	-05,000.00	-87,340.10
	Solde net	71,000.00			
TOTAL	SPORTS	2,971,700.00	1,115,000.00	1,892,600.00	1,925,965.65
	Solde net	, ,	1,856,700.00	, ,	, ,
35	AUTRES LOISIRS		,,		
350	** MANIFESTATIONS **				
350.318.00	Fête du 24 février	10,000.00		10,000.00	10,834.90
350.318.01	Abbaye de Fleurier	28,000.00		30,000.00	30,286.65
350.318.02	Foire de Couvet	2,000.00		2,300.00	1,260.40
350.318.04	Bicentenaire entrée canton dans la confédération	30,000.00		0.00	0.00
350.365.00	Fête nationale	32,000.00		32,000.00	30,224.75
350.365.01	Carnavallon	12,000.00		12,000.00	10,621.85
350.365.02	DEFI Val-de-Travers	9,000.00		6,000.00	7,750.00
350.365.03	Comptoir du Val-de-Travers	6,000.00		0.00	4,589.05
350.365.90	Manifestations locales	30,000.00		30,000.00	30,478.30
350.390.00	Imputation interne sécurité 113.490.00	15,000.00		13,000.00	13,424.50
350.390.01	Imputation interne TP 620.490.04	63,000.00		60,000.00	55,989.00
350.434.00	Facturation de prestations pour manif. locales		30,000.00	-15,000.00	-30,518.35
TOTAL	** MANIFESTATIONS **	237,000.00	30,000.00	180,300.00	164,941.05
	Solde net		207,000.00		
351	** SUBVENTIONS COMMUNALES **				
351.365.00	Subventions aux sociétés	54,000.00		54,000.00	47,859.45
351.365.02	Aides spontanées diverses	15,000.00		15,000.00	13,437.90
TOTAL	** SUBVENTIONS COMMUNALES **	69,000.00	0.00	69,000.00	61,297.35
	Solde net	33,330.00	69,000.00	23,223.00	0.,2000
	Ocido not		05,000.00		

Budget 2014

Date:

19/11/2013

19

		Budget :	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	AUTRES LOISIRS	306,000.00	30,000.00	249,300.00	226,238.40
	Solde net		276,000.00		
39	EGLISES				
390	** PAROISSE PROTESTANTE **				
390.315.00	Entretien des orgues et des horloges	20,000.00		20,000.00	31,370.15
390.318.00	Trait. Organistes	13,000.00		13,000.00	13,910.10
TOTAL	** PAROISSE PROTESTANTE **	33,000.00	0.00	33,000.00	45,280.25
	Solde net		33,000.00		
391	** PAROISSE CATHOLIQUE **				
391.365.00	Subvention à la Paroisse catholique	30,000.00		30,000.00	30,000.00
TOTAL	** PAROISSE CATHOLIQUE **	30,000.00	0.00	30,000.00	30,000.00
	Solde net		30,000.00		
TOTAL	EGLISES	63,000.00	0.00	63,000.00	75,280.25
	Solde net		63,000.00		
TOTAL	CULTURE LOISIRS SPORTS	3,506,500.00	1,149,400.00	2,365,900.00	2,393,661.35
	Solde net		2,357,100.00		

No Compte	Compte	Commentaires
460.301.00	Traitements Médecine scolaire	L'augmentation est due à la réorganisation de la médecine scolaire qui confie d'avantage
		de missions aux infirmières scolaires et décharge le médecin scolaire



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
4	SANTE				
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES				
460	** MEDECINE SCOLAIRE **				
460.301.00	Traitements Médecine scolaire	50,000.00		45,000.00	44,957.15
460.303.00	Ch. soc. AVS., Médecine scolaire	7,400.00		7,000.00	6,091.30
460.304.00	Cotis. caisse de pensions médecine scolaire	6,900.00		3,900.00	1,518.75
460.305.00	Assurance maladie et accidents	700.00		800.00	381.50
460.318.00	Education à la santé	24,000.00		23,000.00	26,662.05
460.318.01	Orthophonie	16,000.00		16,000.00	2,116.00
460.436.00	Cotis. AVS/AC Médecine scolaire		3,100.00	-3,000.00	-2,394.15
460.436.01	Part employés ass. maladie-accident		700.00	-800.00	0.00
460.436.02	Part employés caisse de pensions		2,800.00	-1,600.00	-638.25
TOTAL	** MEDECINE SCOLAIRE **	105,000.00	6,600.00	90,300.00	78,694.35
	Solde net		98,400.00		
461	** SOINS DENTAIRES **				
461.318.00	Dépistage soins dentaires	20,000.00		17,000.00	19,449.15
461.318.01	Subventions soins dentaires	5,000.00		5,000.00	3,299.85
TOTAL	** SOINS DENTAIRES **	25,000.00	0.00	22,000.00	22,749.00
	Solde net		25,000.00		
TOTAL	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	130,000.00	6,600.00	112,300.00	101,443.35
	Solde net	, ,	123,400.00	,	,
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES				
470	** CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES **				
470.318.01	Frais contrôle des champignons	1,000.00		1,000.00	1,615.00
470.452.00	Part. des communes aux contrôles champignons		200.00	-200.00	-200.00

No Compte	Compte	Commentaires
491.301.00	Traitements ambulanciers	Augmentation de l'effectif liée à la mise en conformité avec la législation sur le travail. Un
	professionnels	rapport sera transmis à la CGF pour préavis.
491.301.01	Traitements ambulanciers auxiliaires	Sollicitation accrue d'auxiliaires pour permettre la reprise des heures supplémentaires et des soldes de vacances. Avec l'augmentation de l'effectif fixe, ce montant diminuera les années suivantes.
491.301.03	Salaire médecin responsable	Un mandat a été conclu avec HNE pour reprendre cette tâche.
491.306.00	Equipement et habillement	Mise aux normes des gilets, remplacement des vestes et équipement de nouveaux collaborateurs
491.311.03	Frais administratifs	2014 sera l'année du renouvellement de la certification IAS nécessitant un travail administratif accru.

Budget 2014

Date:

19/11/2013

21

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	** CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES **	1,000.00	200.00	800.00	1,415.00
TOTAL	Solde net	1,000.00	800.00	800.00	1,415.00
	Solde fiet		800.00		
TOTAL	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES	1,000.00	200.00	800.00	1,415.00
	Solde net		800.00		
49	AUTRES DEPENSES DE SANTE				
490	** COMMISSION DE SALUBRITE **				
490.319.00	Frais divers commission de salubrité	1,000.00		1,000.00	0.00
490.431.00	Emoluments de salubrité		1,000.00	-1,000.00	0.00
TOTAL	** COMMISSION DE SALUBRITE **	1,000.00	1,000.00	0.00	0.00
	Solde net				
491	** SERVICE DE L'AMBULANCE **				
491.301.00	Traitements ambulanciers professionnels	1,379,000.00		1,282,000.00	1,262,019.95
491.301.01	Traitements ambulanciers auxiliaires	122,000.00		85,000.00	126,370.25
491.301.03	Salaire médecin responsable	19,000.00		13,500.00	13,000.20
491.303.00	Ch. soc. AVS, pers. ambulances	216,000.00		199,800.00	201,056.20
491.304.00	Cotis. CPE, pers. ambulances	281,000.00		231,500.00	236,889.75
491.304.01	Cotisations pont AVS	24,000.00		24,000.00	19,956.85
491.305.00	Assurance maladie et accidents	73,000.00		69,600.00	63,644.55
491.306.00	Equipement et habillement	17,000.00		12,000.00	13,696.10
491.309.00	Cours et formation	25,000.00		25,000.00	18,573.00
491.311.00	Mobilier, matériel et machines	7,000.00		11,500.00	7,378.40
491.311.01	Entretien du matériel	4,000.00		6,000.00	7,438.65
491.311.02	Frais de formation sappompiers sanitaires	11,000.00		15,000.00	8,902.40
491.311.03	Frais administratifs	9,000.00		6,000.00	3,807.35
491.311.04	Entretien et frais véhicules	40,000.00		40,000.00	42,500.60
491.313.00	Achat de matériel sanitaire	60,000.00		60,000.00	74,940.47
491.318.00	Téléphones et radios	50,000.00		52,000.00	27,828.90

No Compte	Compte	Commentaires
491.319.00	Cotisations et frais divers	2014 sera l'année du renouvellement de la certification IAS nécessitant des frais supplémentaires.
491.452.00	Participation des communes	Les charges du service d'ambulances sont partagées avec les communes de La Côte-aux- Fées et des Verrières au prorata du nombre d'habitants.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget 2	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
491.318.01	Acquirement	11 600 00		11,600.00	10 00F 6F
491.319.00	Assurances Cotisations et frais divers	11,600.00		•	10,905.65
		7,000.00		6,000.00	3,350.05
491.321.00	Frais de banque	20,000,00		0.00	85.85
491.330.00	Pertes sur débiteurs	28,000.00		25,000.00	13,739.80
491.331.00	Amortissement ambulances	14,500.00		14,500.00	14,500.00
491.390.00	Imputation interne gérance 943.490.14	41,500.00		50,000.00	40,649.59
491.390.01	Imputation interne admin. 112.490.04	25,800.00		36,900.00	29,700.00
491.436.00	Facturation des interventions		700,000.00	-700,000.00	-736,851.50
491.436.01	Rembts divers et autres recettes		5,000.00	-5,000.00	-6,313.25
491.436.02	Particip. de l'HNE au SMUR		289,000.00	-287,000.00	-295,385.15
491.436.03	Cotis. AVS/AC pers. ambulances		92,000.00	-84,800.00	-84,328.45
491.436.04	Cotis. CPE pers. ambulances		112,000.00	-93,500.00	-96,985.10
491.436.05	Part employés ass. maladie-accident Ambulances		21,600.00	-21,300.00	-16,093.95
491.436.06	Rbt. div. ass. s/sal. Ambulanciers			0.00	-41,673.10
491.436.07	Part employés pont AVS		12,000.00	-12,000.00	-10,961.00
491.452.00	Participation des communes		93,100.00	-75,100.00	-64,205.70
491.461.00	Subvention temporaire de l'Etat		330,000.00	-330,000.00	-330,000.00
TOTAL	** SERVICE DE L'AMBULANCE **	2,465,400.00	1,654,700.00	668,200.00	558,137.36
	Solde net		810,700.00		
TOTAL	AUTRES DEPENSES DE SANTE	2,466,400.00	1,655,700.00	668,200.00	558,137.36
	Solde net		810,700.00		
TOTAL	SANTE	2,597,400.00	1,662,500.00	781,300.00	660,995.71
	Solde net		934,900.00		

No Compte	Compte	Commentaires
540.	Crèche communale	L'extension de l'offre du parascolaire à Fleurier et l'intégration de la crèche de Môtiers dans
		la structure communale va engendrer une augmentation des charges et des revenus de ce
		chapitre. (cf. rapport relatif à la politique d'accueil extra-familial à Val-de-Travers présenté
		au Conseil général le 9 décembre 2013)
540.301.00	Trait. personnel crèche	L'intégration de l'accueil pré et parascolaire de Couvet – Fleurier – Môtiers va engendrer
		une augmentation de la masse salariale.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

23

		Budget	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
5	PREVOYANCE SOCIALE				
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE				
540	** CRECHE COMMUNALE **				
		4 500 000 00		4 0 40 500 00	70.4.507.55
540.301.00	Trait. personnel crèche	1,569,000.00		1,046,500.00	784,507.55
540.303.00	Ch. soc. AVS., Personnel de la crèche	230,000.00		146,000.00	109,683.20
540.304.00	Cotis. CPE Personnel de la crèche	304,000.00		166,000.00	127,762.10
540.305.00	Assurance maladie et accidents	22,000.00		16,700.00	10,413.80
540.309.00	Frais de formation	6,000.00		5,000.00	673.95
540.310.00	Mobilier crèches	10,000.00		5,000.00	9,728.40
540.311.00	Matériel éducatif et d'animation	15,000.00		5,000.00	4,780.55
540.313.00	Pharmacie	4,000.00		3,000.00	1,164.90
540.313.01	Articles d'hygiène	18,000.00		16,000.00	7,498.20
540.317.00	Frais de repas crèche	150,000.00		122,000.00	90,579.70
540.318.00	Assurances	1,200.00		2,500.00	1,304.15
540.319.00	Frais généraux de la crèche	45,000.00		30,000.00	27,846.67
540.330.00	Pertes sur débiteurs	2,500.00		2,400.00	0.00
540.390.00	Imputation interne gérance 943.490.15	203,000.00		130,000.00	142,564.19
540.390.01	Imputation interne Administration 020.490.02	57,600.00		45,900.00	29,900.00
540.434.00	Factur. parents crèche		743,000.00	-491,000.00	-401,238.62
540.436.00	Cotis. AVS/AC personnel crèche		97,000.00	-61,800.00	-47,602.95
540.436.01	Cotis. CPE personnel crèche		120,000.00	-66,700.00	-51,423.65
540.436.02	Part employés ass. maladie-accident		21,600.00	-15,700.00	-7,959.55
540.436.03	Rbt div. ass. s/sal crèche		6,000.00	-24,000.00	-31,361.70
540.452.00	Part. communes crèche		1,028,000.00	-750,000.00	-573,147.65
540.461.01	Subv. cantonale crèche		597,000.00	-402,000.00	-273,581.05
TOTAL	** CRECHE COMMUNALE **	2,637,300.00	2,612,600.00	-69,200.00	-37,907.81
	Solde net		24,700.00		
541	** CRECHES **				
541.365.00	Part. communale à crèches	938,000.00		715,000.00	710,448.82

No Compte	Compte	Commentaires
541.365.01	Part. communale à crèche	L'extension de l'offre du parascolaire à Fleurier et l'intégration de la crèche de Môtiers dans la structure communale va engendrer une augmentation des charges et des revenus de ce chapitre. (cf. rapport relatif à la politique d'accueil extra-familial à Val-de-Travers présenté au Conseil général le 9 décembre 2013).
541.365.01	Participation à d'autres structures	La participation à la crèche « chez Joëlle » est supprimée étant donné son intégration dans la crèche communale. (cf. rapport relatif à la politique d'accueil extra-familial à Val-de-Travers présenté au Conseil général le 9 décembre 2013).
542.365.05	Part communale à Noctambus	Selon les statistiques du Noctambus, il y a environ 250 jeunes qui utilisent cette prestation (échantillon de 3 mois).
560.365.01	Aide communale aux logements	Les logements subventionnés sur Val-de-Travers sont les suivants : 10 appartements au Levant 6 – Petit-Clos A, 10 appartements au Levant 4 – Petit-Clos B, 10 appartements au Levant 2 – Petit-Clos C, 10 appartements à l'Hôpital 9a à Fleurier ainsi que 16 appartements au Levant 9/9a à Fleurier. 12 appartements subventionnés à la Rue du Pâquier 5-5a à Saint-Sulpice. La fondation Henchoz à Fleurier est subventionnée à hauteur de CHF 13'000



Budget 2014

Date:

16/12/2013

24

		Budget 2	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
541.365.01	Participation à d'autres structures			35,000.00	34,080.00
TOTAL	** CRECHES **	938,000.00	0.00	750,000.00	744,528.82
	Solde net		938,000.00		
542	** AUTRES TACHES PROTECTION JEUNESSE **				
542.365.00	Part. communale à Ateliers pour enfants	3,500.00		3,500.00	3,500.00
542.365.01	Part. communale à Somnambus	5,500.00		5,500.00	5,428.00
542.365.05	Part communale à Noctambus	12,500.00		12,500.00	13,585.75
542.365.10	Part communale à maison des jeunes	70,000.00		50,000.00	50,000.00
TOTAL	** AUTRES TACHES PROTECTION JEUNESSE **	91,500.00	0.00	71,500.00	72,513.75
	Solde net		91,500.00		
TOTAL	PROTECTION DE LA JEUNESSE	3,666,800.00	2,612,600.00	752,300.00	779,134.76
	Solde net		1,054,200.00		·
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION LOGEMENTS				
560	**ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION LOGEMENTS**				
560.365.01	Aide communale aux logements	46,000.00		40,000.00	47,683.75
TOTAL	**ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION LOGEMENTS**	46,000.00	0.00	40,000.00	47,683.75
	Solde net		46,000.00		
TOTAL	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION LOGEMENTS	46,000.00	0.00	40,000.00	47,683.75
	Solde net	13,555.55	46,000.00	10,000.00	,0000
58	ACTION SOCIALE				
580	AIDE SOCIALE GENERALE				
580.365.00	Subventions à institutions sociales	5,000.00		5,000.00	4,500.00
580.366.00	Course des personnes âgées	22,000.00		20,000.00	22,062.95
580.366.01	Subvention au CORA	33,000.00		33,000.00	32,571.00

No Compte	Compte	Commentaires
581.301.00	Traitements du personnel	La mise en place de l'antenne ACCORD a engendré une augmentation du taux
		d'occupation du service qui génère une augmentation de la masse salariale. Cette hausse
		est partiellement compensée par la subvention cantonale (581.461.00)
581.318.02	Assurances	Seules les assurances RC et protection juridique sont réparties sur le guichet social.
581.452.00	Participation des communes	Les charges du guichet social régional sont partagées avec les communes de La Côte-aux-
		Fées et des Verrières au prorata du nombre d'habitants.
582.361.00	Part communale aux mesures de crise	Le montant a été estimé par les services de l'Etat.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget 2	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	AIDE SOCIALE GENERALE	60,000.00	0.00	58,000.00	59,133.95
TOTAL	Solde net	00,000.00	60,000.00	00,000.00	33,133.33
	Colde net		00,000.00		
581	** PART COMMUNALE A L'AIDE SOCIALE **				
581.301.00	Traitements du personnel	805,000.00		619,000.00	596,743.15
581.303.00	Ch. soc. AVS,. Action sociale	119,000.00		90,800.00	85,614.20
581.304.00	Cotis. CPE Action sociale	170,000.00		115,000.00	108,551.50
581.305.00	Assurance maladie et accidents	11,500.00		10,400.00	6,630.10
581.309.00	Autres charges du personnel	5,000.00		10,000.00	4,100.00
581.311.00	Mobilier, matériel et machines	2,000.00		2,000.00	3,520.00
581.317.00	Frais de déplacements	2,800.00		2,500.00	2,436.30
581.318.02	Assurances	900.00		900.00	912.90
581.319.00	Cotisations et divers	2,500.00		2,500.00	1,320.25
581.351.00	SACSO maintenance informatique	21,000.00		21,000.00	20,509.85
581.361.00	Part communale à l'Aide sociale	3,870,000.00		3,577,000.00	3,087,292.55
581.361.01	Part programmes d'insertion	112,200.00		88,500.00	75,796.30
581.390.00	Imputation interne gérance 943.490.16	62,700.00		54,700.00	50,288.54
581.390.01	Imputation interne Administration 020.490.03	87,600.00		76,800.00	66,000.00
581.436.01	Rbt. div. ass. s/sal. Action sociale			0.00	-13,595.50
581.436.02	Cotis. AVS/AC Action sociale		50,000.00	-38,500.00	-37,005.55
581.436.03	Cotis. CPE Action sociale		68,000.00	-47,000.00	-46,591.35
581.436.04	Part employés ass. maladie-accident		11,800.00	-9,800.00	-7,263.85
581.451.00	Indemnité agence AVS		19,000.00	-19,000.00	-18,826.20
581.452.00	Participation des communes		89,600.00	-67,800.00	-66,343.30
581.461.00	Subvention cantonale		273,000.00	-200,000.00	-177,190.15
TOTAL	** PART COMMUNALE A L'AIDE SOCIALE **	5,272,200.00	511,400.00	4,289,000.00	3,742,899.74
	Solde net		4,760,800.00	. ,	
582	** AIDE EXTRAORDINAIRE AUX CHOMEURS **				
582.361.00	Part communale aux mesures de crise	366,500.00		456,400.00	624,662.50

No Compte	Compte	Commentaires
588.301.00	Traitements programme d'insertion	La réduction d'un taux d'occupation est liée à la diminution de la masse salariale.
588.309.00	Autres charges de personnel	Formation de formateur d'adulte prévus pour notre formateur horloger.
588.311.00	Mobilier, outillage	Suite aux places supplémentaires prévues dans nos ateliers, EcoVal doit délivrer plus de formations qui nous obligent à renouveler et à investir en mobiliers et outillages pédagogiques.
588.315.00	Entretien machines et véhicule	Suite aux places supplémentaires prévues dans nos ateliers, EcoVal doit délivrer plus de formations qui engendre plus de frais de fonctionnement en fournitures pédagogiques.
588.317.00	Frais de déplacements	Frais de déplacements prévus pour la formation du formateur horloger.
588.318.00	Honoraires divers	L'encadrement du secteur horlogerie, les formations en mathématiques et français, les formations entretien d'embauche et dossiers de candidature sont prévues avec un mandat de prestation externe.
588.461.00	Subventions cantonales	Suite à la commande de places de formations supplémentaires, nos subventions ont augmenté.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

26

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	** AIDE EXTRAORDINAIRE AUX CHOMEURS **	366,500.00	0.00	456,400.00	624,662.50
	Solde net		366,500.00		
588	PROGRAMME D'INSERTION DU VAL-DE-TRAVERS				
588.301.00	Traitements programme d'insertion	262,000.00		268,600.00	248,445.20
588.303.00	Ch. soc. AVS programme d'insertion	36,000.00		37,000.00	35,644.20
588.304.00	Cotis. CPE programme d'insertion	54,000.00		44,100.00	42,045.60
588.305.00	Assurance maladie et accidents	3,700.00		4,100.00	3,384.20
588.309.00	Autres charges de personnel	4,000.00		500.00	66.00
588.311.00	Mobilier, outillage	8,500.00		9,500.00	9,432.35
588.313.00	Achat de matériel refacturé	55,000.00		55,000.00	5,465.80
588.315.00	Entretien machines et véhicules	50,500.00		50,000.00	9,729.60
588.317.00	Frais de déplacements	1,000.00		1,000.00	99.10
588.318.00	Honoraires divers	120,500.00		56,500.00	20,698.10
588.318.01	Assurances	1,100.00		1,100.00	411.20
588.318.04	Assurances et taxes véhicules	1,800.00		1,800.00	2,005.65
588.319.00	Frais divers	1,000.00		1,700.00	2,957.95
588.390.00	Imputation interne administration 020.490.07	21,300.00		11,500.00	10,900.00
588.390.01	Imputation interne gérance 943.490.22	36,200.00		34,200.00	33,297.11
588.390.02	Imputation assainissement caisse de pensions	50,600.00		0.00	0.00
588.434.00	Prestations à des tiers		57,000.00	-55,000.00	-9,584.15
588.435.00	Ventes de matériel EcoVal		25,000.00	-20,000.00	-26,133.25
588.436.00	Cotis. AVS/AC programme d'insertion		15,300.00	-15,600.00	-14,343.95
588.436.01	Cotis. CPE programme d'insertion		21,500.00	-18,000.00	-17,575.80
588.436.02	Part employés ass. maladie-accident		3,500.00	-3,900.00	-2,815.20
588.461.00	Subventions cantonales		581,800.00	-460,900.00	-354,129.71
588.480.00	Prélèvement à réserve Programme d'Insertion		3,100.00	-3,200.00	0.00
TOTAL	PROGRAMME D'INSERTION DU VAL-DE-TRAVERS	707,200.00	707,200.00	0.00	0.00
	Solde net				
589	AUTRES TACHES D'AIDE SOCIALE				

Budget 2014

Date:

16/12/2013

27

		Budget	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
589.361.00	ALFA Personnes sans activité lucrative	103,200.00		96,200.00	51,984.45
TOTAL	AUTRES TACHES D'AIDE SOCIALE	103,200.00	0.00	96,200.00	51,984.45
	Solde net		103,200.00		
TOTAL	ACTION SOCIALE	6,509,100.00	1,218,600.00	4,899,600.00	4,478,680.64
	Solde net		5,290,500.00		
59	ACTIONS D'ENTRAIDE				
591	** ACTIONS D'ENTRAIDE A L'ETRANGER **				
591.361.00	Coopération au développement	22,000.00		22,000.00	22,000.00
TOTAL	** ACTIONS D'ENTRAIDE A L'ETRANGER **	22,000.00	0.00	22,000.00	22,000.00
	Solde net		22,000.00		
TOTAL	ACTIONS D'ENTRAIDE	22,000.00	0.00	22,000.00	22,000.00
	Solde net		22,000.00		
TOTAL	PREVOYANCE SOCIALE	10,243,900.00	3,831,200.00	5,713,900.00	5,327,499.15
	Solde net		6,412,700.00		

No Compte	Compte	Commentaires		
620.301.00	Trait. Travaux Publics	Au budget 2013, il a été tenu compte d'un délai de carence de 6 mois pour le remplacemen		
		de deux postes de travail.		
620.311.03	Nouvelle signalisation	Sécurisation des alentours de certains collèges prévue pour 2014 (Les Bayards, Fleurier		
		B8, Couvet et Môtiers).		
620.314.00	Entretien routes et divers	Importantes réparations suite aux inondations de l'été 2013, notamment sur Couvet et		
		Travers et création d'un gendarme couché devant l'école des Bayards.		
620.314.02	Eclairage public	Baisse résultant du partenariat SEVT - Groupe E entrant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2014.		
620.314.07	Entretien des jeux des jardins publics	Mise à niveau des jardins publics.		
620.318.00	Assurances	Les assurances générales de la commune ne sont pas réparties sur le service de la voirie.		
		Ce poste enregistre les primes d'assurances véhicules et celles de deux assurances		
		machines pour une balayeuse et une tondeuse.		
620.318.04	Elimination des déchets verts	Effort consenti par l'entreprise prestataire. Un avenant au contrat initial a été signé afin		
		d'adapter la quantité des déchets verts produits par la voirie.		



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
6	TRAFIC				
62	ROUTES				
02	1.00120				
620	** ROUTES COMMUNALES **				
620.301.00	Trait. Travaux Publics	2,057,000.00		2,005,000.00	2,051,806.60
620.303.00	Ch. soc. AVS,. Travaux publics	297,000.00		288,000.00	294,370.80
620.304.00	Cotis. CPE Travaux Publics	425,000.00		363,000.00	368,017.00
620.304.01	Cotisations pont AVS	59,800.00		59,800.00	59,941.85
620.305.00	Assurance maladie et accidents	102,000.00		103,000.00	94,870.50
620.309.00	Equipement du personnel de la voirie	15,000.00		15,000.00	13,978.70
620.309.02	Frais de formation	5,000.00		5,000.00	2,331.00
620.311.00	Achat mobilier, mat. et machines	50,000.00		50,000.00	90,580.30
620.311.01	Entretien signalisation routière	40,000.00		40,000.00	40,455.95
620.311.02	Carburants et huiles	100,000.00		100,000.00	102,664.58
620.311.03	Nouvelle signalisation	30,000.00		15,000.00	7,836.65
620.312.02	Achat sel, calcium et gravier	80,000.00		80,000.00	79,444.80
620.313.00	Autres march. Nos. imm. et plaques rues	3,000.00		3,000.00	348.60
620.314.00	Entretien routes et divers	550,000.00		400,000.00	404,877.15
620.314.01	Déneigement par des tiers	95,000.00		95,000.00	144,469.05
620.314.02	Eclairage public	210,000.00		240,000.00	248,613.60
620.314.04	Entretien plant.parcs,sentiers pédestres	70,000.00		70,000.00	69,998.65
620.314.05	Entretien des fontaines et édicules	2,500.00		2,500.00	1,986.05
620.314.07	Entretien des jeux des jardins publics	20,000.00		14,000.00	13,129.30
620.315.00	Entretien des véhicules	137,000.00		137,000.00	120,136.41
620.315.01	Entretien mobilier, mat.,machines	6,000.00		6,000.00	5,963.10
620.315.04	Frais véhicule (leasing)			3,400.00	3,400.00
620.318.00	Assurances	19,200.00		19,600.00	19,848.35
620.318.02	Téléphones	3,200.00		3,200.00	2,688.00
620.318.03	Taxes sur véhicules	21,000.00		21,000.00	17,649.20
620.318.04	Elimination des déchets verts	20,000.00		32,000.00	34,560.00
620.319.00	Frais divers	12,000.00		12,000.00	11,052.65

No Compte	Compte	Commentaires
620.331.00	Amort. routes communales	La baisse s'explique d'abord par la fin de l'amortissement du réseau routier de la zone industrielle de Couvet.
CEO 204 00	Cuby à entreprises transportégienes	
650.364.00	Subv. à entreprises transp. régionaux	La participation de Val-de-Travers au financement des transports régionaux s'explique par les prestations pour le financement de la ligne de bus à l'essai pour trois ans entre Fleurier et Les Ponts-de-Martel et de la répartition du pot commun entre les différentes communes du canton.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

29

		Budge			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
620.331.00	Amort. routes communales	552,800.00		592,800.00	586,920.00
620.434.00	Facturation du déneigement		10,000.00	-10,000.00	-10,206.05
620.436.00	Cotis. AVS/AC Travaux Publics		126,000.00	-122,000.00	-119,198.00
620.436.01	Cotis. CPE Travaux Publics		173,000.00	-148,000.00	-154,149.00
620.436.02	Rbt div. ass. s/sal. Travaux Publics			0.00	-138,091.10
620.436.03	Facturation prestations Travaux publics		10,000.00	-10,000.00	-6,889.20
620.436.04	Part employés ass. maladie-accident		30,000.00	-31,000.00	-23,324.65
620.436.05	Part employés pont AVS		29,900.00	-29,900.00	-29,891.40
620.439.00	Autres recettes		20,000.00	-20,000.00	-21,471.45
620.451.00	Subventions de l'Etat pour routes		45,000.00	-45,000.00	-61,684.70
620.490.00	Imputation interne Déchets 720.390.00		137,800.00	-145,000.00	-129,525.00
620.490.03	Imputation à protection des eaux 710.390.01		56,100.00	-50,000.00	-59,963.75
620.490.04	Imputation interne manifestations 350.390.01		63,000.00	-60,000.00	-55,989.00
TOTAL	** ROUTES COMMUNALES **	4,982,500.00	700,800.00	4,104,400.00	4,081,555.54
	Solde net		4,281,700.00		
TOTAL	ROUTES	4,982,500.00	700,800.00	4,104,400.00	4,081,555.54
	Solde net		4,281,700.00		
65	TRAFIC REGIONAL				
650	** SUBVENTIONS **				
650.364.00	Subv. à entreprises transp. régionaux	767,000.00		767,100.00	666,114.20
TOTAL	** SUBVENTIONS **	767,000.00	0.00	767,100.00	666,114.20
	Solde net		767,000.00		
653	** CARTES JOURNALIERES CFF **				
653.310.00	Achat cartes journalières CFF	90,300.00		90,300.00	86,100.00
653.410.00	Vente cartes journalières CFF		90,300.00	-90,300.00	-80,980.80



Budget 2014

Date:

19/11/2013

30

		Budget	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	** CARTES JOURNALIERES CFF ** Solde net	90,300.00	90,300.00	0.00	5,119.20
TOTAL	TRAFIC REGIONAL Solde net	857,300.00	90,300.00	767,100.00	671,233.40
TOTAL	TRAFIC Solde net	5,839,800.00	791,100.00 5,048,700.00	4,871,500.00	4,752,788.94

No Compte	Compte	Commentaires
700.312.00	Frais de pompage (électricité)	Chiffre en rapport avec la vente d'eau.
700.312.01	Achat d'eau	Augmentation annuelle constante.
700.313.00	Produits chimiques, chloration	Chiffre en rapport avec la vente d'eau.
700.318.04	Contrôle qualité eau potable	Etude en cours pour confier les différentes analyses dans un seul laboratoire.
700.390.00	Imputation intérêts 940.490.02	La valeur comptable des investissements du service des eaux étant en baisse, le montant
		de l'imputation d'intérêts diminue également.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

31

		Budget	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
7	PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT				
70	EAU				
700	** APPROVISIONNEMENT EN EAU **				
700.301.01	Traitements service de l'eau	210,600.00		210,500.00	202,333.45
700.303.00	Ch. soc. AVS,. Service de l'eau	30,300.00		30,600.00	29,028.60
700.304.00	Cotis. CPE Service de l'eau	49,000.00		37,000.00	38,038.80
700.304.01	Cotisations pont AVS	5,200.00		5,200.00	5,193.55
700.305.00	Assurance maladie et accidents	10,400.00		10,800.00	2,756.10
700.309.00	Autres charges du personnel	1,000.00		1,000.00	0.00
700.311.00	Mobilier, matériel, machines, compteurs	40,000.00		40,000.00	40,116.05
700.312.00	Frais de pompage, (électricité)	140,000.00		130,000.00	144,989.84
700.312.01	Achat d'eau	192,300.00		140,000.00	166,594.95
700.313.00	Produits chimiques, chloration	12,000.00		10,000.00	13,776.26
700.314.00	Entretien du réseau	310,000.00		310,000.00	320,434.34
700.315.00	Entretien stations	35,000.00		44,000.00	25,446.58
700.316.00	Entretien réseau des fontaines	35,000.00		35,000.00	18,653.95
700.317.00	Frais de véhicules, entretien	12,000.00		12,000.00	10,653.92
700.318.00	Assurances	8,400.00		8,400.00	8,464.02
700.318.01	Frais alarmes, téléphones	15,000.00		15,000.00	11,448.95
700.318.03	Plans, mises à jour	4,000.00		2,000.00	4,037.50
700.318.04	Contrôle qualité eau potable	20,000.00		25,000.00	13,043.25
700.318.05	Mandat SEVT	55,000.00		55,000.00	50,077.30
700.319.00	Frais divers	2,000.00		2,000.00	1,967.98
700.330.00	Pertes et corrections sur débiteurs	5,000.00		5,000.00	43.00
700.331.00	Amortissements	372,900.00		386,900.00	361,100.00
700.371.00	Paiement redevance au Canton	436,000.00		425,000.00	441,426.30
700.380.00	Attribution à réserve eau			0.00	7,250.12
700.390.00	Imputation intérêts 940.490.02	48,500.00		57,100.00	50,200.00
700.390.03	Imputation interne Administration 020.490.04	23,300.00		33,000.00	22,500.00
700.390.04	Imputation interne gérance 943.490.20	45,000.00		40,000.00	45,518.07



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
700.390.05	Imputation assainissement caisse de pensions	42,300.00		0.00	0.00
700.434.00	Taxes compteurs	42,500.00	328,000.00	-325,000.00	-327,793.31
700.435.00	Vente d'eau		1,203,000.00	-1,124,000.00	-1,203,808.80
700.436.00	Travaux facturés à des tiers		25,000.00	-25,000.00	-24,153.35
700.436.01	Cotis. AVS/AC Service des eaux		12,800.00	-13,000.00	-12,274.75
700.436.03	Cotis. CPE Service des eaux		20,300.00	-15,000.00	-15,915.60
700.436.04	Part employés ass. maladie-accident		3,000.00	-3,300.00	-2,409.00
700.436.06	Part employés pont AVS		2,600.00	-2,600.00	-2,596.80
700.439.00	Recettes diverses		3,000.00	-3,000.00	-4,715.17
700.473.00	Redevances sur ventes d'eau		436,000.00	-425,000.00	-441,426.10
700.480.00	Prélèvement à réserve eau		126,500.00	-134,600.00	0.00
TOTAL	** APPROVISIONNEMENT EN EAU **	2,160,200.00	2,160,200.00	0.00	0.00
	Solde net	2,100,200.00	2,100,200.00	0.00	0.00
	Colde net				
TOTAL	EAU	2,160,200.00	2,160,200.00	0.00	0.00
	Solde net				
71	PROTECTION DES EAUX				
710	** PROT. DES EAUX - FINANCE PAR TAXE **				
710.301.00	Traitements protection des eaux	92,200.00		91,200.00	90,760.45
710.303.00	Ch. soc. AVS,. protection des eaux	13,700.00		13,600.00	13,021.30
710.304.00	Cotis. CPE Protection des eaux	19,800.00		16,700.00	16,567.20
710.304.01	Cotisations pont AVS	2,500.00		2,500.00	2,481.25
710.305.00	Assurance maladie et accidents	4,700.00		4,800.00	1,236.30
710.309.00	Autres charges de personnel	1,000.00		2,000.00	0.00
710.311.00	Achat de mobilier, machines, outils	20,000.00		35,000.00	18,908.70
710.312.00	Frais d'électricité	90,000.00		90,000.00	97,278.80
710.312.01	Achat d'eau			2,000.00	1,001.10
710.314.00	Entretien canaux-égouts	125,000.00		125,000.00	106,994.27
710.314.02	Entretien canalisation des STEP	20,000.00		20,000.00	16,792.00

No Compte	Compte	Commentaires
710.314.03	Entretien, répar. machines et	Transfert de CHF 10'000 depuis le 710.314.05.
	installations	
710.314.05	Entretien stations relevage et pompage	Transfert de CHF 10'000 sur le 710.314.03.
710.315.01	Traitement des boues et sables	Adaptation selon comptes 2011 et 2012.
710.318.00	Assurances	La grande partie de cette charge est dévolue à la couverture du mobilier et des installations.
		Les canalisations elles-mêmes ne sont pas assurées.
710.390.00	Imputation interne, intérêts 940.490.00	Les importants investissements consentis, notamment pour la séparation des eaux,
		induisent une hausse constante de ce poste.
710.434.00	Taxe d'épuration	Taxe fixée à CHF 2.45/m3 dès 2013.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

33

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
710.314.03	Entretien, répar. machines et install.	12,000.00		2,000.00	2,352.35
710.314.04	Entretien bâtiments et ouvrages	18,000.00		18,000.00	2,511.30
710.314.05	Entretien stations relevage et pompage	20,000.00		30,000.00	0.00
710.314.06	Produits chimiques et analyses	50,000.00		45,000.00	50,387.58
710.315.00	Frais épuration Les Bayards	16,000.00		16,000.00	15,774.60
710.315.01	Traitements des boues et sables	100,000.00		130,000.00	64,074.25
710.315.02	Déchets dégrilleurs	6,000.00		7,000.00	3,636.70
710.317.00	Frais de déplacements	200.00		200.00	0.00
710.318.00	Assurances	1,600.00		1,600.00	1,630.05
710.318.01	Honoraires, expertises, plans	4,000.00		5,000.00	0.00
710.318.04	Mandat SEVT	32,000.00		32,000.00	29,629.65
710.319.00	Frais divers (téléphones, poste)	6,500.00		6,500.00	5,231.60
710.330.00	Perte sur débiteurs	1,500.00		1,500.00	0.00
710.331.00	Amortissements épuration	526,900.00		496,000.00	509,189.00
710.380.00	Attribution à la réserve d'épuration	37,500.00		46,600.00	0.00
710.390.00	Imputation interne, intérêts 940.490.00	240,600.00		255,200.00	219,500.00
710.390.01	Imputation interne TP 620.490.03	56,100.00		50,000.00	59,963.75
710.390.03	Imputation assainissement caisse de pensions	27,800.00		0.00	0.00
710.434.00	Taxe d'épuration		1,526,000.00	-1,525,000.00	-1,152,151.58
710.436.00	Part employés AVS/AI/AC		5,800.00	-5,800.00	-5,672.70
710.436.01	Part employés CPE		8,200.00	-6,800.00	-6,942.00
710.436.02	Part employés ass. maladie-accidents		1,300.00	-1,500.00	-1,114.00
710.436.04	Part employés pont AVS		1,300.00	-1,300.00	-1,240.80
710.439.00	Recettes diverses		3,000.00	-5,000.00	-1,357.80
710.480.00	Prélèvement à la réserve d'épuration			0.00	-160,443.32
TOTAL	** PROT. DES EAUX - FINANCE PAR TAXE **	1,545,600.00	1,545,600.00	0.00	0.00
	Solde net				
TOTAL	PROTECTION DES EAUX	1,545,600.00	1,545,600.00	0.00	0.00
	Solde net				

No Compte	Compte	Commentaires
720.301.00	Trait. Surveillant de la déchetterie	Augmentation des heures effectuées pour la prise en charge des déchets à domicile.
720.314.00	Frais d'entretien déchetterie	Ce montant prévoit le réaménagement de l'écopoint du Preyel à hauteur de CHF 20'000
720.318.01	Frais de communications et abo.	Dans ce poste sont inclus les frais des systèmes de communication cellulaires des Moloks.
720.318.02	Entretien Moloks	Il s'agit d'un poste correspondant notamment aux frais liés au nettoyage annuel des moloks. La vérification des balances ayant été faite en 2012 et se faisant tous les 2 ans, ce poste doit supporter CHF 5'500 de vérification en 2014.
720.318.04	Déchets spéciaux des ménages	Ce poste correspond aux coûts des déchets spéciaux récoltés, dont le SENE se charge de l'évacuation et du traitement, et refacture aux communes le montant au pro rata du nombre d'habitants par commune.
720.318.40	Déchets encombrants	Ce poste va supporter une augmentation aux comptes 2013. En 2014, il est prévu une baisse d'un tiers en raison de la facturation des encombrants dès 80kg/ménage.
720.318.43	Papier	Le montant correspond aux frais de ramassage et de manutention.
720.318.44	Carton	La rubrique comprend la location de bennes de compactages, les frais de transport des différents villages jusqu'à la place de dépôt de St-Sulpice ainsi que les frais de manutention. Il est prévu l'achat d'un compacteur pour Travers.
720.380.00	Amortissement avance déchets	Le remboursement de l'avance sur financement fait suite à l'insuffisance de financement en 2012 et à l'important transfert des déchets incinérables payés vers les encombrants.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
72	TRAITEMENT DES DECHETS				
720	** DECHETS DES MENAGES **				
720.301.00	Trait. Surveillant de la déchetterie	28,000.00		20,000.00	21,647.85
720.303.00	Ch. soc. AVS Surveillant déchetterie	3,900.00		3,600.00	3,105.80
720.305.00	Assurance maladie et accidents	1,400.00		1,300.00	294.80
720.310.00	Impression de formules	5,000.00		10,000.00	5.00
720.311.00	Achat mobilier, mat. et machines	5,000.00		5,000.00	4,605.55
720.314.00	Frais d'entretien déchetterie	24,000.00		10,000.00	15,950.05
720.317.00	Frais de déplacement			0.00	238.00
720.318.00	Frais postaux			0.00	8.29
720.318.01	Frais de communications et abonnement Moloks	27,000.00		27,000.00	26,364.86
720.318.02	Entretien Moloks	50,500.00		14,000.00	45,807.45
720.318.03	TVA non récupérée			0.00	24,278.44
720.318.04	Déchets spéciaux des ménages	11,000.00		0.00	0.00
720.318.10	Incinération VADEC	360,000.00		380,000.00	380,004.00
720.318.30	Ramassage et transport des déchets ménagers	360,000.00		365,000.00	356,301.06
720.318.40	Déchets encombrants	300,000.00		331,900.00	334,315.55
720.318.41	Plastique	5,000.00		5,000.00	7,512.40
720.318.42	Compostage	180,000.00		200,000.00	177,799.60
720.318.43	Papier	25,000.00		25,000.00	29,688.00
720.318.44	Carton	80,000.00		80,000.00	109,262.00
720.318.45	Collecte verre	40,000.00		38,000.00	39,287.60
720.318.46	Huiles usées	2,000.00		3,000.00	1,484.40
720.318.47	Fer blanc / aluminium	1,000.00		1,000.00	3,040.00
720.318.48	PET	3,000.00		2,000.00	6,254.10
720.319.00	Frais divers	1,000.00		1,000.00	310.30
720.330.00	Perte sur débiteurs	25,000.00		25,000.00	20,245.71
720.331.00	Amortissements	293,600.00		293,600.00	293,600.00
720.380.01	Amort. avance déchets	11,700.00		0.00	0.00
720.390.00	Imputation interne TP 620.490.00	137,800.00		145,000.00	129,525.00

No Compte	Compte	Commentaires
720.434.00	Taxe déchets	Le montant prélevé aux ménages reste identique à ce qui a été budgetisé en 2013. Nous observons un transfert important des déchets soumis à la taxe au poids vers la taxe de base.
720.452.00	Participation des communes	Val-de-Travers gère également les déchets incinérables des communes de La Côte-aux- Fées, des Verrières et de La Brévine. Les dépenses y relatives sont réparties en fonction du tonnage récolté pour ce qui est de l'incinération et du nombre d'habitants pour les autres charges.
722.390.03	Incinération VADEC	Le montant calculé en 2013 était une estimation. En 2014, une adaptation de ce compte selon la réalité a dû être opérée.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

35

		Budget	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
720.390.01	Imputation intérêts 940.490.03	38,100.00		44,300.00	47,300.00
720.390.01	Imputation interne administration 020.490.06	103,000.00		135,600.00	119,300.00
720.390.02	Imputation interne gérance 943.490.24	3,000.00		0.00	0.00
720.390.03	Imputation assainissement caisse de pensions	46,400.00		0.00	0.00
720.330.04	Taxe déchets	40,400.00	933,000.00	-866,000.00	-660,910.03
720.434.00	Taxe au poids		270,000.00	-350,000.00	-292,441.50
720.434.01	Vente cartes d'accès		3,000.00	-2,000.00	-2,972.19
720.435.00	Ristourne papier		5,000.00	-24,000.00	-16,434.50
720.435.01	Ristourne carton		3,000.00	-3,000.00	-1,176.35
720.435.02	Ristourne fer blanc / aluminium		5,000.00	-5,000.00	-6,940.55
720.435.03	Ristourne appareils électriques		1,500.00	-1,500.00	-1,281.55
720.435.04	Cotis. AVS/AC Surveillant déchetterie		1,700.00	-1,500.00	-1,269.55
720.436.00	Part employés ass. maladie-accidents		400.00	-400.00	-249.65
720.430.01	Recettes diverses		1,000.00	-1,000.00	-3,752.05
720.459.00	Restitution TEA du verre		35,000.00	-35,000.00	-34,579.65
720.452.00	Participation des communes		155,300.00	-172,000.00	-151,283.38
720.432.00	Prélèvement à réserve déchets		133,300.00	0.00	-50,316.84
720.480.01	Attribution à avance déchets ménages			0.00	-68,548.56
720.490.01	Imputation Entreprise		459,700.00	-400,900.00	-446,449.55
TOTAL	** DECHETS DES MENAGES **	2,171,400.00	1,873,600.00	304,000.00	458,929.91
TOTAL		2,171,400.00		304,000.00	450,929.91
	Solde net		297,800.00		
722	** DECHETS DES ENTREPRISES**				
722.380.00	Attribution réserve entreprise	15,300.00		0.00	0.00
722.390.00	Imputation interne TP 620.490.00	30,100.00		36,300.00	33,310.80
722.390.01	Imputation intérêts 940.490.03	5,300.00		12,000.00	4,977.20
722.390.02	Imputation interne/administration	14,700.00		36,600.00	12,554.90
722.390.03	Incinération VADEC	162,300.00		80,000.00	169,305.95
722.390.10	Fonctionnement des Moloks	10,500.00		5,000.00	7,594.45
722.390.11	Fonctionnement des déchetteries	4,900.00		5,000.00	2,948.35



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
722.390.20	Déchets encombrants incinérables	40,700.00		40,000.00	35,178.85
722.390.21	Autres déchets	11,500.00		9,600.00	12,287.75
722.390.31	Ramassage déchets par Moloks	74,400.00		45,800.00	63,887.60
722.390.32	Ramassage et transport déchets pesés	65,300.00		57,200.00	73,509.20
722.390.33	Amortissements	40,000.00		73,400.00	30,894.50
722.434.00	Taxe de base entreprises		225,000.00	-190,900.00	-192,795.85
722.434.01	Taxe au poids entreprises		250,000.00	-210,000.00	-240,330.39
722.480.00	Prélèvement réserve enteprises			0.00	-13,012.15
722.480.01	Attribution avance entreprises			0.00	-311.16
TOTAL	** DECHETS DES ENTREPRISES**	475,000.00	475,000.00	0.00	0.00
	Solde net				
TOTAL	TRAITEMENT DES DECHETS	2,646,400.00	2,348,600.00	304,000.00	458,929.91
	Solde net	, ,	297,800.00		
73	ABATTOIRS				
730	** ABATTOIRS **				
730.318.00	Part. frais abattoirs VdT	5,900.00		5,900.00	5,862.80
TOTAL	** ABATTOIRS **	5,900.00	0.00	5,900.00	5,862.80
	Solde net		5,900.00		
TOTAL	ABATTOIRS	5,900.00	0.00	5,900.00	5,862.80
	Solde net	·	5,900.00		·
74	CIMETIERE				
740	** CIMETIERE **				
740.314.00	Entretien des cimetières	30,000.00		30,000.00	34,257.85
740.331.00	Amortissement cimetières	12,200.00		12,200.00	12,160.00
740.434.00	Redevances d'inhumations		1,000.00	-1,000.00	-1,190.00

No Compte	Compte	Commentaires
780.319.00	Autres charges de protection de l'environnement	Ce poste comprend la surveillance de la pollution des eaux sur le site de l'usine à gaz de Fleurier pour CHF 15'000 par an sur 3 ans ainsi que l'assainissement des sites karstiques pour CHF 8'000 sur 3 ans également.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

37

		2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	** CIMETIERE **	42,200.00	1,000.00	41,200.00	45,227.85
	Solde net		41,200.00	·	
TOTAL	CIMETIERE	42,200.00	1,000.00	41,200.00	45,227.85
	Solde net		41,200.00		
75	CORRECTION DES EAUX				
750	** CORRECTION DES EAUX **				
750.314.00	Entretien des berges	7,000.00		7,000.00	6,900.00
750.331.00	Amortissements	7,000.00		7,000.00	7,000.00
TOTAL	** CORRECTION DES EAUX **	14,000.00	0.00	14,000.00	13,900.00
	Solde net		14,000.00		
TOTAL	CORRECTION DES EAUX	14,000.00	0.00	14,000.00	13,900.00
	Solde net		14,000.00		
78	AUTRES TACHES DE PROTEC. ENVIRONNEMENT				
780	** PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **				
780.319.00	Autres charges de protection de l'environnement	28,000.00		5,000.00	85,246.85
TOTAL	** PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **	28,000.00	0.00	5,000.00	85,246.85
	Solde net		28,000.00		
TOTAL	AUTRES TACHES DE PROTEC. ENVIRONNEMENT	28,000.00	0.00	5,000.00	85,246.85
	Solde net		28,000.00		
79	AMENAGEMENT				
790	** AMENAGEMENT **				
790.318.00	Architecte et ingénieur Conseil	5,000.00		5,000.00	11,137.80
790.318.01	Aménag. honor. et frais plans	60,000.00		40,000.00	84,431.35

No Compte	Compte	Commentaires
790.331.02	Amortissements	La hausse induite par les travaux effectués contre les chutes de pierres à Fleurier a été limitée par les importants soutiens extérieurs reçus. Le montant budgété en 2013 ne sera donc pas atteint.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget	Budget 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
790.318.02	Cadastre, mise à jour	20,000.00		20,000.00	21,624.20
790.331.00	Amortissement plans d'aménagement	44,900.00		44,900.00	44,860.00
790.331.02	Amortissement équipement de zones	93,400.00		104,700.00	81,700.00
790.436.00	Sanctions de plans		55,000.00	-45,000.00	-77,858.85
TOTAL	** AMENAGEMENT **	223,300.00	55,000.00	169,600.00	165,894.50
	Solde net		168,300.00		
791	** PLANS DE DEVELOPPEMENT **				
791.361.00	Participation au RUN	27,500.00		27,500.00	27,142.50
791.362.00	Cotisations diverses	3,000.00		3,000.00	3,210.00
791.365.00	Subvention à Secrétariat ARVT	5,000.00		5,000.00	10,000.00
TOTAL	** PLANS DE DEVELOPPEMENT **	35,500.00	0.00	35,500.00	40,352.50
	Solde net		35,500.00		
TOTAL	AMENAGEMENT	258,800.00	55,000.00	205,100.00	206,247.00
	Solde net		203,800.00		
TOTAL	PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	6,701,100.00	6,110,400.00	575,200.00	815,414.41
	Solde net		590,700.00		

No Compte	Compte	Commentaires
801.314.00	Améliorations foncières et drainages	Le vieillissement des drainages et l'évolution de la mécanisation agricole provoquent des hausses des frais de réparation.
812.301.01	Traitements refacturés par l'Etat	La part du garde-forestier employé par l'Etat refacturé à la Commune varie en fonction des travaux prévus sur notre territoire. Ce compte enregistrait le montant net refacturé par l'Etat pour le travail des gardes cantonaux. Depuis 2013 nous distinguerons la part aux salaires, celles aux frais de déplacement et la déduction pour la subvention.
812.311.00	Machines, véhicules et outillage	Le service forestier devra en 2014 équiper son tracteur d'un chargeur frontal et d'une lame à neige.
812.313.00	Soins culturaux	Ce chiffre est lié aux surfaces traitées. Il ne comprend que les travaux accompli sur mandat. Une part importante des soins est par ailleurs réalisée par l'équipe communale.
812.313.01	Achat de bois	La Commune de Val-de-Travers a accepté d'intégrer à ses bois mis en vente certains lots de la Commune des Verrières, qui ne dispose pas des volumes suffisants pour traiter en direct avec certains acheteurs et doit pour cela passer par des courtiers. La TVA récupérée par la Commune de Val-de-Travers couvrira ses frais administratifs.
812.314.00	Entretien de la dévestiture	Ce poste comprend pour Fr. 34'000 de frais d'entretien courant. A ce montant s'ajoutent des dépenses de construction de Fr. 45'500 qui font partie des mandats de prestations forestiers. Ces dépenses particulières sont pour leur plus grande part couvertes par les subventions."
812.317.00	Frais déplacement, indemn., vacations	Les frais de déplacements et autres indemnités du garde-forestier employé par l'Etat, qui se trouvaient auparavant englobés dans le compte 812.301.01, sont désormais facturés de manière distincte.

Budget 2014

Date:

19/11/2013

39

		Budget	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
8	ECONOMIE PUBLIQUE				
80	AGRICULTURE				
801	** AGRICULTURE **				
801.314.00	Amélioration foncière et drainage	27,000.00		10,000.00	10,000.00
801.318.00	Lutte contre les nuisibles	8,000.00		8,000.00	4,256.55
801.318.01	Dépenses divers fav. agriculture	1,000.00		1,000.00	3,643.20
801.331.00	Amortissements drainages	2,400.00		2,400.00	9,856.15
TOTAL	** AGRICULTURE **	38,400.00	0.00	21,400.00	27,755.90
	Solde net	33, 133.33	38,400.00	21,100.00	27,700.00
	Solde flot		00,400.00		
TOTAL	AGRICULTURE	38,400.00	0.00	21,400.00	27,755.90
	Solde net		38,400.00		·
81	SYLVICULTURE				
812	** SYLVICULTURE **				
812.301.00	Traitement pers. forestier	315,600.00		306,000.00	304,878.70
812.301.01	Traitements refacturés par l'Etat	125,000.00		97,000.00	108,471.25
812.303.00	Charges AVS pers. forestier	44,900.00		44,100.00	43,740.70
812.304.00	Cotis. CPE pers. forestier	59,000.00		49,900.00	50,358.60
812.304.01	Cotisations pont AVS	9,500.00		9,500.00	9,421.10
812.305.00	Assurance maladie et accidents	30,500.00		30,000.00	32,165.80
812.306.00	Equipement du personnel forestier	6,600.00		6,600.00	7,232.60
812.309.01	Cours et frais de formation	6,000.00		6,000.00	3,402.85
812.311.00	Machines, véhicules et outillage	56,000.00		36,000.00	79,716.96
812.311.01	Entret. des véhicules	18,000.00		18,000.00	12,385.90
812.313.00	Soins culturaux	62,000.00		80,000.00	73,616.50
812.313.01	Achat de bois	16,000.00		0.00	0.00
812.314.00	Entretien de la dévestiture	79,500.00		59,700.00	27,336.55
812.317.00	Frais déplacements, indemn., vacations	16,900.00		12,900.00	817.25

No Compte	Compte	Commentaires
812.318.02	Frais de vente	Constitués avant tout par les escomptes accordés aux acheteurs selon les usages en
		vigueur dans la filière bois, les frais de vente incluent également la cotisation à l'Association
		Forestière Neuchâteloise et au fond du bois.
812.435.05	Travaux pour tiers	80% de ce chiffre correspond aux missions que les CFF a planifié de confier à l'équipe
		communale le long de la ligne du Franco-suisse.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
812.318.00	Frais de façonnage et débardage	482,000.00		447,000.00	642,308.87
812.318.01	Frais de transports	27,000.00		16,900.00	44,080.77
812.318.02	Frais de transports	36,000.00		35,800.00	40,538.62
812.318.03	Déchiquetage et transport de plaquettes	63,100.00		30,000.00	0.00
812.318.04	Prestations de tiers	10,000.00		10,000.00	7,042.55
812.318.07	Travaux d'intérêt public	15,000.00		5,000.00	702.00
812.318.08	Téléphones	1,800.00		1,700.00	1,973.20
812.318.09	TVA non récupérable	1,000.00		0.00	865.55
812.319.00	Frais divers - abornements	8,000.00		7,300.00	8,829.55
812.319.00	Infrastructures d'accueil	0,000.00		10,000.00	5,232.34
812.331.00		7 600 00		•	· ·
812.351.00	Amortissements Participation our frain de gostion	7,600.00 62,000.00		7,600.00	7,600.00
812.380.00	Participation aux frais de gestion	· ·		62,000.00	60,290.30
	Attrib. à Fds forestier de réserve	20,000.00	775 000 00	50,000.00	57,236.00
812.435.00	Vente de bois de service		775,000.00	-765,000.00	-1,131,881.95
812.435.01	Vente de bois d'industrie		118,000.00	-61,100.00	-159,889.20
812.435.02	Vente de bois énergie		167,300.00	-82,000.00	-47,531.20
812.435.04	Indemnités de passage		600.00	-600.00	0.00
812.435.05	Travaux pour tiers		25,000.00	-45,000.00	-30,896.50
812.436.01	Cotis. CPE/CCAP Sylviculture		23,500.00	-20,500.00	-21,027.60
812.436.02	Cotis. AVS/AC		19,000.00	-18,800.00	-17,242.65
812.436.03	Part employés ass. maladie-accident		4,500.00	-4,700.00	-3,271.45
812.436.04	Part employés pont AVS		4,800.00	-4,800.00	-4,710.60
812.436.05	Rétrocession s/droits douanes essence		9,000.00	-9,000.00	-8,798.50
812.436.06	Rbt. div. assurances sur salaires sylviculture			0.00	-8,028.85
812.439.00	Autres recettes		4,000.00	-4,200.00	-4,122.42
812.439.01	TVA récupérée		10,000.00	-7,000.00	-17,025.38
812.452.00	Récup. sur salaire forestier de cantonnement		28,000.00	-21,500.00	-33,577.25
812.452.01	Rbt. état frais divers		4,000.00	-4,400.00	0.00
812.452.02	Remb. sur cours		6,000.00	-8,000.00	-12,944.85
812.461.01	Subv. accords prestations, soins		340,500.00	-340,500.00	-340,465.00

No Compte	Compte	Commentaires
830.318.00	Site internet	La légère augmentation permettra de prendre en charge le site fleurier ch.
830.365.02	Mandat de prestations TBRC	20 francs par habitant : 10.93 francs versés directement, et 9.07 francs portés en compte pour les intérêts et l'amortissement des avances consenties par la commune. Il s'agissait tout d'abord d'une somme de Fr. 1,4 million libérée en 2009, à laquelle s'est ajouté en juin 2013 un montant de 150'000 francs que la CGF a approuvé le 3 juin 2013.
830.365.03	Mandat de prestations Camping du Val- de-Travers	La convention en vigueur pour l'entretien courant du Camping communal par le gérant prévoit une participation de 1 franc/habitant, qui est versée annuellement par les trois communes du district.
830.365.04	Mandat de prestation Maison de l'absinthe	Le montant du mandat pour l'exercice 2013 avait été calculé pour une période de neuf mois.
830.365.90	Subventions touristiques diverses	Ajout d'une subvention de 10'000 francs à l'Association Pays de l'absinthe pour contribution aux frais d'exploitation de la Route de l'absinthe.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
812.461.02	Subvention cantonale forestier de cantonnement		48,000.00	-38,700.00	-13,977.05
812.480.00	Prélèvement au fonds forestier de réserve		44,500.00	-103,500.00	-74,060.00
TOTAL	** SYLVICULTURE **	4 570 000 00			
TOTAL		1,578,000.00	1,631,700.00	-100,300.00	-299,205.94
	Solde net	53,700.00			
TOTAL	SYLVICULTURE	1,578,000.00	1,631,700.00	-100,300.00	-299,205.94
	Solde net	53,700.00	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,	, , , , ,
83	TOURISME				
03	TOOKISME				
830	** TOURISME **				
830.310.00	Promotion touristique	15,000.00		15,000.00	19,068.30
830.318.00	Site Internet	11,000.00		10,000.00	22,289.40
830.331.00	Amortissement infrastructures touristiques	7,800.00		6,200.00	6,200.00
830.365.00	Contribution à Tourisme neuchâtelois	33,000.00		33,000.00	32,571.00
830.365.01	Mandat de prestations Destination Val-de-Travers	20,000.00		20,000.00	20,000.00
830.365.02	Mandat de prestations TBRC	220,000.00		220,000.00	217,140.00
830.365.03	Mandat de prestations Camping du Val-de-Travers	12,100.00		12,000.00	12,102.60
830.365.04	Mandat de prestations Maison de l'Absinthe	80,000.00		60,000.00	0.00
830.365.90	Subventions touristiques diverses	15,000.00		5,000.00	28,102.85
830.406.00	Taxes de séjour		2,000.00	-3,000.00	-1,014.00
830.452.00	Part. autres communes à Camping		1,100.00	-1,100.00	-1,123.00
TOTAL	** TOURISME **	413,900.00	3,100.00	377,100.00	355,337.15
	Solde net		410,800.00		
TOTAL	TOURISME	413,900.00	3,100.00	377,100.00	355,337.15
	Solde net		410,800.00		
84	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE				
840	** PROMOTION ECONOMIQUE **				

No Compte	Compte	Commentaires
840.319.00	Promotion économique	Ajout d'un montant de 10'000 francs pour l'organisation des célébrations du changement
		d'heure.
860.410.00	Redevance SEVT SA	Suite à la collaboration entre Groupe E et SEVT, ce poste ne comptabilise aucune écriture.
860.410.01	Redevance Groupe E	Suite à la collaboration entre Groupe E et SEVT, ce poste est soumis à une adaptation de taxe selon le niveau le plus bas. C'est-à-dire redevance à 1.56 cts/kwh. L'exercice 2014 enregistrera la redevance 2014 complète au nouveau tarif et la redevance 2013 du groupe E à l'ancien tarif.
861.410.00	Ristourne VITEOS	Ce montant ressort d'un accord avec VITEOS et va progressivement diminuer.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

42

		Budget	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
840.318.00	Rencontres économiques	10,000.00		10,000.00	7,178.60
840.319.00	Promotion économique	20,000.00		10,000.00	19,890.65
840.436.00	Parrainage des rencontres économiques	20,000.00	7,000.00	-10,000.00	-7,000.00
TOTAL	** PROMOTION ECONOMIQUE **	30,000.00	7,000.00	10,000.00	20,069.25
I O I / L	Solde net	30,000.00	23,000.00	10,000.00	20,000.20
TOTAL	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE Solde net	30,000.00	7,000.00 23,000.00	10,000.00	20,069.25
			25,000.00		
86	ENERGIE				
860	** ENERGIE ELECTRIQUE **				
860.410.00	Redevance SEVT SA			-780,000.00	-800,000.00
860.410.01	Redevance Groupe E		756,000.00	-210,000.00	-209,176.85
TOTAL	** ENERGIE ELECTRIQUE **	0.00	756,000.00	-990,000.00	-1,009,176.85
	Solde net	756,000.00			
861	** GAZ **				
861.410.00	Ristourne VITEOS		97,800.00	-43,000.00	-60,987.06
TOTAL	** GAZ **	0.00	97,800.00	-43,000.00	-60,987.06
	Solde net	97,800.00			
862	** CHAUFFAGE A DISTANCE **				
862.311.00	Matériel et compteurs	5,000.00		5,000.00	22,054.10
862.312.00	Achat KW à CCBB S.A.	99,000.00		99,000.00	87,501.55
862.318.01	TVA non récupérée			0.00	3,654.47
862.331.00	Amort. Rés. chauffage à distance	14,700.00		30,700.00	31,175.00
862.436.00	Réseau chauffage à distance / ventes KW		116,000.00	-116,000.00	-104,512.20
862.480.00	Attrib. à av. CAD Les Bayards		2,700.00	-18,700.00	0.00

No Compte	Compte	Commentaires
863.480.00	Prélèvement à réserve CAD Couvet	Le déficit du compte 863 est un phénomène dû au mode de calcul du prix de la chaleur. Ce prix est calculé sur 20 ans, toute chose restant égales par ailleurs, les intérêts diminuent puisque l'amortissement est calculé constant, ce qui diminue la charge financière et donc le prix de la chaleur chaque année. Ainsi, le résultat CAD est négatif les premières années avant de s'équilibrer et de devenir positif.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget 2	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL	** CHAUFFAGE A DISTANCE **	440.700.00	440.700.00	0.00	20.072.02
TOTAL		118,700.00	118,700.00	0.00	39,872.92
	Solde net				
863	** CHAUFFAGE A DISTANCE COUVET **				
863.301.00	Traitement chauffage à distance	17,500.00		0.00	0.00
863.303.00	Ch. soc. AVS/AC	2,600.00		0.00	0.00
863.305.00	Assurance maladie et accidents	900.00		0.00	0.00
863.312.00	Achat de bois	130,000.00		65,000.00	0.00
863.312.01	Achat de gaz	8,000.00		7,000.00	0.00
863.312.02	Electricité et eau	9,000.00		4,500.00	0.00
863.314.00	Entretien courant	15,000.00		15,000.00	0.00
863.318.00	Assurances	200.00		0.00	0.00
863.331.00	Amortissements	168,500.00		0.00	0.00
863.380.00	Attribution à réserve CAD Couvet			343,900.00	0.00
863.390.00	Imputation intérêts 940.490.07	107,000.00		33,600.00	0.00
863.390.01	Imputation interne administration 020.490.09	1,000.00		1,000.00	0.00
863.390.02	Imputation interne gérance 943.490.23	6,000.00		3,000.00	0.00
863.434.00	Taxe de raccordement			-313,000.00	0.00
863.436.00	Vente d'énergie		340,000.00	-160,000.00	0.00
863.436.01	Cotis. AVS/AC		1,100.00	0.00	0.00
863.436.03	Part employé maladie-accident		300.00	0.00	0.00
863.480.00	Prélèvement à réserve CAD Couvet		124,300.00	0.00	0.00
TOTAL	** CHAUFFAGE A DISTANCE COUVET **	465,700.00	465,700.00	0.00	0.00
	Solde net				
TOTAL	ENERGIE	584,400.00	1,438,200.00	-1,033,000.00	-1,030,290.99
	Solde net	853,800.00			
TOTAL	ECONOMIE PUBLIQUE	2,644,700.00	3,080,000.00	-724,800.00	-926,334.63
	Solde net	435,300.00			

No Compte	Compte	Commentaires
900.329.00	Intérêts compens. SIPP	Cette prévision est calculée par une extrapolation de la situation à fin août.
900.330.00	Remises, abandons et non-valeurs sur	Le montant des pertes sur impôts nous est communiqué par l'Etat en début d'année
	impôts	suivante. Le budget a été calculé en fonction de la situation des pertes à fin août.
900.351.00	Taxes de chiens, part de l'Etat	1050 chiens à 60 francs. La nouvelle loi sur les chiens, qui devrait entrer en vigueur au 1 ^{er}
		janvier 2014, prévoit un doublement de la part cantonale.
900.400.00	Impôt sur le revenu Personnes	Compte tenu du niveau nul voir négatif de l'indice suisse des prix à la consommation, nous
	physiques	n'attendons qu'une hausse très limitée du rendement fiscal de l'impôt sur le revenu.
		L'évolution présentée par le budget 2014 provient de la révision de la répartition des impôts
		entre l'Etat et les communes.
900.400.01	Impôt sur la fortune Personnes	Cette prévision découle du niveau des taxations et chiffrage des tranches à fin août, en
	physiques	tenant compte de la nouvelle répartition des impôts.
900.400.05	Produit de l'impôt des frontaliers	Cette prévision tient compte de la nouvelle répartition des impôts.
900.401.00	Impôt sur le bénéfice Personnes	Nous avons repris les simulations élaborées par le service cantonal des contributions pour
	morales	l'année 2012 en leur appliquant un facteur de progression.
900.401.03	Impôt foncier	Cet impôt est très stable d'une année à l'autre.
900.401.04	Récupérations sur personnes morales	Le montant des récupérations sur personnes morales est presque impossible à prévoir.
		Nous avons conservé le montant budgété lors des exercices précédents.
900.406.00	Taxe des chiens	Le budget de la taxe a été élaboré sur une hypothèse de 1050 chiens, sans compensation
		de la nouvelle part cantonale.
900.421.00	Intérêts de retard sur impôts	Les intérêts de retard sur impôt ont été extrapolés à partir de la situation à fin août.
900.462.00	Contribution du fonds de répartition	Si le compte n'a pas changé, nous avons ici notre part à la nouvelle répartition
		intercommunale de l'impôt sur les personnes morales. Ce fonds sera abrogé à la fin 2013,
		mais compte tenu des rectifications, ses effets se feront sentir pendant plusieurs exercices
		encore.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
9	FINANCES ET IMPOTS				
90	IMPOTS				
900	** IMPOTS **				
900.329.00	Intérêts compens. SIPP	20,000.00		10,000.00	26,109.52
900.329.01	Intérêts rémun. P.M.	1,000.00		1,000.00	0.00
900.330.00	Remises, abandons et non-valeurs sur impôts	850,000.00		870,000.00	501,250.19
900.330.01	Imputations forfaitaires	2,000.00		2,000.00	1,764.95
900.330.03	Rectifications sur impôts	1,000.00		1,000.00	11,847.30
900.330.99	Attribution à provision débiteurs			0.00	7,000.00
900.351.00	Taxes de chiens, part de l'Etat	63,000.00		31,000.00	32,520.00
900.362.00	Vers. au fonds de répartition personnes morales			65,000.00	238,094.00
900.400.00	Impôt sur le revenu Personnes physiques		18,731,000.00	-16,770,000.00	-17,100,453.40
900.400.01	Impôt sur la fortune Personnes physiques		1,551,000.00	-1,340,000.00	-1,329,876.85
900.400.02	Impôt sur les prestations en capital		333,000.00	-320,000.00	-384,364.20
900.400.03	Récupération auprès Personnes physiques		95,000.00	-200,000.00	-381,313.51
900.400.05	Produit de l'impôt des frontaliers		1,483,000.00	-2,200,000.00	-2,079,376.00
900.400.07	Part communale à l'impôt à la source		427,000.00	-300,000.00	-356,347.15
900.401.00	Impôt sur le bénéfice Personnes morales		3,993,000.00	-3,650,000.00	-4,379,032.60
900.401.01	Impôt sur le capital Personnes morales		255,000.00	-290,000.00	-307,157.05
900.401.03	Impôt foncier		110,000.00	-110,000.00	-112,467.80
900.401.04	Récupérations sur personnes morales		20,000.00	-20,000.00	-340.00
900.406.00	Taxe des chiens		94,000.00	-94,000.00	-93,515.00
900.421.00	Intérêts de retard sur impôts		300,000.00	-300,000.00	-318,980.96
900.462.00	Contribution du fonds de répartition		1,835,000.00	-800,000.00	-1,341,768.00
TOTAL	** IMPOTS **	937,000.00	29,227,000.00	-25,414,000.00	-27,366,406.56
	Solde net	28,290,000.00			
TOTAL	IMPOTS	937,000.00	29,227,000.00	-25,414,000.00	-27,366,406.56
IOIAL	Solde net	28,290,000.00	23,221,000.00	-23,414,000.00	-21,300,400.30

No Compte	Compte	Commentaires
921.462.00	Contributions péréquation financière	Les rentrées fiscales exceptionnelles de notre commune en 2011 ont induit une baisse des revenus de la péréquation intercommunale sur les exercices 2012 et 2013. En 2014 ils repartent à la hausse.
921.462.01	Vers. péréq. verticale	L'amélioration de notre situation financière nous fera probablement sortir en 2014 du cercle des bénéficiaires de la péréquation verticale.
940.322.01	Intérêts sur emprunts	Cette prévision table sur un maintien du bas niveau des taux d'intérêts. Le taux moyen de la dette communale a ainsi été calculé sur une base de 2,10%.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
92	PEREQUATION FINANCIERE				
921	** CONTRIBUTIONS RECUES **				
921.462.00	Contributions péréquation financière		5,620,000.00	-5,301,500.00	-5,489,912.00
921.462.01	Vers. péréq. verticale		0,020,000.00	-266,000.00	-250,529.00
TOTAL	** CONTRIBUTIONS RECUES **	0.00	5,620,000.00	-5,567,500.00	-5,740,441.00
TOTAL	Solde net	5,620,000.00	5,620,000.00	-5,567,500.00	-5,740,441.00
	Solde Het	5,620,000.00			
TOTAL	PEREQUATION FINANCIERE	0.00	5,620,000.00	-5,567,500.00	-5,740,441.00
	Solde net	5,620,000.00	, ,	, ,	, ,
93	QUOTES-PARTS AUX RECETTES				
33	ACCULATION ACTURED TO THE STATE OF THE STATE				
932	** PART A PATENTES VENTES D'ALCOOL **				
932.441.00	Part. à redevances ventes alcool/app. automatiques		40,000.00	-40,000.00	-38,781.30
TOTAL	** PART A PATENTES VENTES D'ALCOOL **	0.00	40,000.00	-40,000.00	-38,781.30
	Solde net	40,000.00			
TOTAL	QUOTES-PARTS AUX RECETTES	0.00	40,000.00	-40,000.00	-38,781.30
	Solde net	40,000.00			
94	GERANCES DE LA FORTUNE ET DES DETTES				
940	** GERANCE FORTUNE ET DETTES **				
940.318.00	Frais comptes-courants	12,000.00		10,000.00	11,708.25
940.321.02	Intérêts comptes-courants	10,000.00		10,000.00	9,428.50
940.322.01	Intérêts sur emprunts	1,450,000.00		1,450,000.00	1,047,833.53
940.330.00	Pertes et corrections de valeur			0.00	89.73
940.420.00	Intérêts sur compte-courant		1,500.00	-3,000.00	-1,611.31
940.422.00	Intérêts divers		23,000.00	-15,000.00	-23,085.28
940.422.06	Dividendes Groupe E		20,000.00	-20,000.00	-20,587.50
940.426.00	Dividendes SEVT SA		250,000.00	-250,000.00	-260,520.00

No Compte	Compte	Commentaires
942.439.00	Autres recettes	Les autres recettes du patrimoine financier peuvent provenir par exemple de conventions
		pour antennes de téléphonie mobile, de droit d'exploitation sur une gravière, etc.
943.314.00	Entretien des immeubles	Transfert de CHF 11'000 depuis le compte 343.314.00 (compte supprimé).



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
940.460.00	Participations LIM		200.00	0.00	-505.00
940.490.00	Imputation intérêts épuration 710.390.00		240,600.00	-255,200.00	-219,500.00
940.490.00	Imputation intérêts écoles 210.390.04		229,500.00	-190,000.00	-191,800.00
940.490.02	Imputation intérêts serv. eaux 700.390.00		48,500.00	-57,100.00	-50,200.00
940.490.02	Imputation intérêts déchets 720.390.01		38,100.00	-44,300.00	-47,300.00
940.490.05	Imputation intérêts Sports 343.390.00		150,000.00	-136,000.00	-138,000.00
940.490.07	Imputation intérêts CAD 863.390.00		107,000.00	-33,600.00	0.00
		4 472 000 00			
TOTAL	** GERANCE FORTUNE ET DETTES **	1,472,000.00	1,108,400.00	465,800.00	115,950.92
	Solde net		363,600.00		
942	** BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER **				
942.312.00	Abonnements d'eau parcelles de jardins	1,500.00		1,500.00	1,574.90
942.427.00	Taxes et locations des places fête		23,000.00	-23,000.00	-22,352.90
942.427.01	Locations des champs et objets divers		90,000.00	-90,000.00	-97,710.00
942.427.02	Locations des jardins		3,100.00	-3,100.00	-3,133.00
942.439.00	Autres recettes		14,000.00	-14,000.00	-32,500.00
942.490.01	Imputation interne gérance 943.390.01		87,700.00	-183,400.00	-183,713.56
TOTAL	** BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER **	1,500.00	217,800.00	-312,000.00	-337,834.56
	Solde net	216,300.00			
943	** GERANCE DES IMMEUBLES **				
943.301.00	Traitement des concierges	1,089,000.00		1,085,000.00	1,058,957.15
943.303.00	Ch. soc. AVS/AC., Concierges	158,500.00		157,500.00	151,927.50
943.304.00	Cotis. CPE concierges	212,500.00		169,000.00	164,269.60
943.305.00	Assurance maladie et accidents	54,000.00		56,000.00	50,643.45
943.309.00	Frais de formation	7,400.00		7,400.00	0.00
943.312.00	Chauffage, éclairage, eau des immeubles	1,225,000.00		1,200,000.00	1,227,601.80
943.314.00	Entretien des Immeubles	661,000.00		650,000.00	624,430.31
943.314.01	Matériel et produits de nettoy	90,000.00		90,000.00	90,224.61
943.314.02	Outillage mat. technique bâtiments	10,000.00		10,000.00	9,933.65

No Compte	Compte	Commentaires
943.314.04	Mises en conformité OIBT	Compte créé pour financer les mises en conformité des installations électriques dans les bâtiments communaux. SEVT et Groupe E avaient passablement de retard à ce niveau et un rattrapage a débuté.
943.315.00	Entretien véhicule conciergerie	Compte créé, en remplacement du compte 943.317.00.
943.316.00	Locations payées	Augmentation suite à la conclusion du bail pour les locaux des archives à Couvet et à la modification du bail pour la crèche de Fleurier et des locaux d'Ecoval à Travers.
943.317.00	Frais de déplacements concierges	Compte supprimé en faveur de la création du compte 943.315.00.
943.318.00	Assurances des immeubles	Les primes ECAP représentent à elles-seules près de 95% de ce poste. Il est probable que les primes de nos autres assurances immobilières vont augmenter au moment de leur renouvellement en 2015.
943.318.01	Téléphones et alarmes	Mise à jour 2ème partie centrales d'alarmes.
943.390.01	Imputation interne patrimoine financier	Diminution à mettre en relation avec la mise en conformité des installations électriques des Marronniers à Môtiers, de la Robella et des Oeillons
943.427.00	Location immeubles patrimoine financier	Suite au transfert de différents immeubles du patrimoine administratif au patrimoine financier, les rentrées financière ont continué d'être comptabilisées sur le 943.427.01 par erreur.
943.427.01	Locations immeubles patrimoine administratif	Voir remarque 943.427.00 et diminution également due à la résiliation des baux à loyer pour les locaux du 1 ^{er} étage à Couvet, Ed-Dubied 2, de l'orthophonie à Couvet et à la reprise de la crèche de Môtiers dans les infrastructures communales.
943.490.04	Imputation interne écoles 210.390.00	Augmentation liée à l'amortissement de CHF 83'000 pour les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure du CVT.
943.490.15	Imputation interne crèches 540.390.00	Augmentation due à l'agrandissement de la crèche de Couvet, au déménagement de la crèche de Fleurier et à la reprise de la crèche de Môtiers dans les infrastructures communales.



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
943.314.04	Mises en conformité OIBT	150,000.00		0.00	0.00
943.315.00	Frais de véhicules	5,000.00		0.00	0.00
943.316.00	Locations payées	174,000.00		116,000.00	95,373.55
943.317.00	Frais de déplacements concierges	,		5,000.00	4,547.00
943.318.00	Assurances des immeubles	120,000.00		127,000.00	131,267.27
943.318.01	Téléphones et alarmes	50,000.00		43,000.00	49,165.81
943.319.00	Frais divers	5,000.00		5,000.00	4,368.45
943.330.00	Amortissements du patrimoine financier	10,600.00		10,600.00	10,600.00
943.331.00	Amortissements Immeubles PA	1,573,000.00		1,498,500.00	1,500,927.75
943.390.01	Imputation interne patrimoine financier 942.490.01	87,700.00		183,400.00	183,713.56
943.427.00	Locations immeubles patrimoine financier		323,000.00	-311,000.00	-301,095.00
943.427.01	Locations immeubles patrimoine administratif		288,000.00	-330,000.00	-394,530.60
943.427.02	Locations de salles		120,000.00	-120,000.00	-179,362.40
943.427.04	Taxes de marché, de déballage		14,000.00	-14,000.00	-15,735.00
943.434.00	Facturation des heures de régie		4,500.00	-4,500.00	-4,948.25
943.436.00	Charges locataires patrimoine financier		67,000.00	-62,900.00	-59,921.55
943.436.01	Cotis. AVS/AC Concierges		68,500.00	-68,000.00	-64,152.45
943.436.02	Cotis. CPE Concierges		87,000.00	-69,000.00	-71,433.75
943.436.03	Part employés ass. maladie-accident		16,000.00	-17,000.00	-12,023.90
943.436.04	Charges locataires patrimoine administratif		35,000.00	-40,200.00	-52,697.53
943.436.05	Rbt. div. assurances sur salaires concierges			0.00	-2,963.40
943.439.00	Indemnités reçues de l'ECAP		2,000.00	-2,000.00	-1,193.85
943.439.01	Produits divers			-5,100.00	-9,082.58
943.490.00	Imputation interne Centre secours 141.390.00		38,000.00	-38,000.00	-32,296.18
943.490.01	Imputation interne Service du feu 142.390.00		100,000.00	-90,000.00	-95,252.73
943.490.04	Imputation interne écoles 210.390.00		1,605,400.00	-1,533,600.00	-1,496,560.79
943.490.11	Imputation interne CSR et piscine 343.390.00		432,000.00	-400,600.00	-422,447.71
943.490.14	Imputation interne Serv. ambulances 491.390.00		41,500.00	-50,000.00	-40,649.59
943.490.15	Imputation interne crèches 540.390.00		203,000.00	-130,000.00	-142,564.19
943.490.16	Imputation interne aide sociale 581.390.00		62,700.00	-54,700.00	-50,288.54



Budget 2014

Date:

19/11/2013

		Budget 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
0.40, 400, 40	Lucy 1975 - 1919 - O.P.O. 404 000 04		05.000.00	04.000.00	00.400.00
943.490.18	Imputation interne OPC 161.390.01		25,000.00	-24,000.00	-22,133.28
943.490.20	Imputation interne serv. eaux 700.390.04		45,000.00	-40,000.00	-45,518.07
943.490.22	Imputation interne EcoVal 588.390.01		36,200.00	-34,200.00	-33,297.11
943.490.23	Imputation interne CAD Couvet 863.390.02		6,000.00	-3,000.00	0.00
943.490.24	Imputation interne déchets 720.390.03		3,000.00	0.00	0.00
TOTAL	** GERANCE DES IMMEUBLES **	5,682,700.00	3,622,800.00	1,971,600.00	1,807,803.01
	Solde net		2,059,900.00		
TOTAL	GERANCES DE LA FORTUNE ET DES DETTES	7,156,200.00	4,949,000.00	2,125,400.00	1,585,919.37
	Solde net		2,207,200.00		
95	CONTRIBUTION EXTRAORDINAIRE DE SOLIDARITE 2010				
950	-				
950.361.00	Contribution de solidarité			0.00	290,482.00
TOTAL	-	0.00	0.00	0.00	290,482.00
	Solde net				
TOTAL	CONTRIBUTION EXTRAORDINAIRE DE SOLIDARITE 2010	0.00	0.00	0.00	290,482.00
	Solde net				
TOTAL	FINANCES ET IMPOTS	8,093,200.00	39,836,000.00	-28,896,100.00	-31,269,227.49
	Solde net	31,742,800.00			



Budget 2014

Date:

16/12/2013

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
0	ADMINISTRATION				
	CHARGES	8,963,200.00		4,815,000.00	7,578,147.80
	REVENUS		4,641,700.00	-1,169,800.00	-1,044,144.04
	Solde net		4,321,500.00	3,645,200.00	6,534,003.76
1	SECURITE PUBLIQUE				
	CHARGES	3,642,600.00		3,044,900.00	2,738,530.70
	REVENUS		1,967,800.00	-1,611,000.00	-1,608,565.78
	Solde net		1,674,800.00	1,433,900.00	1,129,964.92
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION				
	CHARGES	20,329,500.00		19,537,300.00	18,568,986.88
	REVENUS		8,963,400.00	-8,667,400.00	-8,435,415.65
	Solde net		11,366,100.00	10,869,900.00	10,133,571.23
3	CULTURE LOISIRS SPORTS				
	CHARGES	3,506,500.00		3,347,500.00	3,459,071.22
	REVENUS		1,149,400.00	-981,600.00	-1,065,409.87
	Solde net		2,357,100.00	2,365,900.00	2,393,661.35
4	SANTE				
	CHARGES	2,597,400.00		2,396,600.00	2,347,025.31
	REVENUS		1,662,500.00	-1,615,300.00	-1,686,029.60
	Solde net		934,900.00	781,300.00	660,995.71
5	PREVOYANCE SOCIALE				
	CHARGES	10,243,900.00		8,483,800.00	7,505,212.28
	REVENUS		3,831,200.00	-2,769,900.00	-2,177,713.13
	Solde net		6,412,700.00	5,713,900.00	5,327,499.15



Budget 2014

Date:

16/12/2013

2

		Budget	Budget 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
6	TRAFIC				
	CHARGES	5,839,800.00		5,632,700.00	5,644,153.04
	REVENUS		791,100.00	-761,200.00	-891,364.10
	Solde net		5,048,700.00	4,871,500.00	4,752,788.94
7	PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT				
	CHARGES	6,701,100.00		6,500,300.00	6,443,533.79
	REVENUS		6,110,400.00	-5,925,100.00	-5,628,119.38
	Solde net		590,700.00	575,200.00	815,414.41
8	ECONOMIE PUBLIQUE				
	CHARGES	2,644,700.00		2,469,300.00	2,186,928.93
	REVENUS		3,080,000.00	-3,194,100.00	-3,113,263.56
	Solde net	435,300.00		-724,800.00	-926,334.63
9	FINANCES ET IMPOTS				
	CHARGES	8,093,200.00		7,864,900.00	7,537,654.33
	REVENUS		39,836,000.00	-36,761,000.00	-38,806,881.82
	Solde net	31,742,800.00		-28,896,100.00	-31,269,227.49
	TOTAL CHARGES	72,561,900.00		64,092,300.00	64,009,244.28
	TOTAL REVENUS		72,033,500.00	-63,456,400.00	-64,456,906.93
	EXCEDENT DES CHARGES		528,400.00	635,900.00	
	EXCEDENT DES REVENUS				447,662.65
		72,561,900.00	72,561,900.00	64,092,300.00	64,456,906.93



Budget 2014

Date:

16/12/2013

1

		Budge	t 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
N3	CHARGES				
N30	CHARGES DE PERSONNEL				
N300	Autorités et commissions	935,500.00	0.00	948,000.00	897,056.10
N301	Personnel administr. et d'exploitation	13,067,300.00	0.00	11,889,400.00	11,578,362.25
N302	Personnel enseignant	10,765,700.00	0.00	10,617,000.00	10,208,227.00
N303	Assurances sociales	3,523,200.00	0.00	3,358,100.00	3,240,724.33
N304	Caisse de pensions et de prévoyance	5,194,400.00	0.00	4,483,000.00	4,212,671.05
N305	Assurance maladie-accident	493,000.00	0.00	494,700.00	456,603.30
N306	Prestations en nature	104,600.00	0.00	76,600.00	89,883.70
N307	Prestations aux retraités	22,700.00	0.00	27,800.00	27,702.60
N308	Personnel temporaire	300.00	0.00	300.00	0.00
N309	Autres charges de personnel	4,214,100.00	0.00	291,900.00	188,451.78
TOTAL	CHARGES DE PERSONNEL	38,320,800.00	0.00	32,186,800.00	30,899,682.11
	Solde net		38,320,800.00		



Budget 2014

Date:

16/12/2013

2

		Budget	2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
N31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES				
N310	Fournitures bureau, imprimés, matériel	520,300.00	0.00	520,300.00	510,338.05
N311	Mobilier, machines, véhicules	671,000.00	0.00	575,100.00	692,875.74
N312	Eau, énergie et combustibles	1,993,800.00	0.00	1,837,000.00	1,815,469.79
N313	Autres marchandises	236,000.00	0.00	234,000.00	182,431.88
N314	Prestations tiers p/entretien immeubles	2,799,000.00	0.00	2,464,200.00	2,447,516.28
N315	Prestations tiers p/entretien mobilier	1,061,300.00	0.00	1,032,400.00	837,247.45
N316	Loyers et redevances d'utilisation	327,100.00	0.00	269,200.00	234,432.05
N317	Dédommagements	550,700.00	0.00	560,400.00	457,825.77
N318	Honoraires et prestations de service	4,656,900.00	0.00	4,288,200.00	4,314,915.29
N319	Frais divers	394,500.00	0.00	353,600.00	405,969.25
TOTAL	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	13,210,600.00	0.00	12,134,400.00	11,899,021.55
	Solde net		13,210,600.00		
N32	INTERETS PASSIFS				
N321	Dettes à court terme	10,000.00	0.00	10,000.00	9,514.35
N322	Dettes à moyen et long termes	1,450,500.00	0.00	1,450,500.00	1,048,607.08
N329	Autres intérêts passifs	21,000.00	0.00	11,000.00	26,109.52
TOTAL	INTERETS PASSIFS	1,481,500.00	0.00	1,471,500.00	1,084,230.95
	Solde net		1,481,500.00		
N33	AMORTISSEMENTS				
N330	Patrimoine financier	925,600.00	0.00	942,500.00	592,792.68
N331	Patrimoine adminis., amort.ordinaires	3,788,800.00	0.00	3,594,700.00	3,563,887.90
TOTAL	AMORTISSEMENTS	4,714,400.00	0.00	4,537,200.00	4,156,680.58
	Solde net		4,714,400.00		



Budget 2014

Date:

16/12/2013

Page:

3

		Budget 2	Budget 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
N35	DEDOMMAGEMENTS A COLLECTIVITES PUBLIQUES				
N351	Contributions au canton	586,000.00	0.00	440,000.00	425,090.20
N352	Contributions aux communes	629,500.00	0.00	427,000.00	423,366.55
TOTAL	DEDOMMAGEMENTS A COLLECTIVITES PUBLIQUES	1,215,500.00	0.00	867,000.00	848,456.75
	Solde net		1,215,500.00		
N36	SUBVENTIONS ACCORDEES				
N361	Subventions cantonales	4,582,100.00	0.00	4,337,900.00	4,238,644.95
N362	Subventions communales	3,000.00	0.00	68,000.00	241,304.00
N364	Subventions sociétés d'économie mixte	767,000.00	0.00	767,100.00	666,114.20
N365	Subventions aux institutions privées	1,723,600.00	0.00	1,470,500.00	1,438,655.47
N366	Subventions aux personnes physiques	55,000.00	0.00	53,000.00	54,633.95
TOTAL	SUBVENTIONS ACCORDEES	7,130,700.00	0.00	6,696,500.00	6,639,352.57
	Solde net		7,130,700.00		
N37	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES				
N371	Cantons	436,000.00	0.00	425,000.00	441,426.30
TOTAL	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	436,000.00	0.00	425,000.00	441,426.30
	Solde net		436,000.00		
N38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX				
N380	Attributions aux financements spéciaux	84,500.00	0.00	440,500.00	3,064,486.12
TOTAL	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	84,500.00	0.00	440,500.00	3,064,486.12
	Solde net		84,500.00		



Budget 2014

Date:

16/12/2013

4

		Budget			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
N39	IMPUTATIONS INTERNES				
N390	Imputations internes	5,967,900.00	0.00	5,333,400.00	4,975,907.35
TOTAL	IMPUTATIONS INTERNES	5,967,900.00	0.00	5,333,400.00	4,975,907.35
	Solde net		5,967,900.00		
TOTAL	CHARGES	72,561,900.00	0.00	64,092,300.00	64,009,244.28
	Solde net		72,561,900.00		



Budget 2014

Date:

16/12/2013

	Budg		2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
N4	REVENUS				
N40	IMPOTS				
N400	Impôts des Personnes physiques	0.00	22,620,000.00	-21,130,000.00	-21,631,731.11
N401	Impôts des Personnes morales	0.00	4,378,000.00	-4,070,000.00	-4,798,997.45
N406	Impôts sur la propriété et dépense	0.00	96,000.00	-97,000.00	-94,529.00
TOTAL	IMPOTS	0.00	27,094,000.00	-25,297,000.00	-26,525,257.56
	Solde net	27,094,000.00			
N41	PATENTES, CONCESSIONS				
N410	Patentes, concessions	0.00	945,100.00	-1,124,300.00	-1,152,944.71
TOTAL	PATENTES, CONCESSIONS	0.00	945,100.00	-1,124,300.00	-1,152,944.71
	Solde net	945,100.00			
N42	REVENUS DES BIENS				
N420	Banques	0.00	1,500.00	-3,000.00	-1,611.31
N421	Créances	0.00	300,000.00	-300,000.00	-318,980.96
N422	Capitaux du patrimoine financier	0.00	43,000.00	-35,000.00	-43,795.93
N426	Participations permanentes patrim. adm.	0.00	250,000.00	-250,000.00	-260,520.00
N427	Immeubles du patrimoine administratif	0.00	861,100.00	-891,100.00	-1,013,918.90
TOTAL	REVENUS DES BIENS	0.00	1,455,600.00	-1,479,100.00	-1,638,827.10
	Solde net	1,455,600.00			



Budget 2014

Date:

16/12/2013

6

		t 2014			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
N43	CONTRIBUTIONS				
N431	Emoluments administratifs	0.00	154,000.00	-151,000.00	-179,331.15
N434	Redevances d'utilisation	0.00	4,929,500.00	-4,863,400.00	-3,814,465.78
N435	Ventes	0.00	2,432,400.00	-2,234,200.00	-2,748,495.08
N436	Contributions de tiers	0.00	5,849,300.00	-5,365,500.00	-5,394,214.02
N439	Autres contributions	0.00	108,100.00	-109,400.00	-185,487.97
TOTAL	CONTRIBUTIONS	0.00	13,473,300.00	-12,723,500.00	-12,321,994.00
	Solde net	13,473,300.00			
N44	PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION				
N441	Parts aux recettes cantonales	0.00	48,000.00	-134,000.00	-178,392.45
TOTAL	PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION	0.00	48,000.00	-134,000.00	-178,392.45
	Solde net	48,000.00			
N45	DEDOMMAGEMENTS COLLECTIVITES PUBLIQUES				
N450	Contributions de la Confédération	0.00	39,600.00	-45,800.00	-44,927.50
N451	Contributions du canton	0.00	527,000.00	-414,700.00	-447,680.99
N452	Contributions d'autres Communes	0.00	3,018,800.00	-2,467,200.00	-1,947,338.43
TOTAL	DEDOMMAGEMENTS COLLECTIVITES PUBLIQUES	0.00	3,585,400.00	-2,927,700.00	-2,439,946.92
	Solde net	3,585,400.00			
N46	SUBVENTIONS ACQUISES				
N460	Subventions fédérales	0.00	65,800.00	-55,600.00	-56,105.00
N461	Subventions cantonales	0.00	8,194,300.00	-7,317,300.00	-7,258,754.71
N462	Subventions communales	0.00	7,455,000.00	-6,367,500.00	-7,082,209.00
TOTAL	SUBVENTIONS ACQUISES	0.00	15,715,100.00	-13,740,400.00	-14,397,068.71
	Solde net	15,715,100.00			



Budget 2014

Date:

16/12/2013

7

		Budget	Budget 2014		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
N47	SUBVENTIONS A REDISTRIBUER				
N473	Propres établissements	0.00	436,000.00	-425,000.00	-441,426.10
TOTAL	SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	0.00	436,000.00	-425,000.00	-441,426.10
	Solde net	436,000.00			
N48	PRELEVEMENTS SUR FINANCEMENTS SPECIAUX				
N480	Réserves obligatoires	0.00	3,313,100.00	-272,000.00	-385,142.03
TOTAL	PRELEVEMENTS SUR FINANCEMENTS SPECIAUX	0.00	3,313,100.00	-272,000.00	-385,142.03
	Solde net	3,313,100.00			
N49	IMPUTATIONS INTERNES				
N490	Imputations internes	0.00	5,967,900.00	-5,333,400.00	-4,975,907.35
TOTAL	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	5,967,900.00	-5,333,400.00	-4,975,907.35
	Solde net	5,967,900.00			
TOTAL	REVENUS	0.00	72,033,500.00	-63,456,400.00	-64,456,906.93
	Solde net	72,033,500.00			

Date: 16/12/2013

	Budget 2014			
Libellé	Charges	Revenus	Budget 2013	Comptes 2012
TOTAL CHARGES	72,561,900.00		64,092,300.00	64,009,244.28
TOTAL REVENUS		72,033,500.00	63,456,400.00	64,456,906.93
EXCEDENT DES CHARGES		528,400.00	635,900.00	
EXCEDENT DES REVENUS				447,662.65
	72,561,900.00	72,561,900.00	64,092,300.00	64,456,906.93

Date : 19.11.2013 Page : 1

		Crédit voté		Disponible	Situation	fin 2012
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes
10	ADMINISTRATION					
102	ADMINISTRATION GENERALE					
1020	** ADMINISTRATION COMMUNALE **					
I020.501.00 I020.501.01 I020.503.00 I020.503.01 I020.509.00	Couvet réfection Collège 2 Couvet réfection Collège 2 (crédit complémentaire) Rénovation locaux immeuble Collèges 3 Couvet Gestion efficiente des archives communales Utilisation de l'aide à la fusion (pour info)	14.12.09 24.10.11 17.01.11 14.10.08 30.03.09	1'360'000.00 290'000.00 315'000.00 272'000.00 0.00	20'977.60 8'482.85 272'000.00	1'360'009.50 269'022.40 306'517.15 0.00 1'330'197.76	0.00 0.00 0.00
Total	** ADMINISTRATION COMMUNALE **		2'237'000.00	301'460.45	3'265'746.81	120'033.00
Total	ADMINISTRATION GENERALE		2'237'000.00	301'460.45	3'265'746.81	120'033.00
Total	ADMINISTRATION		2'237'000.00	301'460.45	3'265'746.81	120'033.00

Date : 19.11.2013 Page : 2

		Crédit voté		Disponible	Situation	fin 2012
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes
12	ENSEIGNEMENT - FORMATION					
121	ECOLES PUBLIQUES					
I210	** ECOLE OBLIGATOIRE **					
I210.503.06 I210.503.08 I210.503.13 I210.503.02 I210.503.11 I210.503.12	Couvet Changement des fenêtres des 3 collèges Fleurier Réfect. collège jaune Couvet mise en conformité électrique des collèges Remplacement fenêtres et stores collège Môtiers Rénovation enveloppe extérieure collège Longereuse Fleurier, rénovation enveloppe collège Temple	10.12.07 22.04.08 09.03.07 25.03.13 17.12.12 23.09.08	176'600.00 625'000.00 166'000.00 100'000.00 2'270'000.00 1'080'000.00	91'475.96 48'855.75 100'000.00 2'270'000.00	533'524.04 117'144.25 0.00	1'821.00 2'648.00 0.00 0.00
Total	** ECOLE PRIMAIRE **		4'417'600.00	2'781'988.62	1'635'611.38	4'469.00
Total	ECOLES PUBLIQUES		4'417'600.00	2'781'988.62	1'635'611.38	4'469.00
Total	ENSEIGNEMENT - FORMATION		4'417'600.00	2'781'988.62	1'635'611.38	4'469.00

Date : 19.11.2013 Page : 3

		Crédit voté		Disponible	Situation	fin 2012
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes
14	SANTE					
149	AUTRES DEPENSES DE SANTE					
1491	** SERVICE DE L'AMBULANCE **					
1491.503.00	Etude caserne du service d'ambulance	16.08.11	26'000.00	960.00	25'040.00	
Total	** SERVICE DE L'AMBULANCE **		26'000.00	960.00	25'040.00	0.00
Total	AUTRES DEPENSES DE SANTE		26'000.00	960.00	25'040.00	0.00
Total	SANTE		26'000.00	960.00	25'040.00	0.00

Date : 19.11.2013 Page : 4

		Crédit voté		Disponible	Situation	fin 2012
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes
16	TRAFIC					
162	ROUTES					
1620	** ROUTES COMMUNALES **					
1620.501.01	Travers Réfection Rue Sandoz	03.03.08	435'000.00	81'501.90	353'498.10	166'900.00
1620.501.04	Noiraigue, démolition passerelle du Furcil	05.05.08	35'000.00	1'588.80	33'411.20	0.00
1620.501.08	Noiraigue réfection route de Rosières		48'000.00	23'226.35	24'773.65	0.00
1620.501.11	Sécurisation et assainissement passages à niveau	24.10.11	135'000.00	133'020.00	1'980.00	0.00
1620.501.12	Mise à niveau éclairage public Boveresse/St-Sulpice	20.02.12	190'000.00	190'000.00	0.00	0.00
1620.501.37	Fleurier reconstr. rues Place d'Armes et Industrie	10.12.07	1'231'000.00	166'049.48	1'064'950.52	317'566.40
1620.501.09	Mise à niveau éclairage public village de Môtiers	17.01.11	135'000.00	19'134.50	115'865.50	0.00
1620.501.13	Réfection chaussée FrJaques Fleurier	24.06.13	100'000.00	100'000.00	0.00	0.00
1620.506.00	Renouvellement parc véhicules des travaux publics	26.04.10	495'000.00	55'269.45	439'730.55	0.00
1620.506.00	Achat d'une balayeuse	23.09.13	233'000.00	233'000.00	0.00	0.00
Total	** ROUTES COMMUNALES **		3'037'000.00	1'002'790.48	2'034'209.52	484'466.40
Total	ROUTES		3'037'000.00	1'002'790.48	2'034'209.52	484'466.40
Total	TRAFIC		3'037'000.00	1'002'790.48	2'034'209.52	484'466.40

Crédits ouverts

Date: 19.11.2013

		Crédit voté		Disponible	Situation	fin 2012
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes
17	PROTECTION AMENAGEMENT ENVI	RONNEN	MENT			
170	EAU					
1700	** APPROVISIONNEMENT EN EAU **					
I700.506.00 I700.509.00	Amélioration des systèmes de traitement et d'alarm Système d'information géographique	27.09.10 23.09.13	490'000.00 98'000.00	75'219.10 98'000.00	414'780.90 0.00	
Total	** APPROVISIONNEMENT EN EAU **		588'000.00	173'219.10	414'780.90	0.00
Total	EAU		588'000.00	173'219.10	414'780.90	0.00
l71	PROTECTION DES EAUX					
l710	** EPURATION DES EAUX **					
I710.501.00 I710.501.01 I710.501.02 I710.501.03 I710.501.04 I710.501.07 I710.501.06 I710.501.10	Boveresse Mesures 1-2-3 PGEE Travers PGEE eaux usées Travers PGEE eaux claires SEPUVT remplacement collecteur St-Sulpice Môtiers Etape 2 du PGEE Amélioration des systèmes d'évacuation des eaux Noiraigue Exécution 2e mesures urgentes PGEE village de Buttes	23.10.08 03.03.08 03.03.08 11.03.08 28.04.08 22.06.09 29.09.08 10.12.12	560'000.00 796'900.00 210'100.00 1'200'000.00 180'000.00 8'342'664.00 60'000.00 210'000.00	458'797.85 0.00	612'793.35 373'063.75 741'202.15 257'462.05 6'802'247.24 63'533.65	0.00 117'485.00 379'810.00 123'162.00 897'461.00 12'358.00
Total	** EPURATION DES EAUX **	10.12.12	11'559'664.00	2'553'731.61	9'249'891.84	1'530'276.00
Total	PROTECTION DES EAUX		12'147'664.00	2'726'950.71	9'664'672.74	1'530'276.00

Date : 19.11.2013 Page : 6

		Crédit voté		Disponible	Situation	fin 2012
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes
17	PROTECTION AMENAGEMENT ENVI	RONNEN	I E N T			
179	AMENAGEMENT					
1790	** AMENAGEMENT **					
I790.501.06 I790.501.09 I790.501.11 I790.501.12 Total	Plan d'aménagement Protection contre les chutes de pierres à Fleurier Equipement Z.I. La Léchère Couvet Equipement Surville Buttes ** AMENAGEMENT **	21.06.10 15.02.11 20.02.12 10.12.12	170'000.00 1'320'000.00 2'600'000.00 980'000.00 5'070'000.00	50'212.55 8'889.25 2'538'095.90 980'000.00 2'597'197.70	119'787.45 1'311'110.75 61'904.10 0.00 1'492'802.30	841'000.00
1791	** PLANS DE DEVELOPPEMENT **					
1791.501.09 1791.509.00 1791.509.01 1791.509.02	Plan directeur régional Mise en œuvre du contrat-région 2ème crédit-cadre politique régionale Etude EUROPAN du site Dubied	22.06.09 22.10.12 25.09.12	150'000.00 1'500'000.00 1'500'000.00 20'000.00	0.00 893'385.10 1'500'000.00 20'000.00	150'813.90 606'614.90	
Total	** PLANS DE DEVELOPPEMENT **		3'170'000.00	2'413'385.10	757'428.80	21'114.05
Total	AMENAGEMENT		8'240'000.00	5'010'582.80	2'250'231.10	862'114.05
Total	PROT. AMEN. ENVIRONNEMENT		20'387'664.00	7'910'752.61	12'329'684.74	2'392'390.05

Budget 2014 Crédits ouverts

Date: 1	9.11.2013
	Page: 7

	Credits ouverts							
NIO	1.95 - 11.5		dit voté	Disponible	Situation			
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes		
18	ECONOMIE PUBLIQUE							
183	TOURISME							
1830	** TOURISME **							
1830.503.00	Fleurier Temps des Nobel	30.09.08	140'000.00	77'299.67	62'700.33	0.00		
I830.503.01	Camping chauffage eau sanitaire	08.05.12	38'000.00	6'201.85	31'798.15	0.00		
1830.525.00	Augmentation capital Navistra	18.06.13	20'000.00	20'000.00	0.00	0.00		
Total	** TOURISME **		198'000.00	103'501.52	94'498.48	0.00		
Total	TOURISME		198'000.00	103'501.52	94'498.48	0.00		
184	ECONOMIE PUBLIQUE							
1840	** PROMOTION ECONOMIQUE **							
1840.509.00	Promotion démographique et économique	17.12.12	1'000'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00		
Total	** PROMOTION ECONOMIQUE **		1'000'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00		
Total	ECONOMIE PUBLIQUE		1'000'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00		
186	ENERGIE							
1860	** ENERGIE ELECTRIQUE **							
1860.522.00	Participation NeuchEole	24.10.11	541'600.00	432'094.95	109'505.05	0.00		
Total	** ENERGIE ELECTRIQUE **		541'600.00	432'094.95	109'505.05	0.00		
1862	** CHAUFFAGE A DISTANCE **							
1862.501.00	Chauffage à distance Couvet	07.05.12	5'000'000.00	4'174'301.48	825'698.52	0.00		
Total	** CHAUFFAGE A DISTANCE **		5'000'000.00	4'174'301.48	825'698.52	0.00		
Total	ENERGIE		5'541'600.00	4'606'396.43	935'203.57	0.00		
Total	ECONOMIE PUBLIQUE		6'739'600.00	5'709'897.95	1'029'702.05	0.00		

Date : 19.11.2013 Page : 8

		Crédit voté		Disponible	Situation	ation fin 2012	
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes	
19	FINANCES ET IMPOTS						
194	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES						
1943	** IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF **						
1943.503.00 1943.503.02 1943.503.05	Couvet, entrée toiture crèche EdDubierd 2 Buttes chauffage maison de commune Réfection sous-sol crèche Couvet	10.12.07 10.12.07 18.09.12	22'000.00 45'000.00 35'000.00	7'546.75	37'453.25		
1943.503.06	Raccordement imm. communaux Collèges au CAD	07.05.12	340'000.00	340'000.00	0.00	0.00	
Total	** IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF **		442'000.00	389'561.70	52'438.30	0.00	
Total	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES		442'000.00	389'561.70	52'438.30	0.00	
Total	FINANCES ET IMPOTS		442'000.00	389'561.70	52'438.30	0.00	

Date : 19.11.2013 Page : 9

		Crédit voté		Disponible	Situation	ation fin 2012	
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes	
J9	FINANCES ET IMPOTS						
J94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES						
J942	** BIEN DU PATRIMOINE FINANCIER **						
J942.501.00 J942.503.05	Buttes prolongement desserte ZI Rénovation Hôtel-de-District Môtiers	26.09.08 21.01.13	680'000.00 2'000'000.00	165'843.15 2'000'000.00			
Total	** BIEN DU PATRIMOINE FINANCIER **		2'680'000.00	2'165'843.15	514'156.85	16'422.35	
Total	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES		2'680'000.00	2'165'843.15	514'156.85		
Total	FINANCES ET IMPOTS		2'680'000.00	2'165'843.15	514'156.85	16'422.35	

Date : 19.11.2013 Page: 10

Crédits ouverts Récapitulatif par dicastère

	Crédit voté	Disponible	Situation fin 2012		
Libellé	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes	
Administration	2'237'000.00	301'460.45	3'265'746.81	120'033.00	
Sécurité publique	0.00	0.00	0.00	0.00	
Enseignement et formation	4'417'600.00	2'781'988.62	1'635'611.38	4'469.00	
Culture, loisirs et sports	0.00	0.00	0.00	0.00	
Santé	26'000.00	960.00	25'040.00	0.00	
Prévoyance sociale	0.00	0.00	0.00	0.00	
Trafic	3'037'000.00	1'002'790.48	2'034'209.52	484'466.40	
Protection et aménagement de l'environnement	20'387'664.00	7'910'752.61	12'329'684.74	2'392'390.05	
Economie publique	6'739'600.00	5'709'897.95	1'029'702.05	0.00	
Finances et impôts	442'000.00	389'561.70	52'438.30	0.00	
Total	37'286'864.00	18'097'411.81	20'372'432.80	3'001'358.45	

Patrimoine financier

	Crédit voté	Disponible	Situation fin 2012		
Libellé	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes	
Investissements du patrimoine financier	2'680'000.00	2'165'843.15	514'156.85	16'422.35	

Crédits à solliciter

		Montant	Subvention	Soumis aux		Année du
Comptes	Description de l'investissement	estimé	possible	mécanismes	Remarque	crédit
			-		La partie local enseignant sera affectée à la médecine scolaire. La partie	
I210.503	Réaffectation de la salle de chimie (Longereuse)	15'000.00	non	oui	laboratoire sera transformée en salle de classe. Devis en attente.	2014
	Câbler les classes non équipées de connexions internet					
I210.503	(17 classes à Longereuse)	30'000.00	non	oui	Terminer d'équiper les classes de l'ancien bâtiment. Devis en attente.	2014
					Le collège B8 deviendra effectivement un bâtiment du primaire (cycle 2). Les	
	Câbler les classes non équipées de connexions internet				classes du primaire doivent être équipées de trois ordinateurs par classe.	
I210.503	(ensemble des classes du collège B8 à Fleurier)	50'000.00	non	oui	Devis en attente.	2014
	Equiper informatiquement 3 salles de classe de					
I210.503	Longereuse (env. 6'000 par classe)	18'000.00	non	oui	Changer les vieux tableaux, installer un beamer fixe et y relier un ordinateur.	2014
1343.501	Combes, changement du liner	2'200'000.00		oui	Liner en Inos, durée de vie 30 ans et plus.	2014
1343.503	CSR, nouvelle signalétique	40'000.00		oui	En collaboration avec l'ECAP.	2014
1343.506	CSR, renouvellement des machines de fitness	120'000.00		oui	Indépendant de la création d'une nouv. salle de fitness	2014
1344.506	Remise aux normes installations de la patinoire	400'000.00	non	oui		2014
1491.503	Centrale pour le service des ambulances	2'400'000.00		oui		2014
1491.506	Nouvelle ambulance	300'000.00		oui	Augmentation du kilométrage annuel des ambulances.	2014
1620.501	Mise à niveau des jardins publics	60'000.00		oui		2014
1620.501	Entretien des routes	150'000.00	non	oui		2014
	Remplacement conduite Pont-de-la-Roche St-Sulpice,					
1700.501	camping de Fleurier	45'000.00	non	non		2014
1700.501	Remplacement conduite Ruelle Vaucher à Fleurier	40'000.00	non	non		2014
1700.509	Elaboration d'un plan directeur des eaux	160'000.00	oui	non		2014
I710.501	Etude mise à jour STEPS	50'000.00	oui	non		2014
I710.501	VdT PGEE suite	1'000'000.00	oui	non		2014
	Cadastre souterrain, information pour le réseau canaux					
I710.509	égouts	100'000.00	oui	non		2014
I790.501	Equipement Plaine-Fin à Môtiers	1'000'000.00	non	non	Financé par la vente des terrains.	2014
I790.501	Elimination des sites contaminés à Fleurier	24'000.00	oui	oui	Travaux par étape, CHF 8'000/an.	2013
I790.501	Aménagement de la Place de la Gare	3'000'000.00	non	oui		2014
1790.501	Règlement des passages à niveau TRN	250'000.00	non	oui		2014
1790.501	Achats de terrains	380'000.00	non	non		2014
I790.501	Place de la Gare Môtiers		non	oui		2015
					Montant inconnu, cet investissement doit être coordonné avec un	
I790.501	Revitalisation et réaménagement des berges de l'Areuse		oui	oui	programme fédéral de subventionnement de cette action.	2014
1790.501	Jardin public - Impasse du Couchant à Couvet		non	oui	_	2014
					Une part importante du financement provient de subvention cantonale et de	
I790.501	Protection des eaux le Sucre / Bourquin	50'000.00	oui	oui	la Confédération.	2014
I812.506	Remplacement d'un véhicule de l'équipe forestière	55'000.00	non	oui	_	2014
1943.503	Remplacement mobilier salle de spectacle Couvet	85'000.00		oui		2014
J942.503	Rénovation appartement rez collège des Bayards	100'000.00	non	non		2014

Date : 19.11.2013 Page : 11

Date : 19.11.2013 Page : 12

Anticipations des dicastères

Chapitres	Description de l'investissement	Montant estimé	Subvention possible	Soumis aux mécanismes	Pomorguos	Année du crédit
Chapitres	Description de l'investissement		cice 2015	mecamsmes	Remarques	Credit
		LXCI	000 2010	1	Suite de l'équipement informatique des	
					salles de classe de Longereuse. Changer	
	Equiper informatiquement 6 salles de classe de				les vieux tableaux, installer un beamer fixe	
210	Longereuse (env. 6'000 par classe)	36'000.00	non	oui	et y relier un ordinateur.	2015
210	Longorodoc (cnv. c coc. par cidosc)	00 000.00	11011	Oui	Selon étude de marché d'un étudiant HEG	2010
343	CSR, création d'une nouvelle salle fitness	800'000.00	non	oui	ARC.	2015
620	Entretien des routes	150'000.00	non	oui	7.11.0.	2015
620	Inventaire et analyse des routes communales	80'000.00	non	oui		2015
	Etude sur la prolongation des voies de mobilité douce	000000		0 0.1		
620	au cœur des villages	A estimer	non	oui		2015
710	Remise à niveau des stations d'épuration	à estimer	oui	non		2015
710	VdT PGEE suite	1'000'000.00	oui	non		2015
710	Mise à jour des STEPS	à estimer	oui	non		2014
	Etude sur la prolongation des voies de Mobilité douce					
790	au cœur des villages		non	oui		
790	Equipement des Crêts-de-Combe-Bertin à Couvet		non	non		2015
790	Equipement de la Binrée à Fleurier		non	non		2014
					Partiellement financé par la vente des	
790	Etablissement de plans de quartier	200'000.00	non	oui	terrains.	2014
790	Mise de la commune au régime 30 km/h		non	oui		2014
942	Rénovation Château de Travers		oui	non		
942	Réfection appart des Combes Pont 4 St-Sulpice	150'000.00	non	non		
942	Réfection buvette de la Robella		oui	non		
		Exerc	cice 2016			
620	Entretien des routes	150'000.00	non	oui		2016
710	VdT PGEE suite	1'000'000.00	oui	non		2016

Date : 19.11.2013 Page : 13

Par nature

		Crédits votés		Disponible	Situation	fin 2012
N° compte	Libellé	Date	Montant	au 1.01.2013	Dépenses	Recettes
CREDITS OU	/ERTS					
N5	DEPENSES					
N50 N501 N503 N506 N509	INVESTISSEMENTS PROPRES Ouvrages de génie civil Terrains bâtis Mobilier, machines, véhicules Autres biens		25'187'664.00 7'063'600.00 3'036'000.00 4'118'000.00	810'020.88	1'807'588.16	4'469.00 317'566.40
Total	INVESTISSEMENTS PROPRES		39'405'264.00	20'617'940.91	19'032'105.94	3'017'780.80
N52 N522 N525	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES Communes Sociétés privées		541'600.00 20'000.00		1'439'702.81 0.00	0.00 0.00
Total	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES		561'600.00	452'094.95	1'439'702.81	0.00
N56 N565	SUBVENTIONS ACCORDEES Institutions privées		0.00	0.00	0.00	0.00
Total	SUBVENTIONS ACCORDEES		0.00	0.00	0.00	0.00
CREDITS A S	OLLICITER					
N50 N501 N503 N506 N509 N563	INVESTISSEMENTS PROPRES Ouvrages de génie civil Terrains bâtis Mobilier, machines, véhicules Autres investissements Subventions à propres établissements INVESTISSEMENTS PROPRES		8'249'000.00 2'738'000.00 875'000.00 260'000.00 0.00 12'122'000.00			

Planification financière quadriennale 2014-2017

Alors que les réformes de l'imposition des personnes physiques et morales, mises en œuvre en 2011 et 2013, continuent de déployer leurs effets (ce qu'elles feront pleinement respectivement en 2018 et 2016), d'autres évolutions rendent difficile l'exercice prévisionnel.

Evolution prévisionnelle du compte de fonctionnemen	t Budget 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Prévision 2017
Administration	-4'330'000.00	-3'970'000.00	-3'990'000.00	-4'020'000.00
Dépenses	8'970'000.00	5'200'000.00	5'230'000.00	5'260'000.00
Produits	4'640'000.00	1'230'000.00	1'230'000.00	1'230'000.00
Sécurité publique	-1'670'000.00	-1'680'000.00	-1'690'000.00	-1'690'000.00
Dépenses	3'640'000.00	3'650'000.00	3'650'000.00	3'660'000.00
Produits	1'970'000.00	1'970'000.00	1'970'000.00	1'970'000.00
Enseignement - formation	-11'360'000.00	-11'300'000.00	-11'310'000.00	-11'270'000.00
Dépenses	20'320'000.00	20'230'000.00	20'250'000.00	20'170'000.00
Produits	8'960'000.00	8'930'000.00	8'940'000.00	8'900'000.00
Culture, loisirs et sports	-2'360'000.00	-2'490'000.00	-2'530'000.00	-2'550'000.00
Dépenses	3'510'000.00	3'640'000.00	3'680'000.00	3'700'000.00
Produits	1'150'000.00	1'150'000.00	1'150'000.00	1'150'000.00
Santé	-930'000.00	-970'000.00	-990'000.00	-1'010'000.00
Dépenses	2'600'000.00	2'630'000.00	2'650'000.00	2'670'000.00
Produits	1'660'000.00	1'660'000.00	1'660'000.00	1'660'000.00
Prévoyance sociale	-6'390'000.00	-6'500'000.00	-6'460'000.00	-6'480'000.00
Dépenses	10'220'000.00	10'330'000.00	10'300'000.00	10'310'000.00
Produits	3'830'000.00	3'830'000.00	3'830'000.00	3'830'000.00
Trafic	-5'050'000.00	-5'060'000.00	-5'080'000.00	-5'110'000.00
Dépenses	5'840'000.00	5'850'000.00	5'870'000.00	5'900'000.00
Produits	790'000.00	790'000.00	790'000.00	790'000.00
Environnement	-590'000.00	-600'000.00	-680'000.00	-680'000.00
Dépenses	6'700'000.00	6'470'000.00	6'870'000.00	6'770'000.00
Produits	6'110'000.00	6'130'000.00	6'190'000.00	6'090'000.00
Economie publique	440'000.00	250'000.00	250'000.00	250'000.00
Dépenses	2'640'000.00	2'830'000.00	2'830'000.00	2'830'000.00
Produits	3'080'000.00	3'080'000.00	3'080'000.00	3'080'000.00
Finances et impôts	31'740'000.00	30'900'000.00	31'090'000.00	31'430'000.00
Dépenses	8'090'000.00	8'120'000.00	8'140'000.00	8'160'000.00
Produits	39'840'000.00	39'020'000.00	39'230'000.00	39'590'000.00
Résultat	-510'000.00	-910'000.00	-900'000.00	-630'000.00
Dépenses	72'550'000.00	69'210'000.00	69'480'000.00	69'430'000.00
./. Amortissements	3'830'000.00	4'050'000.00	4'220'000.00	4'080'000.00
Dépenses hors amortissements	68'710'000.00	65'170'000.00	65'260'000.00	65'340'000.00
Produits	72'030'000.00	67'800'000.00	68'080'000.00	68'300'000.00
Autofinancement	3'320'000.00	2'630'000.00	2'820'000.00	2'960'000.00

Sans en reprendre le détail de ces évolutions en cours (nous vous renvoyons pour cela aux premières pages de ce rapport), rappelons-en les différents volets: projet d'harmonisation des clés de répartition des impôts entre le Canton et les communes, revue à la baisse du montant affecté par le Canton à la péréquation verticale (dont notre commune, compte tenu des améliorations qu'elle connaît, est exclue des bénéficiaires en 2014), enfin projet réforme de la péréquation intercommunale.

Compte tenu des premières tendances qui se dessinent par rapport à cette dernière réforme, nous avons retenu l'option de ne pas l'intégrer en l'état à cette planification. Toutefois, le principe même d'une révision étant justifié et celui d'intégrer à l'indice des ressources tous les revenus de la commune difficilement discutable, nous avons travaillé avec l'hypothèse suivante: une diminution de 650'000 francs du montant reçu, lequel équivaut à la moitié de la baisse prévue par le projet actuel. Elle serait lissée sur deux ans, avec une répercussion pour moitié dès 2015 et un impact à plein dès 2016.

Si cette hypothèse ne repose sur aucun élément concret, elle nous paraît préférable à un statut quo qu'il nous semble difficile d'envisager.

Du côté des charges, les principales hypothèses retenues à ce stade concernent la diminution du nombre de classes aux cycles 1 et 3, la hausse des dépenses d'aide sociale sur un exercice encore avant leur stagnation, ainsi qu'une indexation régulière des traitements.

Les résultats projetés, s'ils sont meilleurs que ceux de la planification financière accompagnant le précédent budget, n'en demeurent pas moins préoccupants et une phase délicate est à prévoir pour les exercices 2015 et 2016. Les effets des actions de développement économique et démographique de la commune porteraient leurs fruits dès 2017. La situation demeurant saine, le Conseil communal ne souhaite pas se précipiter dans un nouveau programme d'optimisation financière. Il en mesurera la pertinence une fois connus plus précisément les effets des réformes en cours.

Compte tenu des diverses hypothèses retenues, les limites de déficit fixées par les mécanismes de maîtrise des finances devraient être respectées tout au long de la législature, même si l'écart tendrait à se réduire en 2015 et 2016.

Re	spect des mécanismes	Budget 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Prévision 2017
Respect des	Ecart entre limite et résultat prévisionnel	1'410'000.00 900'000.00	1'410'000.00 500'000.00	1'390'000.00 490'000.00	1'340'000.00 710'000.00
Res	Plafond des investissement nets soumis selon mécanismes	4'740'000.00	3'770'000.00	4'030'000.00	4'220'000.00

Quant aux investissements, le plafond des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances devrait demeurer suffisant, se montrant supérieur à 4 millions de francs pour trois exercices, légèrement à ce montant pour 2015 uniquement.

Les résultats négatifs prévus au niveau du compte de fonctionnement devraient peser progressivement sur le niveau de notre fortune nette, engendrant un resserrement des limites de déficit fixées par les mécanismes de maîtrise, qui pourraient être réduites de 70'000 francs au terme de la législature.

En lien avec ce constat, il convient toutefois de relever que la fortune nette devrait demeurer tout au long de la législature à un niveau supérieur à celui qu'il était à la création de notre commune. Cela signifierait qu'au terme de deux législatures, la commune de Val-de-Travers aurait su conserver intact le bilan hérité des anciennes entités. Cela tout en absorbant la diminution de la fiscalité communale de 5 points intervenue en 2009 et les effets des baisses fiscales décidées à l'échelle cantonale en faveur des personnes physiques et morales.

Evolution des indicateurs		Budget 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Prévision 2017
Ņ	Fortune nette au 1er janvier	28'250'000.00	27'730'000.00	26'820'000.00	25'920'000.00
indicateurs	Fortune nette au 31 décembre	27'730'000.00	26'820'000.00	25'920'000.00	25'300'000.00
	Total des nouveaux investissements	12'660'000.00	7'500'000.00	3'590'000.00	3'700'000.00
n des	dont autofinancés (non soumis aux mécanismes) dont financés par prélèvement à une réserve	2'340'000.00	2'630'000.00	2'540'000.00	2'700'000.00
읉	(non soumis)	800'000.00	900'000.00	800'000.00	500'000.00
Evolution	dont à amortir par l'impôt (soumis)	9'520'000.00	3'970'000.00	250'000.00	500'000.00
	Dette au 31 décembre	73'930'000.00	78'290'000.00	78'560'000.00	75'110'000.00

La hausse de l'endettement devrait se poursuivre, avec une forte augmentation entre 2014 et 2015 compte tenu des investissements prévus, puis un recul dès 2017. Cette évolution à court terme n'est pas inquiétante, car elle est en bonne partie à mettre en lien avec des revenus qui couvrent le remboursement et la charge d'intérêt des emprunts. Ainsi du chauffage à distance de Couvet ou de l'équipement de zones à bâtir, qui font l'objet de refacturations ultérieures. Notre commune devrait également bénéficier de prêts sans intérêt pour plusieurs millions de francs au titre de la nouvelle politique régionale, pour la réalisation de projets tels que la Maison de l'absinthe ou l'équipement de la zone de la Léchère.

Ce dernier projet permet de conclure ce rapport sur une note positive: si l'avenir de Val-de-Travers reste fortement lié à des décisions qui dépassent ses frontières, il dépend aussi de la capacité que gardera la commune à se lancer dans des projets novateurs et à même de favoriser son développement économique et démographique.